



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission permanente de 2024

Papeete, le 17 octobre 2024

N° 2024-13/PV

PROCÈS-VERBAL

Séance du : jeudi 5 septembre 2024 à 9 heures 18 minutes

PRÉSIDENCE de M. Oscar, Manutahi Temaru
président de la commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES	4
– Rapport n° 77-2024 relatif à un projet de délibération de règlement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel pour l'année 2023	5
– Rapport n° 78-2024 relatif à un projet de délibération de reprise et d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget du Conseil économique, social, environnemental et culturel pour l'année 2023.....	5
– Rapport n° 87-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2023 du Port autonome de Papeete	11
– Rapport n° 86-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française et affectation de son résultat	26
– Rapport n° 83-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 du Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles et affectation de son résultat ..	38
– Rapport n° 89-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du collège de Taiohae - Nuku Hiva et affectation de son résultat.....	47
– Rapport n° 90-2024 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2020 et 2021 du Lycée Paul-Gauguin et affectation de leurs résultats	54
– Rapport n° 91-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat	61
– Rapport n° 92-2024 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2020 et 2021 du Lycée hôtelier de Tahiti et affectation de leurs résultats	65
– Rapport n° 94-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2023 et affectation de son résultat.....	71
– Rapport n° 93-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française et affectation de son résultat	75

- Rapport n° 84-2024 relatif à une proposition de résolution pour la numérisation et la publication en ligne des fonds d'archives historiques intéressant le patrimoine de la Polynésie française conservés aux Archives nationales d'Outre-mer (ANOM)..... 80

CLÔTURE DE LA SÉANCE..... 83

Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Mes salutations à toutes et à tous en cette occasion qui nous est donnée de nous réunir en cette nouvelle matinée. Je voudrais adresser mes chaleureuses salutations à notre Vice-présidente ainsi qu'à notre ministre du gouvernement. Mesdames Chantal et Vannina, recevez nos salutations les plus chaleureuses pour cette occasion qui nous est donnée de nous rencontrer en cette matinée.*
Mesdames et Messieurs, bonjour.

Je déclare la séance de la commission permanente ouverte.

Je demande à Madame la secrétaire générale adjointe de faire lecture de la lettre de convocation de cette séance.

— Lecture de la lettre de convocation du 30 août 2024 est donnée —

M^{me} Caroline Chung procède à l'appel des représentants-membres de la commission permanente :

M.	Temaru	Oscar, Manutahi	présent
M.	Shiro-Abe Peu	Edwin	présent
M ^{me}	Vaianui	Jeanne	présente
M.	Tapati	Tafai, Mitema	présent
M ^{me}	Niva	Pauline	présente
M ^{me}	Garbutt-Harehoe	Thilda	présente
M.	Le Caill	Heinui	présent
M.	Hoiore	Tevaipaea	présent
M ^{me}	Hauata Ah-Min	Maite	présente
M.	Teagai	Ernest	présent
M ^{me}	Maamaatuaiahutapu	Maurea	présente
M.	Flores	Bruno	présent
M.	Temarii	Ah Ky	présent
M.	Tetua	Félix, Hoa	présent
M ^{me}	Brown	Tahia	présente
M ^{me}	Frebault	Joëlle	absente
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M.	Lissant	Simplicio	absent
M ^{me}	Haiti	Pascale	présente
M.	Maraeura	Tahuhu	présent
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaraurii	présente

Assistent à titre consultatif :

M.	Cowan	Mike	présent
M ^{me}	Homai	Odette	arrivée en cours de séance
M.	Le Gayic	Tematai	arrivé en cours de séance
M ^{me}	Morgant	Hinamoeura	présente
M ^{me}	Puchon	Cathy	présente
M ^{me}	Vanaa	Elise	présente

Siègent au banc du gouvernement : Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Madame et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Jordy Chan et Warren Dexter.

PROCURATIONS

Le président : Le quorum étant atteint, nous pouvons donc délibérer.

Je demande à Madame la secrétaire générale adjointe de lire les procurations déposées.

M^{me} Caroline Chung donne lecture des procurations déposées :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 9017 - 8 h 52	Joëlle Frebault	Yseult Butcher-Ferry
N° 9018 - 9 h 2	Simplicio Lissant	Pascale Haiti
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 9014 - 8 h 48	Tahia Brown	Jeanne Vaianui
N° 9015 - 8 h 48	Ernest Teagai	Félix, Hoa Tetua
N° 9016 - 8 h 48	Maurea Maamaatuaiahutapu	Heinui Le Caill
N° 9019 - 10 h 2	Oscar, Manutahi Temaru	Tevaipaea Hoiore
N° 9020 - 12 h 3	Tahuhu Maraeura	Tepuaraurii Teriitahi
N° 9021 - 15 h 45	Tafai, Mitema Tapati	Maite Hauata Ah-Min

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Je demande à Madame la secrétaire générale adjointe de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Caroline Chung : Le projet d'ordre du jour de la séance de la commission permanente du 5 septembre 2024 comprend trois points à l'ordre du jour :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, des projets de délibération et d'une proposition de résolution ;*
- III) *Clôture de la séance.*

Le président : Nous passons au vote : qui est pour, contre, qui s'abstient ? Pour ?... À l'unanimité.

L'ordre du jour est donc approuvé.

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES

Le président : Nous passons au point « II) *Examen des rapports, des projets de délibération et d'une proposition de résolution* ».

Pour démarrer nos travaux, je vous propose de grouper les deux premiers dossiers qui concernent le CESC, rapport n° 77-2024 et 78-2024.

Nous passons au vote : qui est pour, contre, qui s'abstient ?... Même vote, approuvé.

RAPPORT N° 77-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION DE RÈGLEMENT DU BUDGET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL POUR L'ANNÉE 2023

RAPPORT N° 78-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION DE REPRISE ET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL POUR L'ANNÉE 2023

Présentés par MM. les représentants Tevaipaea Hoiore et Allen Salmon

Le président : Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale des deux projets. Madame la vice-présidente, vous avez la parole.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci bien. Bien le bonjour à vous, Monsieur le président, ainsi qu'à vous, chers élus de l'assemblée. Merci bien pour l'occasion qui nous est donnée de nous réunir aujourd'hui.*

Ce projet de délibération de règlement du budget du CÉSEC pour l'année 2023 a été marqué par l'installation de sa nouvelle présidente, Madame Voltina Roomataaroa-Dauphin, le 4 octobre 2023, et elle est devenue la 30^e présidente de la 4^e institution du pays, et l'installation de son bureau. Ce qui a permis au CÉSEC de reprendre son activité alors qu'il était à l'arrêt depuis septembre 2022 et cela s'est traduit par 13 avis, 49 réunions des commissions permanentes et 11 assemblées plénières.

Je voulais juste annoncer que sous le gouvernement Brotherson et grâce à l'adoption de la délibération 2023-19 APF du 13 juillet 2023, le CÉSEC compte désormais la présence d'un représentant de la communauté LGBTQ+ et celle d'un représentant de la cause animale et enfin un représentant de l'Académie de sécurité économique pour le secteur de la géostratégie. Cela représente des avancées pour la lisibilité de ces sujets au sein de notre société polynésienne.

Je voulais juste vous donner ces idées générales concernant le CÉSEC.

Pour le côté financier, eh bien, on écouterait les rapporteurs et, ensuite, j'écouterai les interventions générales.

Je vous remercie, Monsieur le président, pour la parole que vous me donnez.

Le président : Je demande à Monsieur Tevaipaea Hoiore de bien vouloir faire une présentation des rapports. Vous avez la parole, Monsieur le représentant.

M. Tevaipaea Hoiore : *Merci bien, Monsieur le président fondateur, et bonjour.*

Madame la vice-présidente, *Madame la ministre, bonjour.* L'ensemble des élus, chers collègues, *bonjour.* Mesdames et Messieurs de la presse et au public, *bonjour.*

Suite à la combinaison des dispositions de la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française et de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, le Conseil économique, social, environnemental et culturel dit « CÉSEC » présente la délibération de règlement de son budget pour l'exercice 2023.

Aussi, le premier projet de délibération a pour objet d'arrêter les comptes du budget du CÉSEC pour l'année 2023, d'arrêter le compte de gestion, de constater la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif, et d'approuver le compte administratif.

En section de fonctionnement, le résultat de clôture inscrit un excédent de près de 36,1 millions F CFP ramenant ainsi le résultat cumulé au 31 décembre 2023 à plus de 132 millions F CFP. Les réalisations de recettes de l'exercice 2023 s'établissent à près de 98,2 millions F CFP. Quant au montant définitif des mandats mis en paiement, il s'élève à plus de 61,9 millions F CFP (contre 60,2 millions F CFP en 2022), représentant ainsi un taux de réalisation des dépenses de 31,9 %.

En section d'investissement, le résultat de clôture affiche un déficit de – 916 613 F CFP, portant ainsi le montant du résultat d'investissement cumulé à 24 millions F CFP au 31 décembre 2023. Le montant définitif des recettes de l'exercice s'établit à près de 14,9 millions F CFP. Quant au montant définitif des mandats mis en paiement, il s'élève à plus de 15,8 millions F CFP, représentant un taux de réalisation de 25,5 % du budget d'investissement. Ces crédits ont permis de financer les dépenses correspondant à la refonte du site Internet du CÉSEC (traduit en tahitien) ainsi que les nombreux travaux réalisés pour la rénovation du bâtiment du CÉSEC.

Après pointage des comptes, il est constaté une concordance des résultats entre les écritures tenues par le comptable et celles tenues par l'ordonnateur pour le budget du CÉSEC de l'exercice 2023.

Le second projet de délibération constate le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget du CÉSEC à la clôture de l'exercice 2023, soit un montant total de plus de 132 millions F CFP, et affecte ce dernier en excédent de fonctionnement reporté. Ce résultat cumulé pourra ainsi être repris par la suite dans des budgets modificatifs.

Examinés en commission le 6 août 2024, les deux projets de texte ont suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- Il a été rappelé que la dotation de l'État à hauteur de 1,258 millions F CFP était relative au remboursement des frais liés à la mission Reko Tika ;
- Sur l'activité générale du CÉSEC, la présence d'un représentant de la communauté LGBTQ et celle d'un représentant de la cause animale permet aujourd'hui d'enrichir les débats sur ces sujets ;
- Et enfin, il a été rappelé que les avis de l'institution, rendus dans des délais parfois exigus, s'appuient sur les consultations et auditions de spécialistes.

À l'issue des débats, les deux projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joints.

Merci bien.

Le président : Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes maximum.

On commence par le Tapura. Madame Puchon, vous avez la parole.

M^{me} Cathy Puchon : *Merci, Monsieur le président et bonjour.* Monsieur le président de la commission permanente, Mesdames les ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public, *bonjour.*

À l'instar de ce que nous faisons chaque année pour notre collectivité, l'examen du projet de délibération de règlement du budget de la 4^e institution qu'est le Conseil économique, social, environnemental et culturel est une procédure somme toute classique à laquelle nous sommes parfaitement rôdés dans cet hémicycle.

Cet exercice 2023 n'en est pas moins atypique puisqu'il correspond à la remise en route du CÉSEC officiellement depuis le 4 octobre sous un format différent puisqu'il offre une plus large représentativité de la société civile et une quasi parité homme-femme.

Ainsi, au cours des trois derniers mois de l'année dernière, l'institution a pu rendre pas moins de 13 avis, toute sur saisine du gouvernement, ce qui constitue un volume de travail somme toute appréciable. Il faudra juste que l'exécutif cesse d'invoquer systématiquement l'urgence pour donner suffisamment de temps aux membres du CÉSEC de bien s'imprégner des dossiers, et ce aux fins de donner le maximum pour le pays, comme la présidente de l'institution, Madame Voltina Dauphin, en a exprimé le vœu lors de nos travaux préliminaires. Et je profite de l'occasion pour la remercier pour sa présence constante à tous les événements.

Sous l'angle purement budgétaire à présent, le compte de gestion du Payeur de la Polynésie française traduit une situation des plus confortables puisque le début 2023 s'achève sur un excédent de 32 278 694 F CFP et un résultat de fonctionnement cumulé dépassant les 132 millions F CFP.

Précisons également, à toutes fins utiles, que le fonctionnement du CÉSEC repose sur une machine administrative comptant 16 agents de la Polynésie française. Un effectif relativement stable pour une charge annuelle de plus de 117 millions F CFP imputable dans les comptes de la collectivité.

Merci de votre attention, et que l'amour règne.

Le président : Madame Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président de la commission permanente, *bonjour.* Madame la vice-présidente, Madame la ministre, chers collègues élus, les médias, *à notre population qui nous suit aujourd'hui, mes salutations en cette occasion qui nous est donnée de nous réunir.*

Je vous remercie, Monsieur le président, de m'accorder l'opportunité de m'exprimer devant vous aujourd'hui sur ces deux projets de délibération.

Depuis maintenant 47 ans, cette institution qu'est le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CÉSEC) joue un rôle essentiel en tant qu'instance consultative auprès du gouvernement et de l'assemblée de la Polynésie.

En participant activement à l'élaboration d'avis sur les projets de loi ayant un impact direct sur la vie de notre *population*, cette institution veille à ce que les décisions politiques répondent aux besoins et aspirations de notre peuple polynésien.

En tant que quatrième institution du pays, le CÉSEC reflète la diversité de notre société civile, en regroupant des acteurs majeurs tels que les employeurs, les salariés, les associations, ainsi que d'autres forces vives de notre communauté. Cette diversité lui permet de fournir des avis éclairés et équilibrés sur des questions touchant aux domaines économique, social, environnemental et culturel, garantissant ainsi que toutes les voix de la communauté polynésienne soient entendues et prises en compte dans le processus décisionnel.

C'est donc avec plaisir que je vais m'exprimer sur le budget du CÉSEC, en particulier sur la réaffectation du résultat de l'exercice précédent, mais aussi sur le bilan de l'année 2023 et les travaux restant à accomplir.

En 2023, et comme l'a présenté notre rapporteur Tevaipaea, les dépenses d'investissement ont principalement été allouées à la refonte du site Internet de l'institution, désormais traduit en langue

tahitienne, afin de répondre aux exigences d'accessibilité et de préservation culturelle. Ces investissements ont également inclus divers travaux d'entretien.

Les résultats sont encourageants à la clôture de l'exercice 2023, avec un fonds de roulement du CÉSEC s'élevant à 132 062 801 F CFP, offrant ainsi des marges financières confortables pour assurer le bon fonctionnement de l'institution.

La nouvelle composition des membres a apporté un véritable élan, favorisant une représentation plus équilibrée des entrepreneurs, des salariés, des acteurs du développement, ainsi que des forces œuvrant à la cohésion sociale et à la diversité des archipels.

Cette réorganisation a également permis d'élargir la représentation de la société civile, avec l'intégration de certaines communautés, comme Tevaipaea l'a dit, notamment les LGBTQIA+ et les défenseurs de la cause animale. Leur inclusion témoigne de l'engagement pour une représentation inclusive et équitable de notre société dans toute sa diversité.

De plus, cette nouvelle composition a instauré une parité homme-femme, répondant ainsi à une nécessité.

Je tiens du coup à saluer Madame Voltina Roomataaroa-Dauphin, deuxième femme à présider le CÉSEC parmi les 29 présidents qui se sont succédés, ce qui souligne l'importance des avancées réalisées.

Le CÉSEC est une institution résolument engagée, comme le démontre son rapport d'activité pour l'année 2023. Après plus d'un an de suspension, il a pu se réunir à nouveau au début du mois d'octobre. Depuis cette reprise et en seulement trois mois, l'institution a émis 13 avis sur saisine, tenu 13 réunions de bureau, organisé 49 réunions de commissions permanentes et 11 assemblées plénières, témoignant ainsi de son dynamisme et de son implication.

Merci beaucoup à vous, membres du Conseil économique, social, environnemental et culturel pour le travail que vous avez réalisé !

Plusieurs sujets restent cruciaux pour notre Polynésie, tels que la lutte contre la vie chère, la préservation de notre culture et de nos langues, la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique, l'égalité des chances ou encore la défense des animaux. Des progrès ont été réalisés sur ces sujets. Cependant, malgré ces avancées, de nombreux défis subsistent encore à *Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française)*.

Il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'égalité des chances et la progression sociale, pour réaffirmer l'importance de nos cultures polynésiennes et de nos langues vernaculaires, ainsi que pour assurer la préservation de notre *pays* et son développement durable. Le CÉSEC en est pleinement conscient.

Je tiens d'ailleurs à saluer son rapport récent sur les fractures sociales en Polynésie et les perspectives pour une société plus équitable, présenté le 14 août 2024 lors de son assemblée plénière et débattu pendant plus de trois heures.

Ce rapport aborde des enjeux essentiels, tels que la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Les 72 recommandations formulées offriront des orientations précieuses pour guider et adapter nos politiques publiques face aux réalités actuelles et évolutives de notre société.

Malgré le travail remarquable de l'institution et le dévouement de ses équipes, il est important de souligner que certaines difficultés persistent, notamment en ce qui concerne les délais de saisine, en particulier pour les saisines en urgence.

Lorsque le CÉSEC est saisi en urgence, comme c'est souvent le cas, il dispose de 15 jours seulement pour rendre son avis. Or, un travail considérable est nécessaire, incluant la collecte des avis de spécialistes et la convocation d'experts.

Sans vouloir jeter l'opprobre sur notre gouvernement, il est important de souligner que, sur la base de l'expérience de la CCBF, nous faisons face aux mêmes problématiques de délais de saisine. Pour pouvoir répondre efficacement dans les délais impartis et rendre un avis éclairé, même s'il n'est « que consultatif » comme certains le rappellent souvent, le CÉSEC, tout comme la CCBF, méritent pleinement d'exister et d'être pris en considération. Si le CÉSEC est composé de représentants de la société civile, la CCBF, quant à elle, porte également la voix du peuple. Avec le soutien de ses membres, nous proposons d'optimiser les procédures de saisine afin de mieux structurer nos travaux et de consulter des experts qualifiés pour éclairer nos décisions.

Parmi les cinq séances prévues, trois sont consacrées aux discussions avec les spécialistes et les invités, tandis que les deux autres sont dédiées à la lecture et à la rédaction du rapport. Cependant, en trois séances, le nombre d'invités et le temps imparti ne suffisent pas pour recueillir l'ensemble des avis, ce qui compromet la capacité du CÉSEC à obtenir une vue d'ensemble complète et approfondie, une situation qui perdure depuis des années.

Ces délais ne relèvent pas de notre assemblée, mais de l'article 151 de notre statut, qui est sous la responsabilité de l'Assemblée nationale. Il est essentiel que nos parlementaires se mobilisent pour demander des délais supplémentaires, et qu'une harmonisation entre toutes les institutions soit mise en place pour traiter ce problème efficacement. Cela permettrait de répondre plus adéquatement aux demandes urgentes et de garantir que les agents du CÉSEC puissent travailler dans des conditions optimales.

Voici les principales observations que je souhaitais partager avec vous aujourd'hui, chers collègues.

Pour l'heure, je vous invite à permettre l'adoption favorable de ces deux projets de délibération.

Merci bien. Une très belle journée à toutes et à tous. Que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.*

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs. Vous avez la parole.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Je souhaiterais remercier nos élus pour leurs interventions qui sont en soutien au travail effectué par le CÉSEC, et surtout aussi vos remerciements pour le travail effectué par tous les élus du CÉSEC. Je vous remercie parce que c'est vrai que c'est un travail de fond que le CÉSEC effectue, c'est un travail aussi au niveau de la société civile. Et j'ai bien noté aussi la demande de Madame Maamaatuaiahutapu concernant le fonctionnement et surtout les délais de délivrance des textes à étudier. Donc, ce sont des remarques pertinentes que nous avons bien notées et je vous en remercie.

Merci, Monsieur le président.

Article 1^{er}

Le président : S'agissant de la délibération de règlement du budget du CESC pour l'année 2023, la discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Pas d'intervention ? Oui, Madame Pascale, vous avez la parole.

M^{me} Pascale Haiti : *Oui. Merci,* président.

Bonjour, Madame la vice-présidente. Madame la ministre, Monsieur le ministre, chers collègues, *bonjour.*

Ma question se pose sur la dotation de l'État à hauteur de 1 285 000 F CFP concernant le déplacement à Paris pour le dossier Reko Tika. Je voulais savoir si ce genre d'initiative se fera souvent : est-ce qu'il y aura souvent des partenariats entre le CESC et l'État, et est-ce que nous avons une certaine lisibilité sur des projets concrets ? Merci.

Le président : Qui souhaite intervenir ?

M^{me} Minarii Galenon Taupua : En réponse à Madame Flosse-Haiti, juste dire que cette dotation est exceptionnelle puisque cela a été sur invitation du président de la République, donc c'est l'État qui est venu pour subventionner. Mais il faut savoir que c'est le CÉSEC qui a avancé d'abord les frais et ensuite l'État a remboursé.

Vous nous sollicitez aussi en nous demandant s'il y a d'autres déplacements à venir, des projets de déplacement. Eh bien tout dépend de ce que l'État aura comme projets parce qu'ici, c'est une subvention de l'État et donc c'est l'État qui décide sur les projets à venir.

Voilà. Je vous remercie.

Le président : D'autres interventions ?

Oui, Monsieur le pasteur, c'est à vous.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui, mes salutations à toutes et à tous. Monsieur le président, merci. Madame la vice-présidente, Madame et Monsieur les ministres, ainsi qu'à nous, chers élus, bonjour.*

Non, je voudrais juste revenir sur le sujet de Reko Tika. N'attendons pas que le président nous sollicite. Il ne nous sollicitera plus. C'est peut-être à nous d'organiser quelque chose maintenant, à nous de préparer quelque chose par rapport à cette problématique. Parce que, Reko Tika concernait bien évidemment la catastrophe des essais nucléaires qui a duré 30 ans ici chez nous. En 2026, cela fera 60 ans que le premier essai nucléaire aura été tiré ici chez nous. La question qui mérite d'être posée serait plutôt : qu'allons-nous faire pour cette 60^{ème} année liée aux essais nucléaires qui ont eu lieu ici chez nous ? S'il faut attendre que Macron nous sollicite encore, il ne le fera pas. Par contre, nous, nous sommes sur les lieux où ces essais ont eu lieu, c'est à nous de nous lever.

Voilà, merci.

Le président : *On a changé le nom de ce groupe par Reo Kareho (NDT, traduction littérale : Voix du mensonge). Ne nous rendons pas en France pour parler de cette problématique, mais plutôt à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. De cette manière, c'est tout le monde qui nous écouterait. L'Azerbaïdjan y siège aussi.*

Y a-t-il d'autres interventions, non ?...

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Oui. À notre ami Tapati, vous pouvez nous proposer des actions puisque vous êtes dans cette association. C'est à vous de nous proposer des actions. Il n'y a pas de problème. Si vous nous proposez des actions, nous suivrons bien évidemment ces dernières.*

Merci bien.

Le président : *Pour ceux et celles de gauche (NDT, sa gauche donc la minorité), c'est bien cela, Reo Kareho (NDT, Voix du mensonge) !*

Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Y en n'a pas.

L'article 1^{er} est donc adopté.

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2. Article 2. Nous allons commencer par le Tavini. Il n'y a pas d'intervention, Tavini, sur l'article 2 ?... Le Tapura, il n'y a pas d'intervention non plus.

Donc même vote, adopté. 0 contre et 0 abstention. Nous passons au vote, ça y est.

Article 3

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 3. L'article 3, pas d'intervention ? Tapura, Tavini ? Donc on passe au vote : même vote pour, 0 contre et 0 abstention.

Article 4

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 4. Pas d'intervention ni du Tapura, ni du Tavini huiraatira. Nous passons donc au vote : même vote, adopté.

Article 5

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 5. Et nous passons au vote : même vote pour, 0 contre et aucune abstention ?

L'ensemble de la délibération est donc adopté par l'unanimité.

Maintenant, nous passons à l'examen de la délibération de reprise de l'affectation de résultat de la section de fonctionnement du budget du CESC pour l'année 2023.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Pas d'intervention, nous passons au vote : même vote pour ? Contre ? Qui s'abstient ? L'article 1^{er} est donc adopté.

Article 2

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2. Nous passons au vote ? Il n'y a pas d'intervention ? Même vote pour ? Adopté.

Article 3

Le président : Nous passons à l'article 3. Pas d'intervention ? Même vote ? Adopté.

Nous passons au vote ? L'ensemble de la délibération est donc adopté par l'unanimité.

RAPPORT N° 87-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU PORT AUTONOME DE PAPEETE

Présenté par M. et M^{me} les représentants Bruno Flores et Marielle Kohumoetini

Le président : Nous passons au rapport n°87-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2023 du Port autonome de Papeete.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. Monsieur le ministre vous avez la parole. *Bonjour*.

M. Jordy Chan : *Bonjour, Monsieur le président. Bonjour* à tous nous représentants.

En application de l'article 173 de la délibération modifiée n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 relative à la règlementation budgétaire comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'année 2023 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat, doit être adressé à l'assemblée de Polynésie française.

Le document qui est présenté à votre appréciation a été examiné par le conseil d'administration du Port autonome de Papeete dans sa séance du 2 juillet 2024. Il est à noter par ailleurs que le Port autonome de Papeete fait certifier depuis plusieurs années ses comptes par un commissaire au compte indépendant, donnant ainsi un gage supplémentaire sur la sincérité des comptes présentés et ceux, combien même il n'existe aucune obligation légale en la matière.

Donc pour ce qui concerne l'affectation des résultats, le montant définitif des recettes est d'environ 7,5 milliards de F CFP pour un montant de 5,3 milliards de F CFP pour la section de fonctionnement et un montant de 2,1 milliards de F CFP pour la section d'investissement.

Concernant le montant définitif des dépenses, celui-ci est arrêté à un total de 6,3 milliards de F CFP décomposé en 4,6 milliards de F CFP pour la section de fonctionnement et 1,7 milliards de F CFP pour la section d'investissement.

Il est donc proposé d'affecter sur l'exercice 2024 le résultat de fonctionnement de 2023 d'un montant de 672 838 619 F CFP en réserve disponible. Et le fonds de roulement du Port autonome de Papeete calculé à hauteur de 5 289 426 721 F CFP au 31 décembre 2023, après affectation du résultat 2023 sera ainsi couvert intégralement par le montant des réserves disponibles.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation. *Merci*.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Bruno Flores, à faire une présentation du rapport. Monsieur Bruno Flores, vous avez la parole.*

M. Bruno Flores : *Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, Madame la ministre, chers collègues, à toutes et à tous, bonjour.*

Le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat.

Au cours de l'exercice 2023, le Port autonome disposait de 140 personnel, 117 relevant du statut du personnel, 5 en contrat spécifique et 18 personnel navigants.

Le compte de résultat 2023 a été marqué par une stabilité du secteur économique générant un résultat comptable positif de plus de 672,8 millions F CFP.

Sur l'année 2023, on constate les dépenses d'investissement à hauteur de 1,71 milliard F CFP, comprenant les travaux liés à la construction du terminal de croisière pour 786 millions F CFP, le quai au long cours pour 252,8 millions F CFP ou encore les travaux de voiries et réseaux divers pour 153 millions F CFP.

Sur l'exercice, l'établissement a eu recours à l'emprunt auprès de l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 596 millions F CFP.

S'agissant de l'exécution budgétaire de l'établissement. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 5 314 147 506 F CFP et les dépenses s'établissent à 4 641 308 887 F CFP, pour un résultat excédentaire de 672 838 619 F CFP.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 2 242 512 315 F CFP et les dépenses, à 1 714 925 553 F CFP, pour un résultat excédentaire de 527 586 762 F CFP.

Compte tenu de ce résultat excédentaire en section d'investissement, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement sera affecté en totalité en réserves disponibles.

Enfin, le fonds de roulement augmente en 2023, pour atteindre un montant de 5 289 426 721 F CFP au 31 décembre.

Examiné en commission le 9 août 2024 dernier, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont notamment permis d'aborder les points suivants :

- Concernant le fléchissement des dépenses d'investissement, il a été précisé que cela était dû au fait que les travaux de construction du quai de cabotage n°6, initialement prévus sur l'exercice et pour lesquels un financement avait été prévu, n'ont pas été effectués. Un troisième appel d'offre a été lancé avec une estimation du démarrage des travaux à septembre 2024 ;
- Le compte « services extérieurs » prend en charge la rémunération attribuée au « personnel extérieur à l'entreprise », et notamment celui chargé de la sécurité et de la sûreté de toutes les installations portuaires ;
- Enfin, il a été rappelé qu'en 2023, le règlement particulier de police sur le terminal international de commerce a été adopté.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 du Port autonome de Papeete et affectation de son résultat a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'équipement, de l'aménagement du territoire et des transports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

Monsieur Tetua Félix, vous devez intervenir ? Oui, vous avez la parole.

M. Félix, Hoa Tetua : *Effectivement. Monsieur le président, bonjour ; chers ministres, bonjour ; et aux élus ainsi qu'à nos collaborateurs et à nos spectateurs, mes salutations en ce jour.*

Notre assemblée est saisie pour l'examen d'un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2023 du Port autonome de Papeete.

Véritable poumon économique de notre pays, le port autonome de Papeete est l'une des portes d'entrée vers notre *pays*. L'analyse de ce compte financier 2023 a fait l'objet de discussions très enrichissantes au sein de la commission de l'équipement le 9 août dernier. Outre certaines interrogations relatives aux aspects financiers concernant notamment le fléchissement des dépenses d'investissement ou des questions en lien avec la rémunération des prestataires de service qui ont toutes trouvé des réponses satisfaisantes auprès de la direction du port présente ce jour-là, nous avons émis des observations qui avaient porté entre autres sur l'opportunité de mettre en place des mesures de contrôle à l'attention des voiliers.

En effet, le directeur du port autonome avait souligné la problématique des voiliers qui mouillent actuellement vers Tataa en face du parc Vairai qui ne s'acquittent pas des charges habituelles que

nécessitent toute résidence dans un lieu, en l'occurrence l'espace communal de Punaauia. Le directeur du port autonome déplorait également son impuissance face à ce problème contre lequel son établissement manque de moyens de lutte, notamment en termes de sanctions fiscales puisque le port n'a pas le droit de taxer, et manque également de moyens humains pour assurer la surveillance du plan d'eau qui n'est pas chose aisée étant donné que la juridiction du port autonome couvre une zone étendue, allant de Taapuna à Taaone jusqu'à la marina de Vaiare à Moorea, et aussi parce qu'en termes de flux maritime, c'est en moyenne 700 voiliers qui y transitent annuellement.

Je pense d'ailleurs qu'il est particulièrement opportun que le sujet des voiliers soit discuté ici dans notre hémicycle, car il vient aussi nous interpeler sur une question plus vaste qui est celle du tourisme nautique. En effet nous touchons ici un domaine intéressant pour le développement de notre économie. Parce qu'au-delà des problèmes relatifs aux voiliers, le tourisme nautique est un marché économique porteur, spécialement en ce qui concerne la grande plaisance dont la force économique demeure jusqu'à présent largement inexplorée. Par exemple d'après un article de la DPAM, entre 2015 et 2018, la Polynésie française avait accueillie en moyenne annuel 50 super yachts, soit près de 1100 visiteurs à l'année, qui génèrent en moyenne 3 millions F CFP chacun, soit une valeur ajoutée 10 fois supérieure à celle d'un voyageur classique. Également, en termes de retombées financières, Tahiti Tourisme estime que la grande plaisance génère environ 2,8 milliards de F CFP par an, soit 5% des recettes touristiques totales du pays. En comparaison, la taxe de péage du port autonome rapporte 2 milliards F CFP par an.

On a beaucoup évoqué la question de la massification du tourisme, un phénomène qui inquiète notre population. Il faut prendre en compte que les Polynésiens restent attachés à l'authenticité de leur *pays*, et donc voilà un exemple de public à fort potentiel économique qu'il serait bon de prospecter en parallèle de la ligne touristique prise par le gouvernement et qui permettrait éventuellement de s'affranchir d'un modèle de tourisme dense, si la mise en place de ce dernier rencontrait des complications. Tahiti Tourisme a déjà franchi le pas en 2018 avec le lancement de son « cluster superyacht », puis en 2019 en se jumelant avec son homologue monégasque. Il serait bon aujourd'hui de voir comment la situation a évoluée en 5 ans ou 6 ans et quelles sont les recommandations des professionnels pour améliorer ce secteur d'avenir.

Voilà les réflexions que nous a inspiré le travail de ce dossier et que je souhaitais partager avec vous, pour ce qui est du reste du compte financier, comme je l'ai dit tantôt, la plupart des points d'interrogations ont trouvé leurs réponses, aussi je vous demande chers collègues de voter en faveur de ce projet de délibération.

Merci bien, que l'amour règne.

(Présidence de M. Edwin Shiro-Abe Peu, vice-président de la Commission permanente.)

Le président : *Merci.*

D'autres interventions ? Tapura ? Madame Butcher à vous la parole.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : *Merci bien* président.

Monsieur le président de la commission permanente, Madame la vice-présidente, — ce n'est pas grave, — Madame et Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour.*

Le Port autonome de Papeete brasse chaque année d'importants volumes financiers qui se comptent en milliards de francs pacifiques. En 2023 section de fonctionnement et d'investissement confondues, ces moyens ont totalisés 10,380 milliards F CFP, des moyens amplement suffisants au vu de sa situation financière largement excédentaire en fin d'exercice. Une telle aisance se confirme en outre, tant au niveau du fonds de roulement qui affiche un record supérieur à 5 milliards F CFP, que pour ce qui est de la trésorerie, qui flirte avec les 2,400 milliards F CFP. Tout ça pour dire mes chers collègues, que cet établissement public industriel et commercial parmi les plus dynamique que compte le pays, a les

moyens de ses ambitions afin de se conformer au schéma directeur d'aménagement fixé pour la période 2022 à 2032.

Car si effectivement le Port autonome de Papeete joue un rôle majeur dans la vie économique du *pays* au travers l'accueil des cargos, des marchandises (180 escales recensées en 2023), le traitement des conteneurs (41 600 ont été débarqués), l'activité de croisière ou encore la desserte maritime entre Tahiti et ses îles, il se doit parallèlement d'offrir un niveau d'équipement au standard international. Dans cette attente, des chantiers importants sont en cours ou viennent de s'achever. Comme par exemple l'avènement d'un terminal de croisière international pour faire face à l'afflux croissant de passagers (près de 100 000 en 2023). Vivement son inauguration, Monsieur le ministre !

D'autres aménagements encore plus complexes pas moins essentiels à l'instar de l'agrandissement et de l'approfondissement de la passe de Papeete qui sera portée à près de 15 mètres. Sans parler de la reconstruction du quai au long cours dont le phasage a été programmé jusqu'à la fin de l'année 2025. À ce propos, Monsieur le ministre, peut-on connaître les raisons pour lesquelles le montant des dépenses d'investissement a sensiblement chuté entre 2022 et 2023, passant de plus de 4 milliards à 1,7 millions seulement en 2023 ?

Rappelons enfin que l'autonomie financière totale dont jouit l'établissement repose sur la nature de ses recettes. Celles-ci proviennent essentiellement des droits et taxes perçues sur les navires, les marchandises et autres prestations liées à l'occupation du domaine foncier. Montant total des produits en 2023 : 5 314 147 506 F CFP.

Pour ne parler que de la taxe de péage qui, quoi que l'on dise, baisse le niveau général des prix en Polynésie française, son rendement s'est stabilisé à 2,5 milliards F CFP sans compter le reste à encaisser pour un peu plus d'un milliard supplémentaire découlant d'un changement de comptabilisation opéré en 2021 et qui de fait continue à générer des retards en termes de perception.

Aussi, face à la cherté de la vie contre laquelle le gouvernement semble impuissant, ne pourriez-vous pas envisager un abaissement de cette taxation sur les produits entrants, ce qui aurait un effet immédiat sur les prix en général ? *Merci bien de votre attention. Monsieur le président, bonjour à vous.*

(Présidence de M. Oscar, Manutahi Temaru, président de la Commission permanente.)

Le président : *Bonjour à vous, merci bien.*

La discussion générale est donc close, je demande au gouvernement d'intervenir s'il vous plaît.

M. Jordy Chan : *Merci* Mesdames et Messieurs les représentants pour, je vais répondre point par point, aux points qui ont été soulevés.

Au niveau du contrôle des voiliers, c'est une problématique que l'on a attaquée dès que l'on s'est mis en marche. On a dégagé toute la zone qui est située au niveau du parc Vaitupa. Ça, ça a été fait dans les premiers mois de la mandature puis on s'est attaqué aux voiliers de la zone Vairai. Mais comme le directeur du Port vous l'a déjà, je pense, expliqué en commission, le problème avec ces procédures, c'est qu'elles prennent du temps puisque ce sont des procédures précontentieuses et contentieuses qu'il faut mener auprès de plusieurs dizaines de voiliers pour leur faire respecter la réglementation en matière de mouillage, et du coup les résultats ne se font ressentir que progressivement. Mais en tout cas, aujourd'hui, on dénombre plusieurs dizaines de procédures en question qui ont été lancées depuis le début de notre mandature pour justement permettre de mieux préserver notre lagon.

Ensuite, il y a un volet d'action qui sort du champ d'action du Port autonome et qui lui, est mené par la Direction des affaires maritimes, mais qui concerne les lagons de la plupart de nos îles, sur lesquelles on est en train de mettre en place des zones de mouillage, mais également des infrastructures pour

permettre justement aux bateaux de mouiller dans ces zones en concertation avec les communes bien entendu.

Et on est en train de mettre en place un système qui s'appelle Escale, qui permettra d'obliger les voiliers souhaitant entrer et sortir de notre territoire de réserver à l'avance les postes à quai et les postes au mouillage qu'ils souhaitent occuper lorsqu'ils arrivent et lorsqu'ils séjournent en Polynésie, ceci afin de mieux suivre leurs itinéraires et aussi de pouvoir les facturer, pour justement leur passage en Polynésie. Donc ça c'est une réforme qui est en cours et dont le logiciel devrait normalement être mis en service pour les voiliers d'ici la fin de l'année.

Pour ce qui concerne la question concernant l'évolution du niveau d'investissement, c'est un niveau d'investissement qui fluctue d'année en année en fonction des projets qui sont lancés par le port. Il y a des années où il y a plus d'investissements, d'autres où il y en a moins. L'année prochaine il peut très bien y avoir plus d'investissements que cette année, donc c'est des choses qui contrairement au budget de fonctionnement, soient beaucoup plus fluctuantes et du coup évoluent au gré des besoins.

Mais je peux vous assurer qu'au niveau de l'investissement, on a un schéma directeur du port qui prévoit à peu près une trentaine de milliards d'investissements sur 10 ans, donc on a beaucoup de projet en la matière.

Sur la taxe de péage, la question de réduire la taxe de péage, aujourd'hui elle n'est pas au programme du gouvernement, tout simplement parce que c'est une taxe qui est indirecte encore une fois. Et comme on peut le présager, la diminution d'une taxe indirecte n'a pas forcément un impact direct sur le consommateur. Parce que ça dépend vraiment du jeu concurrentiel qui existe au sein du territoire et donc aujourd'hui ce n'est pas en tout cas une piste que l'on envisage. La deuxième raison pour laquelle on n'envisage pas cela, c'est parce que la taxe est absolument essentielle à l'investissement du port. Les 30 milliards que j'ai cités, ne pourront pas être financés sur simple fond propre du port s'il n'y a pas la taxe de péage. Donc, il faut les fonds nécessaires pour pouvoir investir et remplacer toutes nos infrastructures et développer l'infrastructure portuaire en question au cours des 10 prochaines années. Merci.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Il y a d'autres interventions, non ? Madame Pascale Flosse, vous avez la parole.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, alors j'ai plusieurs questions. La première : est-ce que, concernant les voiliers, c'est intéressant que les élus aient une lisibilité sur la cartographie ? Prenant exemple sur Bora où il n'y a aucun voilier qui reste sur l'île de Bora, est-ce que le Pays peut... Sur l'île de Bora, ils viennent pour des séjours très courts. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir le même modèle peut-être chez nous ? Parce qu'il n'y a pas que Tahiti, il y a aussi les autres îles qui sont concernées par ce problème de voilier, sur Tahaa, où ces voiliers accostent là où ils veulent. C'est vrai qu'il faut une vraie politique sur ces voiliers, peut-être mettre des corps-morts à leur disposition, comme vous le dites, avoir un réel plan de corps-mort sur l'ensemble de la Polynésie et on sait très bien que ce milieu-là, beaucoup s'informent entre eux pour les prévenir, là où il n'y a pas de corps-mort ils peuvent s'installer là où ils veulent. Et on sait que vous avez augmenté le loyer de ces voiliers, qu'est-ce qu'il en est puisqu'ils ont fait un appel au tribunal ? Ça c'est la première question.

La deuxième question concerne votre augmentation en fonctionnement. C'est vrai que là on nous explique que ce sont les charges de personnel qui s'élèvent et essentiellement dues aux indemnités de départ. Ce qui veut dire, est-ce qu'il y a plusieurs départs ? Et est-ce que ces indemnités, c'est parce que peut-être vous souhaitez réduire le nombre de personnel, vous les encouragez à partir à la retraite ? Ou on aimerait bien avoir des explications là-dessus.

Et sur la section d'investissement, on voit qu'il y a un excédent de 5,227 milliards F CFP, une augmentation de 159 % par rapport... et la section affichait un déficit de 1 milliard ? Est-ce qu'on pourrait avoir concrètement une lisibilité là-dessus ? Et est-ce que les emprunts que vous avez effectués au niveau des banques, est-ce qu'elles auront un impact sur toutes les personnes, les restaurateurs sur l'ensemble des quais du front de mer ? Est-ce que vous les impactez ? Sachant que s'il y a un impact au niveau de ces restaurateurs, il y a un impact au niveau du consommateur, parce qu'il faut bien qu'ils trouvent aussi un bénéfice. Et sur les roulottiers, on voit que de plus en plus, nous avons très peu de roulotte maintenant à la place Vaiete, qui est devenue quelque chose spécifique à la Polynésie. Et je trouve dommage que nous avons perdu ce cachet qui est propre à la Polynésie, surtout Vaiete qui était une fierté pour nous tous. Est-ce que c'est le loyer qui a fait que maintenant il y a très peu qui viennent s'installer maintenant à la place Vaiete ? Je vous remercie.

Le président : Merci. Le gouvernement.

M. Jordy Chan : Merci, Madame la représentante pour vos questions.

Concernant la visibilité sur les mouillages, c'est un travail qui se fait progressivement. On a déjà des îles sur lesquelles on a des arrêtés pour obliger les voiliers à mouiller dans certaines zones pendant une certaine durée, faute de quoi ils seront sanctionnés. Donc ça concerne notamment l'île de Bora, ça concerne également l'île de Huahine. On compte mettre en place les arrêtés de mouillage dans plusieurs autres îles, notamment aux Tuamotu, je pense par exemple à Rangiroa et aux Marquises. Et c'est un travail qui est fait en continu par la Direction polynésienne des affaires maritimes, qui prend un peu de temps, pas pour des raisons techniques, pas pour des raisons propres à l'administration, mais parce que ça prend beaucoup de temps de se concerter avec les communes pour savoir exactement qu'est-ce qu'elles souhaiteraient en termes d'arrêtés de mouillage. Parce que l'idée, c'est de travailler en partenariat avec les communes sur ces arrêtés, afin de prendre au maximum en compte les doléances de la population par rapport aux voiliers.

Sur l'augmentation des tarifs à la Marina Taina, pour l'instant, ils ne sont pas appliqués parce que la procédure judiciaire est toujours en cours donc on attend la décision du juge pour pouvoir donner suite à ce dossier.

Sur l'augmentation en matière de dépenses de fonctionnement du personnel, donc ça, c'est lié à quatre départs à la retraite. Comme vous le savez, au Port autonome, on a une indemnité de capital retraite qui est équivalent à peu près à 10 % du salaire et qui est versée lorsque l'agent en question prend sa retraite. Donc, lorsque l'agent prend sa retraite, il y a une dépense, en plus, à verser par le Port à l'agent, et c'est ce qui fait que la dépense peut augmenter d'année en année ou, au contraire, baisser en fonction du nombre de départ à la retraite.

Pour ce qui concerne l'impact des emprunts sur les restaurateurs et sur les roulottiers il n'y en aura pas parce que les emprunts sont couverts par le budget du Port. Aujourd'hui, donc, on ne prévoit pas en tout cas d'impact de ces emprunts sur les restaurateurs ou les roulottiers.

Pour ce qui concerne les roulottiers, je partage votre avis sur le fait que c'est dommage de voir la place Vaiete telle qu'elle est, aujourd'hui, et c'est la raison pour laquelle on a fait deux choses :

– la première, c'est que le parking qui sera mis en service et qui est hébergé par le terminal de croisière internationale sera gratuit pour tous les usagers à partir de 18 h, en tout cas en soirée, ce qui permettra de redynamiser la place parce qu'aujourd'hui, un des gros problèmes liés à l'activité des roulottiers c'est bien entendu le manque de parking disponible aux alentours ;

– la deuxième chose, c'est qu'on a fait quelque chose qui n'avait pas été fait, en fait, au cours de l'ancienne mandature, c'est qu'on a tout simplement lancé des études de rénovation de la place Vaiete, donc une étude de programmation est en cours par l'établissements Grands Projets de Polynésie pour se faire.

Voilà.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.* Alors, excusez-moi, *Monsieur le ministre, bonjour* également à Monsieur Le Caill.

Je vais revenir sur les voiliers. Je remercie d'ailleurs notre collègue, Madame Pascale Haiti-Flosse, d'être intervenue sur les voiliers.

Je salue les efforts que le ministère a faits l'année dernière. C'est vrai que l'on avait saisi le gouvernement sur cette question du mouillage un petit peu anarchique de notre point de vue, notamment dans le lagon de Faa'a. Et donc, merci beaucoup pour les efforts que tu as faits, soutenus par les parties services notamment le Port autonome et la DPAM parce qu'effectivement, tu as très vite saisi le problème et très vite réagi, notamment pour Vaitupa, et je t'en remercie.

Maintenant, je voudrais revenir sur le mouillage dans les lagons de nos archipels. Tu en as parlé, Madame Pascale Haiti-Flosse a évoqué Bora, tu as rajouté Huahine, Rangiroa etc. Maintenant, je salue aussi les efforts que la DPAM fait lorsqu'elle se déplace dans nos îles à la rencontre de nos communes.

Maintenant, j'ai quand même l'impression qu'au-delà des réunions d'information, la consultation n'est peut-être pas assez poussée. Je m'explique. Dans certaines îles, beaucoup de résidents se plaignent encore du mouillage de certains voiliers devant chez eux et, donc, je me demande si ce travail de consultation est bien complété de toute concertation avec les résidents de ces îles.

Je vais prendre pour exemple Fakarava. C'est vrai qu'il y a eu une mission d'information sur Fakarava, il y a eu un zonage également, il y a une proposition de faite, mais certaines zones ont échappé à cette consultation et à ce zonage et donc j'espère que ce sera vite réglé.

Maintenant, il y a quelques temps, il y a eu un accident à Mahina dans la baie de Matavai, et un voilier donc a échoué sur la plage. Je me demande ce qu'il faisait là, d'ailleurs, parce qu'apparemment il me semble que c'est une zone qui est interdite au mouillage. Donc, trouver un voilier qui échoue sur la plage c'est assez surprenant. Enfin bref ! Je voudrais juste savoir, féliciter les efforts que vous avez faits, mais il y a encore des efforts à faire. Je pense que notre *peuple*, notre peuple, n'a pas envie de voir des voiliers mouiller devant chez eux, vraiment. Malgré tous les efforts que vous faites, il reste encore beaucoup à faire et on attend une réglementation stricte pour que ces voiliers arrêtent de mouiller devant chez nous.

Je reviens sur l'arrêté 650/CM du 2 juin 2020 qui concerne le mouillage, les zones de mouillage et de stationnement sur le lagon de Faa'a et de Punaauia. L'année dernière, on avait, j'avais émis le souhait d'une suppression de cet arrêté. Le Président m'avait répondu qu'il était impossible de supprimer cet arrêté. Je pense que toute loi, toute réglementation, est possible d'être supprimée si on le souhaite. Tout relève d'une décision politique. Non, je voudrais avoir ton avis sur la question.

Merci.

Le président : *Merci*

Oui, le gouvernement souhaite intervenir ? Monsieur le ministre.

M. Jordy Chan : *Merci, Madame la représentante.*

Concernant la concertation des résidents dans les îles, en fait, comme je le disais, aujourd'hui, on met en place cette réglementation de mouillage progressivement commune par commune. Commune par commune, parce que la DPAM prend parti de travailler en partenariat avec les communes afin de justement agréger le maximum possible des doléances de la population à travers les communes. Ceci, par souci d'efficacité et aussi par respect envers les autorités locales et c'est la raison pour laquelle ça

met un peu de temps à élaborer ces arrêtés d'application, parce que les communes doivent également se concerter entre elles ou avec leur population pour savoir quelles zones définir ou pas.

Ensuite, lorsqu'on sort un arrêté il y a forcément des zones qui, la plupart du temps, sont justifiées et des zones sur lesquelles il y a moins de consensus et des zones parfois qui peuvent manquer. C'est normal, c'est des réglementations qui évoluent donc l'idée c'est d'avancer. C'est le parti que prend la DPAM souvent. C'est de sortir une réglementation qui convient au mieux, en tout cas d'après les remontées qui nous sont données, et ensuite de l'adapter si nécessaire.

Donc c'est ce qui va être fait, par exemple, sur Raiatea avec notamment les prestataires touristiques et c'est ce qui pourraient être faits, par exemple, sur Fakarava, là où vous mentionnez qu'il y a des zones qui ne sont pas forcément adaptées.

Sur Mahina, le Pays avait sollicité le maire pour définir des zones de mouillage où, en tout cas, régler le lagon en question. Dès 2019, donc ça fait plusieurs années, mais il n'a pas répondu en tout cas à cet appel. Et sur Faa'a, je m'en tiendrai à la réponse du Président parce qu'il est également le ministre en charge du tourisme et, comme tu dis, cette décision relève d'une décision, à mon avis, politique dont une décision liée au tourisme nautique.

Le président : Madame Pascale Flosse, vous avez la parole.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président.

Alors ce sera pour les parkings, le parking de la place Jacques Chirac, on sait très bien que le soir, je pense qu'après 17 h ou 18 h, ce parking est fermé alors que nous avons deux restaurateurs au-dessus qui, bien sûr, dépendent du Port autonome alors les clients sont obligés de chercher des places de parking, tourner tout autour.

D'abord, est-ce que si vous faites la gratuité du côté de Vaiete, ce serait bien de le faire sur la place Chirac, inciter les gens à pouvoir se parquer tout en, je veux dire, ayant une sécurité, surtout que là le soir ce n'est pas très bien éclairé ?

Et actuellement, en face de Toata, vous avez aménagé sur deux terrains des places de parking. Est-ce que ce sera payant ? Le soir pendant le Heiva, nous savons très bien que tout le monde cherche des places de parking aux alentours lorsqu'il y a des événements sur la place Toata. Est-ce qu'on pourrait faciliter aux familles, à toutes ces personnes, d'accéder au moins gratuitement des places de parking le soir et pour qu'ils puissent sereinement aller à des soirées à Toata et aller dîner tout en sécurité dans les snacks du côté de Toata ?

Merci.

M. Jordy Chan : Merci, Madame la représentante pour vos questions.

Pour ce qui concerne les parkings à proximité de la place Tumarama, ce qu'on a fait au début de notre mandature c'est rendre accessible et gratuit à partir de 18 h le parking qui est situé juste en face du parking de la place Jacques Chirac. Ceci n'était pas le cas avant qu'on soit arrivé et c'est ce qu'on a fait, dès qu'on est arrivé. C'est un parking qui, aujourd'hui, est affecté à la Direction de l'équipement.

Ensuite, sur celui de la place Jacques Chirac, c'est noté en tout cas pour votre demande, on va l'évaluer puisqu'il faut évaluer aussi quelles seront les répercussions en matière de coût pour le Port si on prend ça gratuit. Mais en tout cas, on va étudier cette question.

Et concernant du coup, votre dernière question qui ne concerne pas le Port, en fait, mais davantage le Pays de manière générale et la commune pour ce qui concerne la problématique des parkings. Le terrain qui est situé à côté de la piscine a été utilisé par la Direction des affaires foncières pour servir de parking

tampon pendant les travaux du parking qui est situé en face, juste à côté de l'immeuble Paofai et, aujourd'hui, le terrain sert de parking provisoire.

Mais demain, dès le premier semestre 2025, il servira également pour l'installation d'une passerelle piétonne qui va connecter les différentes berges, enfin les deux berges de la rivière Tipaerui et qui va permettre de prolonger la promenade du front de mer jusqu'au giratoire de Auac.

Voilà.

Le président : Monsieur le ministre, merci.

Madame Pascale, vous avez la parole.

M^{me} Pascale Haiti : Oui. Excusez-moi, mais ces places de parking, pour la journée, je suppose que ça n'est pas un problème qu'ils soient payants parce que la plupart du temps les gens viennent, se garent vraiment pour des cours, pour un certain... très court. Mais, là, pour les soirées, bon, c'est bien qu'ils passent de bons moments sans à se tracasser qu'ils doivent quitter la table parce que, bon, la place de parking coûte un peu plus chère.

Mais vraiment faciliter la nuit ces sorties nocturnes des Polynésiens, c'est vraiment... Je ne pense pas qu'on va les remplir bien sûr comme dans la journée, mais ce serait bien de vraiment d'essayer de faciliter au moins pendant les soirées nocturnes de sortie des Polynésiens vers... C'est vrai quand on est ministre ou gouvernement les places de parking c'est beaucoup plus facile, mais vraiment pour les usagers ce n'est pas le cas. Alors essayons de faire quelque chose pour eux, au moins pour le soir, parce que ça ne se remplit pas.

Et pour ceux qui font du sport au lieu de chercher tout autour, qu'ils se garent mal et puis ils ont des PV, là, vraiment le soir... Parce qu'en face, à côté de la clinique Paofai, à un moment donné, c'est à partir de 17 h, il me semble, c'était gratuit, mais là, du coup, on le fait payer. C'est bien vraiment que ça soit gratuit, au moins le soir.

M. Jordy Chan : Merci, Madame la représentante, de m'ôter les mots de la bouche parce que c'est exactement la raison pour laquelle on a choisi de rendre gratuit le soir le parking qui va être ouvert au niveau du terminal de croisière. Donc comme je vous disais, pour ce qui concerne le parking Tumarama, on va étudier la question.

Le président : *Pasteur Tapati, la parole est à vous.*

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui. Non, merci bien, Monsieur le président.*

Il ne faut pas non plus consacrer tous les terrains uniquement au stationnement des voitures. Il serait peut-être judicieux de dédier un espace à la plantation d'arbres à pain.

Ma question concerne, Monsieur le ministre, ce restaurant situé au-dessus de la gare maritime : combien sa location revient au gérant ? Combien par mois ?

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Vous pouvez répéter ?*

M. Tafai, Mitema Tapati : *Le restaurant situé au-dessus de la gare maritime, celui qui est au-dessus, le restaurant qui est au-dessus, à combien le Pays le loue-t-il ?*

M. Jordy Chan : Tu parles du restaurant de la Gare maritime ou...

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui, oui.*

M. Jordy Chan : Ah, d'accord !

De mémoire, c'est 700 000 F CFP par mois environ. Mais encore une fois, c'est de mémoire. Il faudrait qu'on vérifie cette donnée.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Le gérant me disait qu'il semble valoir le million par mois. Cela n'est pas trop élevé pour un enfant polynésien ? De plus, c'est un enfant de Moorea.*

M. Jordy Chan : Bon, pour revenir sur l'attribution de ce restaurant, le local a fait l'objet d'un appel d'offres dans lequel il y avait plusieurs critères dont le loyer en question. Donc c'est les candidats qui, en fait, proposaient les loyers qu'ils jugeaient pertinents de payer pour l'occupation du local. Et sur la base de plusieurs critères, l'occupant existant était sélectionné dont le critère du loyer donc c'est lui qui l'avait proposé lors de l'attribution de l'autorisation d'occupation.

Le président : Madame Pauline, vous avez la parole.

M^{me} Pauline Niva : *Merci, Monsieur le président-fondateur* Donc, chers collègues, chers représentants du gouvernement, *bonjour*.

Moi, je veux juste rejoindre les propos de Madame Maurea et, là, je vais prendre peut-être ma casquette d'adjointe de la commune de Faa'a. Les deux dernières matinées, nous étions en séminaire avec les élus de la commune de Faa'a et, dans un de nos projets phares pour notre mandature qui s'en vient, c'est le *rāhui* (NDT, la période de restriction).

Et donc, quand je t'entends dire que, par rapport au mouillage qui est dans le lagon de Faa'a, qui, au niveau de la commune n'apporte rien sinon de freiner et de rendre difficile cet accès à tous nos pratiquants de *pirogue*, à toutes ces familles qui s'en vont sur le lagon et aussi pour les yeux des habitants de Tefana i Ahurai. Donc ma question c'est : est-ce qu'avec le projet politique que vous allez mettre en place au niveau de ce lagon-là, est-ce que ça ne va pas venir — comment dire ? — rendre plus difficile le *rāhui* (NDT, la période de restriction) ? Parce qu'on sait très bien que, quand on met un *rāhui* (NDT, une période de restriction), il n'y a pas de bateau, il n'y a pas de mouillage, il n'y a pas de... Voilà. On veut préserver un garde-à-manger, on veut préserver un lieu bien précis. Or, avec tous ces corps-morts qui favorisent la venue des yachts sur cet espace du lagon de Faa'a, ça va venir un peu contrecarrer notre projet de *rāhui* (NDT, période de restriction) sur notre lagon de Faa'a. Donc qu'en pensez-vous, Monsieur le ministre ?

Merci beaucoup.

Le président : Monsieur Tetua Hoa, vous avez la parole.

M. Félix, Hoa Tetua : *Merci, Monsieur le président.*

Je parle plutôt pour les îles. Concernant les atolls, vous avez dit que vous aviez commencé par Rangiroa pour les zones de mouillage. C'est urgent dans tous les atolls. Pour nous, c'est urgent parce qu'actuellement les voiliers arrivent chez nous, ils vont n'importe où donc ils vont casser les coraux, tout ça. Donc il est urgent que l'on définisse les zonages et mettre aussi en place une sanction s'ils ne respectent pas les zones de mouillage.

Et deuxième question par rapport aux voiliers : quand ils viennent chez nous, ils ne sont pas taxés. Ma demande : est-ce que c'est possible de faire une convention avec chaque commune pour pouvoir taxer ces voiliers-là ?

Merci.

Le président : Gouvernement.

M. Jordy Chan : Merci, Madame et Monsieur les représentants pour vos questions.

Pour ce qui concerne la commune de Faa'a, on n'a pas du tout prévu d'élargir les zones de mouillage en question, ni d'installer de nouveaux corps-morts, en tout cas sur la zone de Faa'a. Les corps-morts dont je parlais concernaient les communes sur lesquelles on souhaite établir une nouvelle réglementation qui n'existe pas aujourd'hui et pour pouvoir faire appliquer cette réglementation on a besoin de mettre en place des corps-morts. Pourquoi ? Parce que les zones de mouillage dans lesquelles les voiliers seront autorisés à mouiller ne sont, aujourd'hui, pas équipées de lignes de corps-morts, donc c'est en cela que l'investissement était nécessaire. Mais sur Faa'a, comme je le disais, il n'y a pas de projet d'extension des zones de mouillage ou d'installation de corps-morts supplémentaires sur Faa'a.

Sur Rangiroa, on est totalement aligné. C'est une destination sur laquelle on souhaite faire évoluer la réglementation au cours des prochains mois. Donc on aura l'occasion, je pense, d'en reparler et de se concerter à ce propos, si tu veux bien, Monsieur le représentant.

Et sur la tarification des voiliers, c'est justement l'objectif, en tout cas un des objectifs du projet escale qui est mené par la DPAM. C'est de mettre en place une tarification pour justement tirer parti du passage des voiliers en Polynésie, chose qui n'est faite que très partiellement aujourd'hui. Et quand je dis « tirer parti » c'est-à-dire mettre en place une tarification pour leur passage, pour leur consommation, pour tout ce qu'on peut en tirer.

Cette tarification, elle sera mise en place par le Pays, mais il y a une réflexion en cours pour intégrer les communes dans la balance puisque, comme vous le disiez, les communes sont les premières touchées finalement par le passage des voiliers et ce sont les premières à tirer les conséquences de leur passage sans percevoir ou, en tout cas, en percevant uniquement que très faiblement les retombées économiques de ce passage. Donc l'idée c'est justement d'avoir, en tout cas de définir une clé de répartition qui serait perçue par le Pays et ce qui serait perçu par les communes au titre de ce passage. Et c'est, aujourd'hui, une étude qui est en cours par la Direction polynésienne des affaires maritimes qui est en concertation avec les différents services du Pays et qui va venir vers les communes pour leur proposer une mouture à ce propos.

Le président : Oui, Madame Pauline Niva.

M^{me} Pauline Niva : Monsieur le ministre, excusez-moi d'insister, mais par rapport au *rāhui* (NDT, à la période de restriction). Bon, je vais aller droit au but. Est-ce qu'on peut envisager de retirer tous ces corps-morts-là pour que, nous, on puisse retrouver notre beau lagon de Faa'a ?

M. Jordy Chan : Ça c'est une décision qui, comme je le disais, dépasse ma seule compétence parce qu'elle devrait être discutée avec tout le gouvernement si cette décision est prise. Moi, ce que je peux, par contre, dire concernant les répercussions d'une telle décision, c'est que ces voiliers iront bien ailleurs. Donc s'ils ne vont pas à Faa'a, ils iront dans d'autres îles, peut-être sur Moorea, peut-être sur Punaauia, peut-être sur Papeete, peut-être sur les Îles-sous-le-vent, sur Raiatea, sur Huahine, etc. C'est un jeu de vase communicant donc il faut penser cela de manière plus globale, je pense, à la fois en termes de répercussions sur chaque secteur et aussi sur chaque... Enfin chaque secteur, quand je parle de secteur, du tourisme, etc. et chaque secteur géographique également.

Le président : *Merci bien, Monsieur le ministre. J'aimerais également donner mon avis.*

En observant le lagon de Faa'a, on va dire que presque la moitié a été consacrée à l'aménagement de l'aéroport. N'est-ce pas ? Et, maintenant, par certains voiliers de Punaauia. D'où viennent-ils ? Je n'en sais rien.

Il paraît qu'il y a une délibération, qu'il y a un arrêté qui a été pris pendant le Covid qu'il faudrait faire sauter cet arrêté pour que ces voiliers puissent aller, là, on doit les envoyer, mais pas à Faa'a. Ça suffit !

Vous savez quand vous allez pêcher dans le lagon de Faa'a, vous commencez par Rautea iti et Rautea rahi. Si, ça ne mord pas, là, vous vous laissez dériver et si tout se passe bien, vous pouvez pêcher des becs de canne. C'est à cet endroit que sont les poissons du large. Oui, c'est là qu'ils nichent tout comme les poissons labre. Je me suis donc dit : « Ahh ! Je ne sais pas si j'ai toujours très envie d'aller là-bas pour pêcher le bec de canne, ça sent le "taioro" » (NDT, expression péjorative utilisée en Polynésie pour désigner les étrangers) peut-être. Ne soyez pas offensés par mes propos. Oui...

Ils sont en train de polluer nos lagons et ça fait des années qu'ils sont là. Ce n'est pas possible, ça ! C'est l'invasion de notre Pays. *Si quelqu'un n'est pas d'accord avec ces paroles, c'est pareil.*

Et maintenant, nous allons parler du « rāhui » (NDT, de la période de restriction). C'est fini, on ne pourra plus rien faire dans le lagon de Faa'a.

Je pense qu'il est temps de voir un peu l'avenir, mais d'une façon positive. Il y a de gros projets d'investissement à Raromata'i, aux Îles-sous-le-vent, pour les années à venir : projet de terrain de golf, projet d'hôtel, tout ça et tout. Est-ce que...

Je pense, comme on dit, gouverner c'est prévoir, il n'est pas temps de prévoir l'ouverture d'un port à Uturoa, voir avec les importateurs du Pays parce qu'il me semble que c'est une simple délibération qu'il faut faire passer ici pour que l'on puisse ouvrir un port *aux Îles sous-le-vent*, je crois, à Uturoa pour *toutes les Îles sous-le-vent*, et il faut faire cette opération.

La même chose pour les Marquises, anticiper tout ça si on veut voir l'avenir. On dira peut-être c'est dans, je ne sais pas combien d'années, mais je crois que non. Il faut investir dans notre pays et il y a des projets, des grands projets d'investissement qui sont là, qui sont en train de se préparer et pour faciliter.

Vous savez, actuellement, le coût que payent nos gens des *Îles sous-le-vent* ou des Marquises c'est carrément le triple de ce que nous payons ici à Tahiti. Avec l'ouverture d'un port, directement importer tout ce qu'il faut pour *les Îles sous-le-vent* à Uturoa. Et aux Marquises, pareil c'est la même chose. Ça va diminuer le coût de la vie par trois.

Je ne sais pas. Qu'est-ce qu'en pense, Monsieur le ministre ?

M. Jordy Chan : C'est quelque chose que l'on peut regarder. Après, ce qu'il faut aujourd'hui, en tout cas, garder à l'esprit, je pense, c'est en termes de desserte maritime.

Président, quand tu parles de desserte, je pense que tu parles de la desserte internationale. C'est bien ça ? C'est-à-dire des cargos internationaux. Et, en termes de desserte maritime, on est aujourd'hui tributaire des intérêts des compagnies maritimes de nous desservir.

Aujourd'hui, on parle même sur le Port de Papeete qui est celui qui dessert la majeure partie de la population, on est, je crois 170 000 sur l'île de Tahiti contre environ 15 000 à Raiatea. On parle même de fidélisation des destinations par la Nouvelle-Zélande parce que la ligne maritime deviendrait moins rentable qu'elle n'était avant.

Et c'est pour ça qu'il y a des projets envisagés par le Port autonome de Papeete qui sont ceux d'approfondir la passe pour permettre à des navires cargos plus importants de desservir notre Port. Donc, c'est quelque chose sur laquelle on peut avoir des réflexions, mais il faut bien garder à l'esprit que, même si on construit une infrastructure, on ne pourra pas obliger les compagnies maritimes à desservir le port en question.

Donc, il faut bien s'assurer que si on construit cette infrastructure, des navires viendront le desservir, que ce soit aux *Îles sous-le-vent*, que ce soit aux Marquises.

Aux Marquises, il y a une réflexion à ce propos puisqu'il y a le projet d'aéroport international des Marquises qui est à l'étude. Et si effectivement un aéroport international est construit, à mon avis, un port pourrait tout à fait trouver sa place là-bas. Mais ce sont des réflexions qui sont également à l'étude.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.* Je pense que...

Oui, Madame Butcher, vous avez la parole.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : *Merci, Monsieur le président.*

Excusez-moi, *Monsieur le ministre*, je suis obligée de revenir un peu, je vous ai envoyé une question écrite s'agissant encore de mon balisage. Nous parlons du Port autonome, nous aussi, notre aéroport, c'est un port pour nous, pour ceux des Tuamotu de l'Est. Je ne comprends pas trop : pour 2 200 mètres, vous réduisez quand même de 1 000 mètres mon aéroport pour le balisage et l'investissement de 550 millions juste pour changer un... En fait, c'est pour cela que vous avez baissé un peu l'éclairage de mon aéroport, de ma piste. Mais, mon inquiétude demain, c'est que pour faire traverser, pour que l'autre côté soit éclairé, vous serez obligé de couper, de tronçonner sur la piste. Est-ce que demain, j'aurai des porteurs, enfin des gros porteurs dans nos futurs projets, et pourront-ils se poser après sur mon aéroport de Hao ?

Voilà. Merci.

M. Jordy Chan : La réponse c'est, si des gros porteurs viennent se poser à Hao, on aménagera le balisage lumineux nécessaire pour que les gros porteurs se déposent sur Hao. Aujourd'hui, malheureusement, il n'y a pas de gros porteurs qui viennent se déposer sur Hao et c'est la raison pour laquelle on a décidé de limiter ce balisage à 2 200 mètres. Si on a besoin de l'étendre, on pourra l'étendre et cela pourra être fait dans une phase ultérieure si jamais le besoin est ressenti. Aujourd'hui, les 2 200 mètres seront largement nécessaires pour couvrir le besoin en termes d'aviation actuel.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Oui. Pardon, président, *ce ne sera pas très long.* Alors ma question c'était surtout que, ils seront obligés de traverser, de faire une saillie dans la piste s'il y a une... Parce que, dernièrement, nous avons eu un problème avec *Air Tahiti* qui a dû se poser d'urgence et il a utilisé toute la piste. Est-ce que demain, quand ce problème reviendra, ils pourront encore utiliser les 1 000 mètres qui resteront ? C'est un peu ça, c'est la saillie sur la piste : est-ce que ça va être refermée ? Ça va être comment ?

M. Jordy Chan : Honnêtement là, on sort vraiment du cadre de l'analyse des comptes du Port, je pense qu'il faudrait qu'on... Si vous voulez en discuter, on peut tenir une réunion ensemble et en discuter posément dans mon bureau, ou dans un autre endroit, pour que je vous donne plus de détails techniques à ce sujet, avec mes équipes également qui pourront vous informer au mieux des répercussions que cette décision a sur les retombées. Mais comme je vous dis, en fait, il n'y en aura pas. Il n'y aura pas de répercussion sur la desserte de Hao actuellement, tout simplement parce qu'on a fait en sorte que le balisage que l'on va mettre en place permettra à tous les avions qui passent aujourd'hui par Hao de continuer à passer par-là.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : Merci, *Monsieur le ministre.* Avec plaisir je prendrai un rendez-vous avec vous. Merci.

Le président : Pascale Flosse.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, bon, j'étais absente, il y a Tapati qui a soulevé le prix du loyer des restaurants. Celui qui est à la gare maritime tenu bien sûr par un Polynésien, il paye un loyer à peu près de 1 035 000 francs par mois. C'est une somme énorme et importante. Ceux qui sont du côté de la place

Chirac payent à peu près 800 000 de loyer. C'est pour cela que je vous ai posé la question, est-ce que ces emprunts que vous allez effectuer auront des répercussions sur les restaurateurs ? Est-ce que l'on peut revoir le prix ? Parce que, cela leur demande beaucoup d'innovations au niveau des restaurants, et d'où ces musiques, ces orchestres, ces animations, parce qu'il faut bien qu'ils payent ces loyers. S'ils ne payent pas, bien sûr, je suppose, qu'il y a des sanctions qui seront prises parce que je pense qu'il y aura des répercussions sur son chiffre d'affaires. Je trouve qu'ils sont courageux de vouloir s'installer vu que ces loyers sont élevés. C'est pour cela que j'ai demandé à ce que les places de parking le soir soient vraiment gratuites pour ces restaurateurs et faciliter le déplacement de nos citoyens s'ils souhaitent aller dîner le soir. Il faudrait qu'il y ait quelque chose de votre part, soit vous baissez les loyers, mais faites quelque chose. 1 035 000 F CFP, c'est énorme !

M. Jordy Chan : Si ces restaurateurs étaient vraiment en difficulté, ils auraient déjà mis la clé sous la porte depuis belle lurette, hein ! C'est tout ce que je peux vous répondre.

M^{me} Pascale Haiti : Ce n'est pas une réponse, Monsieur le ministre. Votre rôle, c'est d'aider. Je n'ai pas besoin d'avoir cette réponse, bien sûr. Imaginez si vous dites cela à tous ces restaurateurs, mais enfin, quelle façon !... Votre rôle, c'est d'aider ces gens-là ! Eh bien, il fait tout son possible et en plus le soir maintenant on lui interdit de ne plus faire d'animation. Mais il cherche par tous les moyens, ils essayent. Qu'est-ce que vous voulez qu'il fasse, qu'il soit au RST ?! Mais enfin !...

Le président : Merci.

Madame *la maire* de Hao, vous parliez des problèmes de l'aéroport de Hao et je pense que ce sont des problèmes qui n'auraient pas dû exister si vous n'aviez pas, vous, refusé le projet d'aquaculture de Hao. Ils veulent revenir, hein ! Et cela a été remplacé par quoi ? On apprend aux enfants de Hao comment planter les coraux ! Je ne sais pas si on va pouvoir consommer cela pour l'avenir. Ce projet-là est un méga projet, un projet phare ! Là, on aurait pu avoir de l'argent. Parce que, Pascale demande qu'il faut baisser les loyers, mais avant de baisser les loyers, il faut penser aux recettes. Aller où chercher les recettes ? Il faut des investissements comme ça, là où il y a de l'argent. On ne peut pas développer ce pays nous tout seul. Ce n'est pas possible avec la France. Voilà. Quand je dis « vous », c'est Macron, l'État qui est intervenu. Mais cela ne dépend pas de Macron ! Cela dépend de chacun d'entre nous ! *Ce pays est le nôtre et c'est à nous de décider ! C'est à ce moment-là que le pays ira de l'avant. Cela ne dépend pas de Macron. Si vous avez eu l'occasion de regarder les infos ces derniers jours, il parlait des dépôts rares (NDT, terres rares) qu'il y a en profondeur dans notre pays. Il disait « attention à la prédation ». Le premier prédateur, c'est eux !*

Vous savez ce que cela peut rapporter si on exploite les nodules polymétalliques sur 1 000 km² — 1 000 km², cela fait 30 km sur Papara par 40 — 1 000 km² ? Un billion cinq cent milliards de dollars... 500 000 milliards. 1 billion ! Vous savez écrire 1 trillion ? C'est 1 plus 12 zéros ! C'est 500 000 milliards. La dette de la France est de 300 000 milliards. *On peut payer la dette de la France ! L'argent est là !* Ce n'est pas du rêve.

En 1996, je suis intervenu ici, j'ai amené un caillou pour vous dire qu'il y a cela. Aujourd'hui, j'ai les nodules là. Je vais peut-être vous faire voir aussi. *Cette ressource nous appartient. La France ne souhaite pas... et peut-être aussi quelques-uns parmi nous*, je n'en sais rien... Sans parler des problèmes sociaux que nous connaissons dans notre pays. Ces milliers, la majorité de notre population vit sous le seuil de la pauvreté ! Il faut faire quelque chose, il faut faire quelque chose. Comment ?... *Voici la solution : il faut aller récupérer ces ressources.*

Les sages aiment à dire : l'argent est sous tes pieds. Et c'est vrai, c'est vrai ! Par contre, c'est à nous de prendre des décisions. Cela ne revient pas à notre ministre, non. C'est à nous, et ce pays est le nôtre. C'est d'ailleurs l'action que j'ai entreprise en inscrivant notre pays sur la liste des Nations Unies. La première personne que j'ai été voir fut notre Président Édouard Fritch afin de lui annoncer que : « voilà, c'est fait, le monde entier sait que ce pays est le nôtre ! ». La France ne l'a toujours pas

accepté et ce jusqu'à aujourd'hui. Elle ne l'acceptera pas tant que vous soutiendrez la politique de la France ici chez nous.

Merci de votre attention.

Nous poursuivons. C'est pour demander de voir ensemble de simplifier, une procédure simplifiée.

Oui. Nous allons continuer échanger. Oui, allez. La parole est à vous. C'est à vous.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : *Merci bien. Non, je voulais juste vous répondre, Monsieur le président. Par rapport à ce que vous disiez sur ce nodule, j'ai moi aussi entendu parler de ce nodule situé dans les profondeurs. Il semble qu'il y en ait partout sous l'ensemble des Tuamotu. Maintenant, je vous pose une question, Monsieur le président. Effectivement, vous parliez de bi-millions (NDC, billions) ? Tri-millions (NDC, trillions) pardon. Mais, demain, qui va en bénéficier ? C'est encore Tahiti qui va en bénéficier !?... Non, parce que, nous, aux Tuamotu, nous n'avons pas bénéficier de tous les milliards versés pour le nucléaire. C'est la même question que je me poserai demain : et les Tuamotu, comment feront les Tuamotu, demain ?*

Merci bien, Monsieur le président. C'était tout.

Le président : *J'ai toujours dit cela. C'est vrai, je suis de Faa'a et vous des Tuamotu, mais un jour, l'on devra penser pour notre pays. N'est-ce pas ? Et c'est ce que l'on fait en examinant le budget de notre pays. Combien Rapa et les îles de Tuamotu versent-ils dans les caisses de notre pays ? Zéro franc. C'est par solidarité. C'est cela qui est attendu. Le jour où l'on va se mettre à exploiter ces ressources, ce ne sera pas pour seulement pour une partie de notre population. Ce n'est pas comme cela. C'est pour l'ensemble. C'est d'ailleurs ce qui fait la force des États-Unis avec les 50 états qui le compose. La richesse revient à l'ensemble du pays américain, malgré les spécificités propres à chacun des 50 états qui sont aux commandes du pays américain. L'idée est celle-là : créer les états fédérés de Mā'ohi Nui. Mais cela ne peut pas se faire qu'avec un groupe d'hommes, ce n'est pas possible ! C'est impossible ! Tous ensemble par contre, oui. Nous, c'est cette réflexion que l'on doit avoir à l'esprit à chaque fois : nous, nous, nous. Ce n'est pas nous et vous, non. C'est nous !*

Nous poursuivons.

Nous passons à l'examen de la délibération. Je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Est-ce que vous êtes d'accord ?... D'accord ? Procédure simplifiée, *on va dans ce sens.*

Je mets aux voix l'ensemble de la délibération. En l'absence d'amendement, il n'y a pas d'amendement, donc ceux qui sont pour. *Merci bien.* Même vote. Pour. Il n'y a pas de contre ni... Y a une intervention ?...

RAPPORT N° 86-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 DE L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Tematai Le Gayic

Le président : Nous passons au rapport suivant : rapport n° 86-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française — plus pour longtemps — et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M. Warren Dexter : Monsieur le président de la commission permanente, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs, *bonjour.*

Comme annoncé, le dossier que l'on vous propose là, c'est l'approbation du compte financier de l'ISPF au titre de l'exercice 2023. Vous connaissez l'importance de l'ISPF, surtout pour l'économie, c'est une instance qui mène des enquêtes économiques et sociales dans plusieurs domaines (tourisme, variation des prix, logement). C'est bien parce que cela permet d'informer la population sur ce qui se passe vraiment dans l'économie ; cela sert aussi d'aide à la décision pour le gouvernement. Donc, comme chaque année, vous êtes amenés à approuver le compte financier de cet établissement, qui est un établissement public administratif.

Merci.

Le président : Messieurs les conseillers du Tapura huiratira...

Ah, Monsieur Le Gayic Tematai, député, *la parole est à vous. On continuera à vous appeler député, c'est comme ça puisque vous avez occupé la fonction de député. C'est comme ça.*

M. Tematai Le Gayic : *Merci bien, Monsieur le président fondateur. Cher gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la vice-présidente du gouvernement polynésien, à nous Mesdames et Messieurs les membres élus du peuple, mes salutations à tous pour cette occasion qui nous est donnée de nous réunir en cette nouvelle matinée. Merci bien à notre pasteur d'avoir remis nos travaux entre les mains du Très-Haut.*

Monsieur le président, permettez-moi pour cette intervention de retirer le substrat politique de ce rapport analytique que vous avez, je pense, déjà pris connaissance. En 2023, les ressources de l'ISPF s'établissaient aux alentours de 597 millions F CFP, dont 90 % venaient de subventions de la Polynésie : d'abord une subvention globale pour financer le fonctionnement de l'ISPF ; et ensuite deux autres subventions qui émanent du ministère du travail et de l'emploi et notamment du ministère de l'agriculture.

Dans cette enquête de 2023, j'aimerais qu'on puisse retenir le recensement agricole qui a été effectué. Ce recensement agricole n'a plus été effectué depuis 2012. Donc après 11 ans, un autre recensement agricole a été fait dans notre pays qui a permis de mettre en avant la perte de 22 % du nombre d'exploitations agricoles en 11 ans : c'est-à-dire chaque année, depuis 2012, nous avons perdu 2 % des exploitations agricoles dans notre pays. Ce qui équivaut à un stock global de 6 000 travailleurs dans le secteur primaire que nous avons perdu sur ces onze années alors que le secteur primaire dans les précédents gouvernements et dans le nôtre aujourd'hui a toujours été mis comme secteur prioritaire dans cet engagement de lutte contre la vie chère, de souveraineté alimentaire. Et on le voit, que les politiques publiques qui ont été menées dans les onze dernières années n'ont pas permis d'endiguer cette chute du nombre d'exploitations agricoles. Au contraire, nous avons perdu un cinquième de nos exploitants agricoles.

Permettez-moi de faire une petite digression sur l'engagement que la commission de l'économie et des finances a souhaité pour l'ISPF pour les deux prochaines années dans la continuité des deux enquêtes que l'ISPF a pu faire sur l'emploi et sur le recensement agricole. Comme vous le savez, et cela a été mis dans le recensement agricole, l'objectif de souveraineté alimentaire que nous avons dans notre pays doit passer par des axes prioritaires qui est : l'ouverture de nouvelles terres agricoles ; le soutien des filières professionnelles dans le secteur primaire mais un soutien qui doit être véritable, c'est-à-dire aller jusqu'à la rémunération des lycéens et des étudiants qui pratiquent ces filières professionnelles pour les rendre attractifs ; et enfin — et je remercie et ça me permet de féliciter la nomination du ministre des finances, Monsieur Warren Dexter — le soutien du secteur primaire doit aussi passer par un prix rémunérateur pour les agriculteurs et surtout la lutte contre les monopoles verticales que nous voyons dans notre pays avec des groupes déjà monopoles dans leur secteur qui vont dans le secteur primaire s'agrandir en monopole et qui détruit année après année les petites exploitations agricoles.

Je me permets aussi, parce que nous avons des élus des îles, d'engager une réflexion sur nos archipels hors des Îles-du-vent. On le sait, dans les archipels, il y a moins de terres agricoles, une économie plus

réduite et donc pour eux l'objectif, c'est l'exportation vers des zones plus denses (les Îles de la Société ou encore Tahiti). Mais ces petites exploitations, pour qu'elles soient pérennisées, on doit leur permettre une mutualisation de leur moyen de production et d'exploitation de transformation si on veut avoir de véritables filières agricoles dans les archipels et, dans l'engagement qu'a le ministre des finances depuis sa nomination, la possibilité d'ajustement fiscal de manière à ce que les archipels puissent véritablement être soutenus, et qu'on voit les archipels comme des opportunités plutôt que comme des difficultés comme nous le voyons aujourd'hui.

Il a été demandé au ministre de tutelle de l'ISPF, sur les deux prochaines années, d'engager une grande enquête sur le budget des familles. Cette enquête est importante, importante de par son coût mais aussi importante de par ses objectifs puisque, comme le ministre l'a rappelé, l'ISPF est important dans cette récolte de données parce que ces données permettent au gouvernement de notre pays d'engager des politiques publiques adaptées aux réalités socioéconomiques de notre pays. C'est la raison pour laquelle j'encourage le gouvernement de notre pays à engager rapidement la mise en place de cette enquête sur le budget des familles qui va nous permettre de véritablement ressentir les réalités économiques et sociales de notre pays.

Voici, Monsieur le président, le substrat politique de ce rapport que je voulais vous faire.

En conclusion, je voudrais remercier les agents de l'Institut de la statistique de notre pays qui fournissent un travail de qualité, année après année, qui se structurent, qui s'organisent. Et remercier toutes les personnes, tous les citoyens qui ont accepté d'être enquêtés. Parce qu'on le sait, dans un monde globalisé ou *fake news* sur *fake news* sont relayés sur les réseaux sociaux, il est difficile d'accueillir, même dans nos foyers polynésiens, des personnes qui souhaitent produire une enquête, et je souhaite remercier à la fois les agents de l'ISPF pour leur travail de sensibilisation auprès des citoyens, et nos citoyens d'accepter de participer à ces enquêtes.

Voilà, Monsieur le président, le rapport sur l'ISPF avec un avis qui a été unanime et positif de la part de la commission de l'économie et des finances.

Le président : *Merci*, Monsieur le député.

Tapura, Tavini, qui souhaite intervenir ?... *Oui. Bonjour, Monsieur le maire.*

M. Tahuu Maraëura : Monsieur le président de la commission permanente, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la vice-présidente, chers collègues, *bonjour*.

À la fin de l'exercice 2023, l'Institut de la statistique de la Polynésie française a dégagé un résultat excédentaire de 19 717 208 F CFP (dont plus de 13,7 millions F CFP en section de fonctionnement).

Malgré des frais du personnel relativement importants qui constituent l'essentiel des charges d'exploitation de l'établissement public à caractère administratif, l'ISPF conserve une situation financière des plus saines comme en atteste son fonds de roulement en croissance constante avec un montant jamais atteint jusqu'ici à plus de 169 millions F CFP. Mais l'examen budgétaire dans le cas présent n'a qu'un intérêt très relatif.

Au regard de la qualité du travail rendu par ses observateurs de la vie économique de notre pays grâce auxquels nous bâtissons politiques publiques, qu'il s'agisse de recensement de la population ou du monde agricole, les analyses statistiques de l'ISPF sont extrêmement précieuses pour déterminer d'où l'on part et là où le Pays veut aller. Il en sera de même s'agissant de la prochaine étude « Budget des familles » dont la dernière version datant de 2015 a perdu tout son intérêt.

Rappelons à toutes fins utiles que l'étude « Budget des familles 2015 » a porté sur l'ensemble des dépenses (alimentation, transport, habillement, santé, etc.) et des ressources des ménages, de manière à fournir une information suffisamment précise sur la consommation et le budget annuel des familles

résidentes dans chacune des cinq subdivisions administratives. Autant dire que l'on ne vit pas de la même manière dans la zone urbaine de Tahiti et dans un atoll reculé des Tuamotu-Gambier.

Cette étude procure, en outre, une estimation des transferts entre ménages ainsi que l'apport de l'autoconsommation (produits non achetés) dans le volume global de consommation. Toujours est-il que nous prenons bonne note de l'engagement pris par l'ancien ministre des finances, Monsieur Pomare, pour la renouveler tous les cinq ans, ce qui constitue un excellent point de départ pour toute nouvelle mandature. À condition bien entendu d'en avoir les moyens budgétaires.

Sur ce point, il semble que la demande de cofinancement par l'État ait déjà recueilli un accord de principe favorable, ce qui représente une charge en moins et donc une économie substantielle pour le Pays de l'ordre de 230 millions F CFP.

Du point de vue technique enfin, les phases de test devraient démarrer courant octobre prochain, tout en sachant que la consultation des 4 000 ménages sélectionnés, contre 3 792 très exactement en 2015, prévoit pas moins de cinq visites par foyer. Raison de plus à nos yeux pour indemniser ces ménages où à tout le moins de prévoir une gratification à la hauteur du temps consacré aux enquêteurs.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci.*

Un intervenant du Tavini ?... Oui, Heinui, vous avez la parole.

M. Heinui Le Caill : *Merci, Monsieur le président, et bonjour.* Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Monsieur le ministre, Madame la directrice de l'ISPF, chers collègues représentants et représentantes, membres de la presse, internautes et public, *bonjour.*

L'ISPF, comme je l'ai déjà précisé lors de l'examen du compte financier de 2022, a un rôle capital dans nos politiques publiques. Ses activités permettent d'établir ainsi une base solide pour construire nos politiques publiques de façon éclairée, avec un point de situation en temps réel et des données chiffrées fiables. Elles sont essentielles pour pouvoir donc évaluer l'impact, comme on l'a dit, de nos décisions, anticiper les besoins futurs et stimuler le développement durable de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*.

Je remercie et salue les propos de notre rapporteur qui a très bien développé la situation et l'utilité de l'ISPF au niveau politique et au niveau économique et sociétal.

Par rapport au rapport, il est bien précisé que l'Institut de la statistique a fait preuve d'une gestion exemplaire en 2023. Il affiche donc un résultat excédentaire et un fonds de roulement de près de 170 millions F CFP comme il a été dit, soit 108 jours de fonctionnement, ce qui témoigne d'une administration rigoureuse et d'une planification avisée.

La gestion des ressources humaines, avec 46 agents dévoués et des ressources financières, montre que l'ISPF est prêt à relever les défis futurs. Qu'il s'agisse de la mise à jour de nos statistiques démographiques, de la tenue du fichier électoral unique, ou des nouvelles enquêtes qui se profilent, comme l'étude sur le budget des familles, nous avons les outils, le savoir-faire, et la détermination pour faire face à l'avenir.

Et nous avons félicité la directrice de l'établissement en commission du 9 juillet, et sommes assurés que nos encouragements trouveront écho auprès de ses équipes. Vous faites un travail remarquable, *merci beaucoup.*

Au-delà de ces résultats satisfaisants, le rapport cite les faits marquants de l'exercice passé, distincts de l'enquête emploi annuelle. Qualifiés d'opérations dites « spéciales », le recensement général de

l'agriculture (n^{os} 1427 et 1434) que nous avons également reçu par voie de courrier, le recensement de la population (n^o 1396), l'enquête sur les dépenses touristiques (n^o 1393) ainsi que la tenue du répertoire électoral aujourd'hui dématérialisé, ont représenté une dépense atteignant 132,479 millions F CFP.

Durant mon intervention en 2022, j'ai abordé trois points.

Le premier portait sur l'océanisation des cadres au sein de nos administrations publiques. La montée en compétences des talents polynésiens, comme nous le voyons dans les choix d'orientation aux prépas aux grandes écoles ou l'attribution d'allocations aux études supérieures ou encore l'aide aux jeunes diplômés, sont à prendre en compte. Les dispositifs d'aide mis en place n'ont pas l'air de suffire pour les faire revenir, souvent découragés soit par l'absence de postes ou l'exigence d'une expérience de plusieurs années au minimum. Donc, *courage* à nos jeunes et à nous aussi !

Deuxième point évoqué : il s'agit de la fréquence des enquêtes sensibles liées au coût de la vie et au budget des familles. J'avais également souligné que le gouvernement envisageait de réviser les indicateurs sociaux afin d'estimer la mesure de la pauvreté, de relever les inégalités de revenus et des conditions de vie de notre peuple. Donc quand est-ce que cela va être lancé ?

Enfin, exprimé et souvent repris dans les interventions de mes collègues : à quand une carte de formations adaptées aux besoins du marché du travail ? Je souligne tout de même les efforts réalisés. Je sais que le chantier est ambitieux. Je lisais une enquête de 2022 où 13 600 personnes ne souhaitaient pas travailler, pour des raisons qui leur appartiennent. Quelle analyse pouvons-nous en tirer ou en déduire ?

J'aurais également souhaité pouvoir disposer, au-delà de la méthodologie, des résultats de l'enquête « Le lycée et après » de 2022, il me semble, pour illustrer mes propos sur le système éducatif polynésien français et les perspectives d'avenir ici et surtout là-bas, loin du *territoire*. Ils sont nombreux, nos jeunes, à vouloir partir, chanceux à pouvoir partir et volontaires tout de même à revenir pour exercer dans notre pays. Mais combien sont-ils ? L'ISPF aurait-il ces éléments ?

Et que peut-on dire également des personnes qui prennent un aller simple depuis la Nouvelle-Calédonie pour la Polynésie ? Avez-vous un point de situation ?

Notre marché de l'emploi a besoin d'être plus attractif et sans cesse actualisé, tout comme les moyens mis en œuvre pour élaborer et conduire nos politiques publiques en matière d'emploi, de logement, de tourisme, etc. *Un bon courage à tous*, nous avons un projet de société où chacun a sa place.

En définitive, nous devons aussi réfléchir à ce que ces chiffres nous disent sur l'état de notre société, ils sont le miroir de nos décisions. Ils nous montrent où nous devons concentrer nos efforts : sur l'amélioration de la vie de nos familles, sur la protection de nos ressources naturelles et sur le développement économique qui respecte notre culture et notre environnement. Je veux croire que nous sommes sur la bonne voie.

Alors chers collègues, continuons de soutenir ces efforts, car ce sont eux qui nous permettront de bâtir un *pays* où chaque décision, chaque projet est fondé sur des données fiables, précises, et pertinentes.

Merci bien.

Le président : J'invite le gouvernement à répondre aux interventions. Madame la ministre ou Monsieur le ministre ?

M. Warren Dexter : Oui, merci pour les observations. Je vais notamment répondre à quelques-unes du représentant Le Caill, notamment sur le thème de l'océanisation. C'est vrai que j'ai parlé clairement du sujet avec la directrice qui est derrière moi. L'océanisation pour un poste de direction de l'ISPF, c'est tout simplement parce que, aujourd'hui en tout cas, on n'a pas identifié de personne qui a le niveau de diplôme requis en tant que statisticien. Ce ne sont pas des fonctions qui s'improvisent, ce sont des

fonctions qui sont très techniques. C'est un peu comme le gestionnaire d'hôpital, il faut quand même avoir un sacré *background* et une formation très adaptée. Donc je peux vous rassurer sur le fait que dans leur politique d'attribution des bourses pour 2025, on va essayer d'encourager la formation de statisticiens, parce que curieusement on n'en trouve pas à ce jour. Je ne sais pas si j'ai... je n'ai pas noté toutes vos questions.

En ce qui concerne la gratification des enquêtes, on prévoit des cadeaux pour les enquêtes, de rétribution en nature.

En ce qui concerne l'océanisation des cadres, aussi à noter le recrutement de deux jeunes qui sont issus de l'université de la Polynésie. Et effectivement comme je le disais tout à l'heure, on n'a pas mal de frein en termes de compétence et de conditions de travail.

Alors le résultat de l'enquête « Le lycée et après », c'est en cours de relecture nous dit notre directrice, et la sortie sera prochaine. Donc probablement courant de ce mois-ci, septembre, donc patience.

Et enfin, arrivé aux ressortissants de Nouvelle-Calédonie, c'est en cours de quantification. C'est vrai qu'on en parle beaucoup, mais on aurait besoin de quantifier. À ce que l'on entend, il y a beaucoup de nos frères tahitiens qui vivaient là-bas et qui reviennent. Alors est-ce qu'il y a aussi des Caldoches, des Métropolitains ? C'est en cours de quantification, l'ISPF est sur ce dossier, c'est vrai que c'est très utile.

Voilà, *merci*. Et puis il y a d'autres questions, peut-être que j'en ai oubliées, excuse-moi, si tu peux répéter alors.

Le président : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Madame Pauline Niva.

M^{me} Pauline Niva : Merci, Messieurs les intervenants, Monsieur le rapporteur, Monsieur le ministre.

J'étais en train de parcourir un peu par rapport au statut de l'ISPF et je tombe — au-delà du fait que nous avons une convention avec l'INSEE pour la nomination du directeur jusqu'à ce qu'on soit prêt pour avoir un directeur de taille comme tu l'as dit, un polynésien pour venir diriger cette institution. Après 40 ans quand même, 40 ans de convention avec l'INSEE, voilà...

Je vois dans l'organisation des agents de cet établissement qu'ils ont des horaires un peu particuliers, c'est-à-dire de 7 h 30 à 13 h 30 et de 7 h 30 à 12 h, je crois, le vendredi. En sachant quand même que nos agents, ils sont des fonctionnaires publiques territorial, ils sont dans l'obligation de faire huit heures de travail comme tous travailleurs de notre pays. Donc c'est juste des questions que... je réagis par rapport à ça, parce que je me dis 7 h 30 – 13 h 30, cela ne fait pas huit heures de travail, donc merci.

Le président : *Merci*.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Madame Pascale.

M^{me} Pascale Haiti : *Merci, Monsieur le président*.

Monsieur le ministre, ma question, c'est concernant l'enquête du budget familiale. Surtout qu'aujourd'hui depuis la crise Covid et puis tous les problèmes qu'il y a sur le plan international, nous savons très bien que nous subissons les augmentations de tout ce qui vient de l'extérieur, surtout sur le plan alimentaire, le logement. Tout cela à un impact, bien sûr, chez nous. Mais aujourd'hui, il me semble que cela se stabilise.

Est-ce que... Ce qui est intéressant, c'est que l'institut puisse faire une enquête très poussée et pour pouvoir donner au gouvernement une certaine ligne politique, pour qu'il puisse l'adapter au budget familial. L'idéal, c'est que nous ayons — bon c'est vrai que ce qui est dommage, c'est que bon... c'est que cet institut ne nous permet pas à J, sur l'année qui suit, d'avoir un résultat qui vous permet de savoir

où vous en êtes. Mais c'est intéressant de voir sur deux, trois ans, peut-être des années précédentes, surtout la partie Covid, après, d'avoir une étude réelle et cette faisabilité pour éviter qu'il y ait un coût qui soit répercuté au niveau des usagers, au niveau des familles et peut-être surtout du consommateur. C'est intéressant d'aller dans le détail et permettre au gouvernement de réajuster et puis d'avoir un impact peut-être financier moins lourd au niveau du consommateur. C'est bien si on pourrait avoir, c'est vrai que ça demande beaucoup, beaucoup... il faut des techniciens, mais il faut que le ministère se... je veux dire, ait quelqu'un à son ministère qui puisse faire cette étude, vous épauler dans votre mission parce qu'il est important que le coût de la vie soit vraiment important pour les 5 ans, pour les dernières années à venir. Mais encore une fois, le coût de la vie a un impact et l'institut peut nous orienter, voilà.

Le président : Monsieur le ministre.

M. Warren Dexter : Réponse tout d'abord à Madame Niva. *D'après* la directrice, « non », 7 h 30 – 15 h 30 ; possibilité d'option 8 h 30 à 16 h 30. À la semaine, 39 heures de travail *effectivement*, je ne sais pas d'où tu tiens tes sources. (*Rire.*) Ah ! L'ouverture au public, tu dis ? Ah oui, l'ouverture au public, *ce n'est pas pareil*. Il faut leur laisser le temps de travailler un peu quand on ferme au public. Oui c'est l'ouverture au public, ce n'est pas pareil, mais sinon ils travaillent *bien* jusqu'à 15 h 30. (*Rire.*)

Après, pour répondre à l'observation de Madame Haiti, effectivement, la remarque est pertinente. C'est vrai que cette enquête sur les budgets de famille va avoir une importance toute particulière dans le contexte inflationniste que l'on a connu ces dernières années. Cette année, les chiffres le montrent, l'inflation est contenue, mais les prix ne rebaissent pas. C'est toujours élevé à l'international et comme vous savez que l'on est ultra dépendant de dehors. Comme on dit, quand on tousse dehors, on est malade ici. Donc effectivement, il va falloir que l'on se dote de moyens pour bien mesurer l'enquête par rapport à ces phénomènes inflationnistes.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Tapati, *la parole est à vous.*

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui, bonjour. Merci bien, Monsieur le ministre.*

Mon intervention porte sur... à entendre nos échanges, pratiquement tous les secteurs de la vie publique se portent bien si ce n'est l'agriculture. C'est très embêtant, car je ne comprends pas pourquoi ce secteur est appelé en français « secteur primaire ». Il n'a de primaire que le nom, alors qu'en réalité, c'est le cadet de nos soucis. Je citerai par exemple les carottes de Tubuai dont c'est la saison actuellement. Les agriculteurs les vendent à 36 tārā (NDT, auparavant 5 francs français) soit 180 F CFP le kilo, tandis que Carrefour les revend à 540 F CFP le kilo. Combien l'agriculteur peut-il se réjouir de ce gain alors que le dernier acteur du circuit gagne tant. Et ensuite, les Polynésiens disent que nos produits locaux sont chers. Comment puis-je tolérer un tel vol ? Qui délibère les lois règlementant les prix de vente de nos produits chez nous ? Comment un jeune peut-il s'intéresser à l'agriculture ? Le producteur de mitihue (NDT, purée fermentée de chair de coco) vend sa bouteille de mitihue à 600 F CFP ; puis elle est revendue à 1 500 F CFP en magasin. Mais où allons-nous ? Et d'un.

Deuxièmement. Avant, quand je pratiquais l'agriculture, je vendais mes récoltes à Carrefour. Aujourd'hui, Carrefour cultive aussi des champs dans les hauts de Taravao. À qui dois-je vendre mes récoltes à présent ? Et lorsque vous dites aux personnes de se lancer dans l'agriculture, ils vous répondent « et à qui dois-je vendre mes récoltes ? » C'est ce que vient d'exposer Tematai tantôt. Les agriculteurs de nos jours, ce sont les grands investisseurs, les milliardaires se sont aussi mis à l'agriculture. Auparavant, lorsqu'on se rendait au marché, on trouvait du taro sur pratiquement tous les stands ; on n'en trouve plus du tout aujourd'hui. Je me suis rendu au marché dimanche dernier, il n'y avait plus de taro.

Je voudrais seulement demander au ministre s'il serait possible — je m'adresse aux deux, aux trois ministres plutôt —, s'il serait possible de mettre en place un dispositif. En effet, un jeune qui plante du

taro, puisque le taro ne se récolte qu'au bout de neuf mois, le pauvre enfant devra attendre neuf mois sans que cela lui rapporte un sou ! Pour encourager nos jeunes à planter du taro, ne pourrait-on pas lui accorder une petite indemnité mensuelle jusqu'à ce qu'il soit temps de récolter son taro ou son taruā (NDT, variété de Caladium, un tubercule). Autrement, nous ne mangerions que du riz, des lentilles, des pâtes puisque plus personne ne plantera du manioc, du taruā, de la patate douce, du taro. Et tout cela parce que nous n'aurions mis en place aucun dispositif ! Nous avons plein de dispositifs pour l'acquisition de grandes machines, mais cette indemnité permettra au moins de fournir du pain sur les tables des enfants chaque matin avant d'aller à l'école.

Je me suis toujours rendu à la foire agricole d'Outumaoro depuis plus de 20 ans maintenant. Lorsque j'irai cette année, je ferai le constat que les productions agricoles ont chuté, encore, encore et encore... Mais alors le budget, l'argent ! Combien de milliards cela représente-t-il ? Je ne vois l'utilité d'un budget aussi grand, probablement pour payer les employés, les fonctionnaires certainement ? Il y a tant à faire.

Mesdames et Messieurs les ministres, si seulement l'on pouvait... en effet, on parle beaucoup de ces grandes propriétés foncières, oui, ces grands domaines. N'attendons pas que des investisseurs étrangers s'en emparent, achetons-les ces grands domaines, que le gouvernement les achète. Commençons dès à présent à préparer d'immenses champs, pas des champs de tailles dérisoires ! Au moins que l'on puisse nourrir notre population.

Pour le reste, ce service mérite notre gratitude, merci.

Merci de votre attention.

Le président : *Merci.*

Monsieur le ministre.

M. Warren Dexter : *Tapati, ne le prenez pas mal. Je vous rappelle que nous sommes sous un système français qui prône la liberté d'entreprendre, c'est-à-dire que toute personne a le droit de mener une activité commerciale. Il y a donc une concurrence qui se crée, et ne vous étonnez pas qu'aujourd'hui certains gagnent et que d'autres perdent.*

Par contre, nous, le ministère, avons le pouvoir de venir en aide à nos enfants du côté de la commercialisation, depuis les plus jeunes jusqu'aux plus âgés. C'est ce dont nous avons envie de soutenir, et des dispositifs d'aide existent et seront exposés par Vannina. Merci.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Nous passons à l'examen de la... Madame Pascale.

M^{me} Pascale Haiti : *Monsieur le président, merci.*

Je ne peux pas laisser notre ministre dire que nous sommes sous le gouvernement français. Non, c'est nous qui gouvernons notre pays ! Nous avons nos compétences tout comme le gouvernement français a les siens. Tout est une question de courage ! Fixez un programme d'actions clair, affirmez votre politique ! Il n'y a ni projet de développement ni objectif. Votre président Oscar Temaru vient de mettre le point dessus, faites de grands projets ! Et quels grands projets y a-t-il ? C'est la preuve qu'il n'y a pas d'organisation. Voilà, c'est pour cela que les Français n'en font qu'une bouchée de nous ! Rappelez donc quelles sont les compétences de notre pays, et défendez-les. Mais si vous vous montrez faibles, évidemment que le gouvernement français dévorera... Prenez par exemple la convention État-Pays pour le satellite météorologique, que s'est-il passé ? C'est un établissement de l'État ! Et qu'avons-nous obtenu ? Nous payons la moitié et l'État français paye... L'État français vous avale tout cru ! Refusez

et dites-leur que c'est de leur compétence ! Ce sont là les manœuvres que le gouvernement français utilise pour vous ronger petit à petit, mais courage ! Œuvrez !

La compétence sous-jacente... Tapati a raison ! Vous pouvez faire l'acquisition de ces terres. Qu'entendait-on dire à l'époque où siégeait le Tahoeraa ? C'est cela, notre ancien Président le sait « Flosse est en train de racheter vos terres ! » Non ! Flosse faisait l'acquisition de terres pour les inclure dans le patrimoine de notre Pays. Voyez, par exemple, le Mahana beach. Qui est le propriétaire de ces hectares ? Nous sommes les propriétaires ! C'est nous qui avons la main sur ces terres, le gouvernement français n'y a rien à voir ! Il faut unir nos forces et l'utiliser pour faire développer notre pays, c'est ce que nous souhaitons pour ces terres. Nous ne désirons pas qu'il nous ronge petit à petit, mais il faut s'armer de beaucoup de courage avant d'aller à la rencontre de ces personnes. Merci.

Le président : *Merci.*

Monsieur le ministre.

M. Warren Dexter : *Pascale, peut-être n'avez-vous pas entendu. J'ai confirmé que nous allons effectivement venir en aide à nos enfants, nous ne baisserons pas les bras.*

Mais ce que j'ai dit à propos du système, que nous sommes soumis au système français, je veux dire que nous ne pouvons pas sanctionner ces grandes entreprises. Toute personne a le droit de faire fructifier ses affaires. Bien que nous ne puissions pas sanctionner, nous pouvons par contre venir en aide à nos enfants en les formant à devenir des personnes pleines de sagesse capables de concurrencer ces grandes entreprises. C'est ainsi que nous pourrions faire diminuer le coût de la vie.

Cependant, Tapati a aussi raison de dire que nous ne donnons pas tous les moyens à nos enfants. Nous connaissons ces moyens, il faut mettre à disposition des terres, car les terres à cultiver sont rares, surtout à Tahiti. Il faudrait aussi les soutenir quant aux dépenses car nous savons qu'au début, les premiers gains ne vont pas dans leurs poches. Vannina a quelques moyens pour palier à cela.

Enfin, le dernier point concerne la vente de leurs produits. Vous avez raison, certaines grandes entreprises n'acceptent plus de prendre les récoltes des petits producteurs. C'est à nous d'agir en mettant en place, par exemple, des coopératives. Peut-être serait-il judicieux de remettre en place les coopératives pour faciliter la vente des produits récoltés par nos enfants auprès de la population. Merci.

Le président : *Votre statut de l'autonomie date d'il y a 47 ans maintenant, n'est-ce pas ? C'étaient deux voix que l'on entendait débattre de ce statut de l'autonomie, celle du patriarche Gaston Flosse et la mienne. Avant-hier, ce premier déclarait que ce statut était aujourd'hui à l'image d'une culotte usée qui était bonne pour le dépotoir. Je me suis donc dit « il a mis 50 ans pour comprendre ». Ce n'est pas trop tôt.*

Je lui ai pourtant dit depuis le début que cela n'allait pas fonctionner ! C'est l'État français qui a la suprématie sur ce pays. Rappelez-vous par exemple le projet de Hao, combien de milliers d'emplois cela représentait, combien ? Son aéroport que l'on voulait relancer, tout était prêt ! Pareillement pour son quai, qui a mis des bâtons dans les roues ? L'État français. Qu'a-t-on envoyé là-bas ? L'armée française ! À qui est cette politique ? C'est la vôtre ! En effet ! Je souhaite plutôt notre indépendance.

Quand le patriarche a eu vent de ce projet, il me dit « d'où viendra les fonds, avec quel argent ? » Je lui ai donc apporté cette fameuse roche — écoutez-moi bien —, et le patriarche me dit « ah ! le peuple vous demande du pain, et vous lui apportez de la roche ». C'est ce qu'il disait à l'époque en 1996. Cette roche est là aujourd'hui, et on n'entend plus de contestations car tout le monde l'admet, c'était vrai ce qui se disait. L'argent est ici, sous la plante de nos pieds !

Nous sommes d'accords, le pays est le nôtre. Alors, prenons une décision, saisissons notre indépendance ! Mais voilà, le problème, c'est que quand on aborde le sujet, vous vous arrêtez-là et vous

dites « Maman la France, on a besoin de vous là-bas ». Allez donc jusqu'au bout de votre raisonnement et agissez ! Oui ! Le pays n'a pas été inscrit sur la liste de l'ONU seulement pour le Tavini huiraaatira, mais pour nous, pour Mā'ohi nui (NDT, la Polynésie française), oui.

Comment fonctionne le gouvernement français, dites-moi ? L'agence appelée AFD vient se placer sous les banques françaises et les limites fixées. Saviez-vous qu'une certaine année, nous n'avions plus d'argent dans les caisses de notre pays, j'étais alors Président. J'ai donc été en France pour rencontrer le directeur de cette agence, l'AFD, et que m'a-t-il dit ? « Vous avez une très bonne capacité d'emprunt, mais vous savez c'est la politique qui décide, il faut aller voir de ce côté-là ». On m'envoyait ici et là comme une balle de ping-pong. Finalement, c'est l'État français qui fixe cette limite.

Après ces plus de 40 ans maintenant, quel est le résultat ? C'est cent... disons 160 milliards de dette que nous avons, oui, que vous avez laissé, 160 milliards. J'ai pourtant pensé que le séjour d'Édouard en France avait pour but de demander une aide. Je m'étais donc dit « bien, Macron va nous aider ». Pour finir, c'est une dette. Il faut s'en acquitter, il faut payer toutes ces dettes., oui. Notre vie se résume-t-elle à cela ? « Vous ne pouvez pas aller plus loin ». Mais le jour où ce pays sera indépendant, il n'y aura plus de limite !

Il faut étudier minutieusement toutes les ressources de ce pays. Il y a un travail d'exploration, d'évaluation à faire, avant exploitation. Il faut faire attention à l'environnement. L'argent est là ! Quand ce pays sera indépendant, le peuple connaîtra alors la valeur de cette terre. Il n'y aura plus de pauvre dans ce pays, tout le monde aura un emploi. On supprimera alors toutes ces taxes. On peut se permettre, ce sont les chiffres qui le prouvent. Si vous êtes prêts, moi je suis prêt à calculer avec vous ! Les chiffres sont là. Voilà ce que ça peut rapporter sur 1 000 kilomètres carrés : un trillion cinq-cent-milles milliards F CFP, C'est beaucoup d'argent, ce n'est pas 200 milliards comme le dit la France, là on nous donne les 200 milliards, et beaucoup de cet argent retourne en France. Non on n'a pas besoin d'eux, on n'a pas besoin d'eux ! Comment pourrais-je le dire autrement ? Nous avons un pays plein de ressources, mais c'est nous, c'est nous qui devons prendre la décision !

M. Ernest Teagai : Président, bonjour. Recevez mes chaleureuses salutations.

Président, parmi nous tous qui sommes rassemblés aujourd'hui, j'entends parler d'agriculture. À mon avis pour le bien de notre peuple, il ne faudrait plus accorder d'autorisation aux grandes entreprises comme Carrefour de pratiquer l'agriculture. Si nous leur accordons ces autorisations... parce qu'ils ont les moyens, ils feront un recours auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de planter. C'est ce que nous constatons avec Carrefour qui a obtenu la sienne. À l'avenir, d'autres grandes entreprises feront probablement aussi leurs demandes. Ainsi, il nous faut penser que si nous accordons encore une autorisation à d'autres entreprises, notre peuple se trouvera lésé car c'est son gagne-pain au quotidien. Surtout les petites gens de notre peuple, c'est leur gagne-pain pour nourrir leur famille, leurs enfants, pour pousser leurs enfants qui font des études et pour satisfaire certaines envies dans l'avenir.

Cependant, nous ne discutons de rien d'autres que de nourriture. Je nous observe et j'ai l'impression que nous mettons de côté le cocotier. Je fais mention du cocotier car dans la caisse de l'agriculture, quand on met une somme que l'on destine à la plantation ou la production de cocotiers, on prélève la moitié de cette somme en faveur de la culture maraichère. Parce que je sais, j'ai travaillé dans trois ministères et j'ai vu le travail qui se faisait là-bas à Pirae. Développons également le cocotier. Discutons également du cocotier.

Ce problème existe à Napuka, combien de fois a-t-on dit d'aller observer cette île de Napuka qui est touchée par cette maladie Brontispa, et aucun gouvernement n'a encore pris de mesures. Je suis allé à la rencontre du précédent gouvernement mais personne n'y a prêté attention. Lorsque nous sommes arrivés à cette question, il a été dit que rien n'a été fait. Quand commencerons-nous à agir ? Quand commencerons-nous à nous préoccuper de cette population qui vit sur l'île de Napuka ?

Je voudrais m'adresser au gouvernement pour que nous allions visiter. Vous pensez peut-être que je parle dans le vent. Non, nous irons visiter Napuka. Ils avaient initialement 300 tonnes, et aujourd'hui, ils n'en ont plus que 50. Ils étaient environ 400 personnes sur cette île.

Quand allons-nous nous lever, le gouvernement ? Vous, le gouvernement, quand allez-vous agir ? Je ne cesse de vous répéter d'aller visiter cette île de Napuka. Napuka n'est pas la seule touchée par la maladie de cet insecte ravageur. Il y aussi Makemo, Katiu, mais c'est Napuka qui est la plus gravement affectée, car c'est le gouvernement qui a importé ces cocos de Raiatea sans les avoir contrôlés.

C'est pourquoi, je demande au gouvernement de nous préparer une visite pour que nous puissions aller voir. Ne nous contentons pas de seulement parler, parler, non, il faut agir. Voilà donc ce que nous venons d'entendre.

Merci.

Le président : *Merci, Monsieur le maire.*

Nous avons tous un cœur. Ici, nous ne sommes pas des travailleurs sociaux. Nous représentons le peuple, son gestionnaire. Nous devons prendre les questions budgétaires les unes après les autres, les mettre sur la balance, et évaluer ce que représentent les recettes et les dépenses.

Année après année, nous restons en déficit, malgré les recettes espérées. Et c'est toujours la même rengaine. Il faut pousser plus loin notre réflexion. Il y a d'autres ressources aux Tuamotu, mais personne ne veut les explorer et ni les exploiter. Oui, elles ont une grande valeur, une très grande valeur.

C'est la raison pour laquelle l'État convoite notre territoire. Oui, il ne le convoite pas en raison des problèmes comme la Brontispa, le coprah, ou d'autres choses. Il ne prête aucune attention à ces questions. Ce qui l'intéresse réellement se trouve en profondeur, sous la mer. Oui, c'est cela qui l'intéresse. C'est à nous de décider, car ce territoire nous appartient. Nous ne devons pas avoir peur. Aujourd'hui, les grandes puissances de ce monde nous soutiennent. Auparavant, ce n'était pas le cas, nous étions seuls.

Sur les 193 pays, il y a 189 pays qui nous soutiennent. Ça n'a pas été facile. Nous avons le soutien de la communauté internationale. Ah, ce n'est plus pareil !

Ils se contentent de regarder la politique du Tapura — je ne sais pas — groupe A here 'ia Porinetia. C'est sans lendemain ça, cette politique de concussion, de trahison. Oui, oui, oui, je le répète. Nous ne pouvons pas vivre là-bas. Cette terre est à nous. Elle n'a pas d'importance ici. C'est ce qui faut enseigner à notre peuple, la valeur de cette terre.

Nous savons tous ce qu'est le coprah, entre autres. C'était mon premier métier, le coprah. Il n'y avait pas de maisons à Faa'a au début mais des séchoirs. Il n'y avait que des séchoirs là où se trouve la mairie, des séchoirs et des vaches.

Nous devons évaluer toutes ces choses et calculer. C'est notre rôle de gestionnaire. Nous devons nous demander : « n'y a-t-il pas d'autres ressources qui viendraient remplir nos caisses ? » Si, si. Le monde a vu que notre pays est aussi vaste que l'Europe toute entière, un très grand pays, c'est un immense pays. Nous en sommes les propriétaires, nous en sommes les propriétaires, oui. Je ne vous parle pas des ressources dans l'air.

Quand un avion atterrit à Faa'a, que ce soit Air Tahiti Nui ou d'autres, cela rentre directement dans les caisses de l'État. Comment cela se fait ? comment cela se fait ? Oui. Et nous, nous restons là à regarder ? Oui, cela génère de l'argent. Cela fait des années que je leur demande : « dites-nous combien d'argent est acheminé d'ici vers la France par an ? À ce jour, il n'y a toujours pas de réponse. C'est une question d'argent.

C'est tout un système. C'est à nous... Notre bulletin de vote, oui. C'est là que nous verrons la valeur de ce pays. Si nous restons simplement à ce stade, rien ne changera.

Nous ne pouvons pas blâmer nos ministres, ceux qui gouvernent notre pays, non. C'est la loi, c'est la loi qui nous dirige. Il n'y a qu'à voir l'île de Rarotonga, ils ont leur propre autonomie d'État indépendantiste. Aujourd'hui, ils sont en train d'exploiter cette ressource et nous disent : « quand allez-vous l'exploiter puisqu'elle se trouve majoritairement chez vous ? » Macron ne nous donne pas l'autorisation. Cette loi, ahlala ! Nous pouvons tourner en rond, tourner en rond, c'est la loi.

Flosse a mis 50 ans pour comprendre que son statut d'autonomie ne vaut rien du tout. C'est lui qui a fait l'Hôpital. Allez regarder cet hôpital, qui sont les personnes qui y travaillent majoritairement ? Et nos maladies, on a l'impression que c'est un hôpital de transit, hein. Seulement en transit, on va là-bas, puis on part en France. Qui paie pour l'avion ? C'est nous. Au début, on disait que c'est tout le monde, c'est tout le Pacifique qui va venir se faire soigner là, le savoir-faire français. Tu parles !

Cet aéroport, notre compagnie aérienne, c'est pareil. Quand nous voyons les pilotes, où sont nos enfants ? Ils sont à Abu-Dhabi, ou dans d'autres pays, là où il n'y a que des touristes. La France appelle cela « le patriotisme ». C'est ce sentiment qui devrait grandir dans notre cœur et dans notre esprit : « le patriotisme ». Pas celui de la chanson « Allons enfants de la Patrie », c'est celle de la France. Nous avons notre propre patrie, la Polynésie française.

Oui, nous poursuivons.

Nous passons à l'examen de la délibération simplifiée.

Oui, Monsieur le maire, nous poursuivons. Cela suffit.

M. Ernest Teagai : Président !

Le président : La parole est à toi, allez !

M. Ernest Teagai : Merci, président. Je comprends, Monsieur le président, ce que vous voulez dire.

Dans le budget, le gouvernement vote en faveur du secteur de l'agriculture. Et ce budget est géré par la chambre de l'agriculture parce nous savons qu'il y a un budget. C'est un budget qui a été voté pour les activités liées à la cocoteraie, dans le domaine forestier, et bien d'autres encore telles que l'aide accordée pour les pièces de véhicules : l'aide pour les pièces des embarcations de pêche ou pour l'agriculture.

Il y a le budget qui sera voté, Monsieur le président. Ce que je suis en train de dire, c'est qu'il faut utiliser ce budget qui a été voté pour le coco. Il ne faut voter pour le coco pour ensuite redistribuer pour la salade, pour le secteur forestier, pour ces arbres qu'on découpe. Laissons le budget du coco pour le coco.

Ce que je dis, c'est qu'il ne faut qu'on dise encore que c'est un tel, un tel, un tel. Aujourd'hui, en tant que représentants, voici ma demande : levons-nous, allons à Napuka parce qu'il est très courant que ces habitants me disent : « quand allez-vous venir ? » Que ferons-nous de notre île ? Comme je l'ai dit, nous sommes en train d'aborder les questions liées à la salade, aux carottes, etc. Je constate que vous oubliez souvent de parler du cocotier, et c'est pour cette raison que je vous en ai parlé, Monsieur le président.

C'est donc ma demande au gouvernement. Il est bien dommage que notre ministre de l'agriculture ne soit pas présent, mais ce n'est pas grave. Notre ministre de l'économie est présent. Il voit le travail qui

est effectué, c'est à lui et à la chambre de l'agriculture de voir comment utilisé cet argent alloué pour le travail lié à la noix de coco.

Voilà, Monsieur le président. Merci.

Le président : *Merci, Monsieur le maire.*

Nous éprouvons le même sentiment pour notre cocotier. J'avais également une maison en fibres de coco autrefois, je cultivais et je faisais du coprah. En effet, il n'y a pas à dire. Maintenant, nous vivons une époque où la vie a évolué et où on nous demande de calculer, calculer, calculer, calculer toutes les choses.

Nous poursuivons.

Nous passons à l'examen de la délibération simplifiée. Examen simplifié, est-ce que vous êtes d'accord ? Qui est pour ? *Merci bien*, à l'unanimité.

Il n'y a pas d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Ceux qui sont pour ? *Merci*, à l'unanimité.

RAPPORT N° 83-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 DU TE FARE IAMANAHA - MUSÉE DE TAHITI ET DES ÎLES ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. et M^{me} les représentants Steve Chailloux et Teumere Atger-Hoi – M. Bruno Flores

Le président : Nous passons au rapport n° 83-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 du Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Vannina Crolas : *Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le président de la commission permanente, Madame la secrétaire générale adjointe, Madame la vice-présidente, chers ministres et chers représentants, bonjour en ce moment de rencontre.*

Il me revient de porter aujourd'hui les dossiers de notre de l'éducation et de la culture qui est empêché et qui est sur une urgence à Huahine. Donc, voilà.

Alors en ce qui concerne donc le compte financier de l'exercice 2023 du Musée de Tahiti et des îles, juste un rappel. C'est un établissement qui a été créé, qui existe depuis 1980 donc depuis 44 ans ; qui est chargé du recueil, de la conservation, de la restauration, l'exposition et de la valorisation d'objets, de spécimens et de collections relevant du patrimoine océanien et notamment de notre patrimoine. Le conseil d'administration est composé de neuf membres. Les effectifs au 31 décembre 2023 était de 22 pour une masse salariale de 106 millions F CFP à peu près.

En ce qui concerne les résultats financiers, les dépenses totales s'élèvent à 404 millions F CFP pour des dépenses de 467 millions F CFP et donc un déficit global de 63 millions F CFP, mais un excédent en fonctionnement de 30 millions F CFP à peu près et un déficit d'investissement de 93 millions F CFP. Voilà.

Le fonds de roulement s'établit à 72 millions F CFP soit 114 jours de fonctionnement, ce qui révèle une situation financière plutôt confortable.

Voici donc les conclusions concernant les chiffres du Musée des îles.

Merci.

Le président : *Merci bien, Madame la ministre.*

Bruno Flores, vous avez la parole.

M. Bruno Flores : *Merci, président. À ceux d'en face et à nous de derrière, bonjour.*

Par lettre n° 4234/PR du 12 juillet 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 du Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Îles et affectation de son résultat.

Pour cet exercice, l'effectif en personnel de l'établissement s'établissait à 22 agents. À ce titre, les charges de personnel inscrites aux dépenses de fonctionnement pour 2023 s'élèvent à près de 106 millions F CFP, soit un peu plus de 40 % du budget de fonctionnement.

Parmi les faits marquants et activités de l'établissement en 2023, peuvent être relevés :

- la réouverture de la salle d'exposition permanente, qui a fait l'objet d'une refonte complète et d'une extension des espaces d'exposition pour offrir au public un parcours de visite autour de différentes thématiques ;
- des acquisitions et des dons ;
- le dépôt d'objets ;
- des opérations de récolement et d'inventaires ;
- des expositions et événements ;
- la participation à des productions éditoriales et, en matière de communication, la refonte du site *Internet* avec une traduction en langue tahitienne disponible depuis le début d'année 2024.

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à près de 260 millions F CFP et les dépenses, à plus de 230 millions F CFP.

En section d'investissement, les recettes dépassent 144 millions F CFP et les dépenses à environ 237 millions F CFP.

Le compte financier du Te Fare Iamanaha – Musée de Tahiti et des Îles présente donc un résultat global déficitaire de plus de 63 millions F CFP, diminuant le fonds de roulement de l'établissement qui s'établit à 71 930 842 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le résultat de fonctionnement, soit un excédent de 29 625 837 F CFP, est affecté au compte 1068 « Autres réserves ».

L'examen du présent projet de délibération en commission, le 7 août 2024 dernier, a suscité des échanges portés principalement sur les points suivants :

- la fréquentation satisfaisante de l'établissement constatée en 2023 qui se maintient en 2024, notamment grâce aux diverses expositions temporaires, dont celle sur l'histoire du surf en Polynésie française ;
- le rayonnement international de l'établissement, à travers les expositions et les partenariats noués avec d'autres musées ;
- et les projets pour la future salle sur l'histoire moderne et contemporaine de la Polynésie française et les projets d'exposition à venir.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme et de la culture propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci de votre attention.

Le président : *Merci bien.*

Oui, Madame Tepuaurii, vous avez la parole.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : *Monsieur le président de la commission permanente, chers ministres, ceux qui sont présents parmi nous ce matin, chers internautes, recevez mes salutations en cette nouvelle journée.*

Le résultat déficitaire à hauteur de 63 726 640 F CFP du compte financier 2023 du Musée de Tahiti-Te Fare Iamanaha reflète plutôt mal toutes les actions entreprises durant l'exercice et même avant, par l'ancienne équipe dirigeante de cet établissement public administratif.

Aussi, avant d'aller plus loin dans mon analyse, vous me permettrez de saluer le volontarisme affiché par le gouvernement du président Édouard Fritch, porté par le ministre de l'époque Monsieur Heremoana Maamaatuaiahutapu et la directrice de l'époque également Madame Miriama Bono en poste jusqu'au mois de décembre 2023, pour redonner au musée de Punaauia toute sa splendeur ainsi qu'une renommée incontestée à l'international, mais surtout une mise aux normes qui lui permet de recevoir des prêts des plus grands musées.

Pour s'en convaincre, il suffit de constater les chiffres de fréquentation du site qui, depuis sa réouverture au public jusqu'à maintenant, se maintiennent à un niveau élevé.

Alors un petit témoignage. J'ai eu — enfin c'est vraiment en concordance des temps — j'ai eu l'occasion, hier, de participer à une visite du Musée de Tahiti et des îles et, effectivement, j'ai pu constater le temps de ma présence là-bas le nombre incroyable de visiteurs. Je ne m'attendais pas à voir autant de gens qui viennent et qui veulent visiter. Et ensuite, on a eu la chance effectivement d'avoir une visite guidée par la directrice de l'établissement donc directrice en poste depuis le 1^{er} décembre 2023, si je ne me trompe pas, Madame Hinanui Cauchois, une merveilleuse visite dynamique. Et j'en profite d'ailleurs pour remercier tout le personnel qui nous a accueilli, hier, ainsi que la directrice qui nous a fait la visite et j'invite tous mes collègues à participer.

D'ailleurs, prochainement, il y a les journées du patrimoine. Mais même en dehors des journées du patrimoine, allez visiter effectivement ce magnifique musée avec, justement, comme je disais, des agents au sein du musée qui sont très très dynamiques. J'ai bien compris qu'ils n'étaient pas suffisamment nombreux et que ce serait bienvenu qu'on puisse renforcer les équipes parce qu'effectivement si on veut développer la fréquentation et l'attractivité de notre musée, eh bien, il faut aussi les moyens humains qui vont avec. On a mis les moyens matériels même si — et là je le regrette fortement.

Il y a eu une décision qui a été prise lorsque notre précédente ministre de la culture était en poste d'abandonner le projet de développement initial puisqu'il y avait encore, si je me souviens bien, 1,3 milliard F CFP de travaux qui étaient envisagés, cofinancés avec l'État pour donner justement encore plus d'ampleur à notre musée. On a décidé de ne plus continuer ce projet, de ne plus prendre donc cette fameuse participation de l'État et on a, il me semble, consacré de mémoire, là encore, 400 millions F CFP, je crois, pour faire un snack au milieu et une petite salle, si j'avais bien retenu.

Bon, j'espère qu'il y a peut-être une révision de ce projet ou, en tout cas, un redimensionnement quelconque mais qui permettra quand même de rester sur la lignée initiale pour ne pas perdre tous les acquis de toutes ces rénovations et de cet embellissement qu'il y a eu et cette portée beaucoup plus grande qu'on donne à notre musée, mais qu'on doit s'approprier nous aussi parce que, ce qu'il faut faire également, c'est faire en sorte que notre population aille visiter notre musée parce que, finalement, on a beaucoup de touristes, mais au niveau local... Alors je sais qu'il y a des choses qui sont faites en collaboration avec les écoles, me semble-t-il, et les collèges donc ça, c'est une très très bonne chose.

Si je reviens sur quelques chiffres que j'ai pu récolter par rapport justement à la fréquentation. Au niveau de la salle d'exposition permanente qui a été donc réouverte au public depuis le 4 mars de l'année dernière, pas moins de 39 673 entrées ont été comptabilisées dont 27 515 payantes. Un investissement aussi nécessaire que judicieux dont nous pouvons aujourd'hui tirer les fruits puisque la totalité des produits des services du domaine ainsi que les ventes directes ont bondi de 532 % — donc c'est exceptionnel — entre 2022 et 2023 pour atteindre plus de 35 millions F CFP.

Donc maintenant, si on revient sur l'analyse de la section de fonctionnement, on ne doit pas occulter que les recettes globales augmentent moins vite bien sûr que les dépenses, mais bon ce sont des investissements nécessaires et on ne va pas s'éterniser là-dessus. Il faut mettre les moyens qu'il faut. Donc comme le souligne le rapport, le résultat excédentaire de 29 625 000 F CFP n'est dû qu'au résultat exceptionnel correspondant aux écritures de neutralisation des amortissements et de la quote-part des subventions virées en section de fonctionnement.

S'agissant de la partie investissement, le déficit d'un peu plus de 93 millions F CFP s'explique — comme je viens de le dire — par les nombreux chantiers en cours réalisés pendant l'année 2023.

Donc au final, il en résulte une baisse du fonds de roulement — c'est vrai —, mais bon qui ne met pas en danger évidemment l'établissement qui est, au 31 décembre 2023, à hauteur de 72 millions F CFP.

J'en ai fini pour l'intervention, mais je voulais en profiter, Monsieur le président de la commission permanente, pour vous remercier.

Je vous respecte, mais grâce à vous, vous m'apprenez *la patience* parce que, des fois, Monsieur le président, avec tout le respect que j'ai pour vous, j'ai du mal, mais je ne réagis pas, je vous laisse.

Mais je veux quand même dire ici que, dans le règlement intérieur, il y a un article qui est l'article 53.1 qui dit que « *le président de la commission permanente ne peut prendre la parole dans un débat que pour présenter l'état de la question ou ramener la discussion sur son sujet. S'il veut débattre longuement d'une question, il quitte le fauteuil présidentiel et n'y reprend place qu'après la fin du débat s'y rapportant.* »

Donc je vous fais un rappel au règlement, Monsieur le président, et je le rappelle avec tout le respect que j'ai pour vous mais, tout à l'heure, nous étions à deux doigts de quitter l'hémicycle. Ce que nous allons faire, malgré tout, et nous ne savons pas si nous allons revenir cet après-midi parce que lorsque le sujet c'est le projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Institut de la statistique et qu'on passe par l'ONU en passant par les fonds marins où, j'ai envie de dire qu'à un moment donné avant de nous convaincre, il faut vous convaincre entre vous puisque, vous, Monsieur le président de la commission permanente, vous incitez à l'exploitation des fonds marins, mais le Président du Pays, pas plus tard que la semaine dernière a réaffirmé que « non, il ne fallait pas exploiter ». Donc avant de venir nous convaincre, il faut d'abord vous convaincre entre vous. Donc c'est pour ça, je crois, que, finalement, je me demande si, nous, on a notre place parce qu'on vous écoute, on vous écoute, on vous subit mais, à un moment donné, ça suffit ! Voilà, donc on va partir.

Je voulais juste qu'on fasse l'intervention en soutien bien entendu à Te Fare Iamanaha. Je n'ai pas voulu qu'on parte parce que je ne veux pas non plus emmener un mauvais message à tous ces établissements que nous soutenons, comme l'ensemble des textes. Mais on va partir, le groupe Tapura huiraatira va partir et je ne sais pas si on reviendra après cette pause que vous allez certainement donner. Mais bon, de toute façon, je me demande à quoi on sert ici. Voilà.

Merci de votre attention.

Le président : *Merci*, Madame la conseillère. Je suis un être humain comme vous.

En observant l'histoire de notre pays, premièrement cela fait 150 ans que le peuple Polynésien supporte toutes les problématiques qu'il a rencontrées dans son pays. Il a été traité comme un animal. Oui, ils ont envoyé leurs essais nucléaires ici afin de faire leurs tests. Je ne vous ai pas entendu ouvrir votre bouche. Pour les questions qui viennent d'être évoquées, vous en faites tout un plat... Ne m'en veuillez pas si je suis un indépendantiste, je resterai libre. Quand j'ai envie de parler, je parlerai. On a assez souffert comme ça. Oui, ça fait plus de 150 ans de colonisation. Qu'est-ce qu'il faut attendre encore ?

Il est 12 h passé actuellement. Je propose une suspension de séance, mais avant d'aller en suspension de séance je demanderai au pasteur — d'abord, je m'excuse, il n'y a pas eu de prière d'ouverture — de faire une prière pour le déjeuner.

Merci bien, Monsieur le pasteur. La parole est à vous.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Voici la bénédiction. Nous voulons te remercier Dieu le père pour le repas que nous nous apprêtons à manger ainsi que pour tout le travail que nous avons accompli ce matin. Nous te sommes reconnaissants seigneur et que notre cœur soit en paix. Amen.*

Le président : Nous reprenons à 14 h.

(Suspendue à 12 heures 15 minutes, la séance est reprise à 14 heures 16 minutes, sous la présidence de M. Edwin Shiro-Abe Peu, vice-président de la Commission permanente.)

Le président : Je vous propose de continuer nos travaux.

Alors la séance, nous n'avons pas terminé tout ce matin. Alors il reste la discussion générale donc j'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien, Monsieur le président.*

Il ne me semble pas avoir eu de question sur le musée, donc on a plutôt digressé vers nos fonds marins. Par contre, s'il y a des questions, il n'y a pas de souci je suis à votre écoute.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : C'est la reprise de l'intervention, l'intervention Tavini.

Le président : Alors je reprends. Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Puisque le Tapura ne sont plus là, il ne reste plus que le Tavini.

Madame Jeanne, à vous la parole.

M^{me} Jeanne Vaianui : *Merci bien, Monsieur le président. Bonjour à nouveau en cet après-midi.*

Notre assemblée est saisie pour l'examen d'un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 du Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des îles et affectation de son résultat.

Le Musée de Tahiti est une institution indispensable pour notre pays, elle attire chaque année des milliers de visiteurs et est une étape cruciale pour les nombreux touristes en voyage sur l'île de Tahiti. En 2023 le musée avait accueilli un nombre non négligeable de visiteurs, témoignage de sa grande popularité au niveau local.

D'après les chiffres recueillis, près de 40 000 visiteurs ont pu déambuler dans la salle d'exposition permanente depuis sa réouverture en mars l'année dernière. Ainsi, ils ont pu admirer le nouveau parcours du musée et profiter des supports audios dans quatre langues différentes : le Français, l'Anglais, l'Espagnol et le *la langue tahitienne*.

Et nous nous réjouissons de voir que la langue tahitienne est mise en valeur au sein de cet établissement. Mais serions-nous assez ambitieux pour suggérer à la direction de continuer sur cette lancée et d'ouvrir son parcours audio aux autres langues vernaculaires de notre pays qui méritent tout autant leur place dans son institution ?

Je tiens d'ailleurs à remercier la direction du musée de cette année et des années passées, de même que toutes les équipes qui se sont succédées, qui ont et qui continuent à fournir un travail qualitatif, de passionnés, et grâce à qui nous avons chaque année des bilans très positifs et l'année 2023 ne fait pas exception.

Durant nos échanges avec Madame Cauchois, la nouvelle directrice du musée qui a succédé à Madame Miriama Bono, elle a exprimé les difficultés de ses équipes de mettre en place différents projets d'exposition, compte tenu de leur charge de travail qui est déjà importante et qui monopolise une grande partie de leur temps et leurs efforts. Elle invite ainsi les personnes ou les institutions qui ont un projet pertinent et préparé de se rapprocher du musée pour programmer une exposition dans la salle d'exposition temporaire. Les élèves du Centre des métiers d'art pourraient aussi profiter de cette salle pour exposer leur travail par exemple.

Malgré un résultat excédentaire en section de fonctionnement, qui d'ailleurs se justifie totalement puisqu'il s'agit en fait des dépenses d'aménagements liées aux travaux qui ont été finalisés l'an dernier, le musée reste en très bonne santé financière avec un fonds de roulement qui a diminué mais qui demeure largement positif. Je ne m'attarderai donc pas sur cet aspect.

Il y a en revanche un sujet que j'aimerais aborder avec vous, chers collègues, bien qu'il soit étranger avec notre discussion autour du compte financier du musée, je pense qu'il est important de le verbaliser. Il s'agit d'un sujet qui, je dirais, est relatif à la perception que nous, Polynésiens, avons de nous-même. Ce petit rien, cette insignifiance qui me tracasse, me travaille, c'est cette habitude que l'on a de labelliser nos produits cosmétiques, nos brochures touristiques, ou nos institutions et, en l'occurrence, notre musée, de la phrase de « Tahiti et des îles ». Ce slogan, on le connaît bien puisqu'il figure systématiquement sur nos campagnes publicitaires à destination des touristes, avec cela de différent que ce n'est pas « Tahiti et Des îles » mais « Tahiti et Ses îles », ce qui est encore plus problématique.

Parce qu'élever Tahiti de cette manière en lui associant le reste des archipels, comme si ces derniers n'étaient qu'un prolongement de lui-même, voire que les îles seraient en fait « ses » (îles avec un « S »), soit la propriété de Tahiti, c'est nier les identités particulières de chacune des terres qui composent notre pays, tout en posant Tahiti comme la synthèse aboutie de toute la Polynésie, *le nombril du pays*.

Cette centralité tahitienne, c'est une idée tellement ancrée dans les fondations même de la Polynésie moderne, que l'hymne officiel de notre colonie est en réalité un hymne à la gloire de Tahiti. Les Français ont leur *Marseillaise*. Nous, nous avons *'Ia ora o Tahiti Nui*, ça ne s'invente pas ! C'est aussi quelque part une manière furtive (ou pas d'ailleurs) de déclarer que l'existence de ces identités et de ces peuples qui font la richesse de notre pays n'est pas une chose absolue, mais au contraire qu'elle est conditionnée, subordonnée à Tahiti. Finalement, ce que nous reprochons tous à la France d'un bout à l'autre du spectre politique : ce centralisme parisien, cette politique de la « Mère Patrie », qui a mené nos dirigeants depuis des décennies à quémander davantage d'autonomie pour notre territoire, nous le faisons subir à nos propres compatriotes chez-nous.

Pourtant, nous Tahitiens, nous avons déjà connu les vices d'un tel système ; si nous prenions la peine de nous immerger dans notre passé pas si lointain, nous découvririons le témoignage de nos ancêtres, qui eux aussi ont enduré une forme de centralisme, cette fois-ci venu de Raiatea. Ce chapitre de notre histoire a donné naissance à l'une des plus grandes légendes tahitiennes, celle de Terehē-a-manu, qui est en réalité le premier volet d'une saga qui raconte une histoire d'émancipation, une histoire d'indépendance, celle de Tahiti vis-à-vis d'un système qui l'emprisonnait.

En guise de rappel, Terehē c'est une *jeune fille* — c'est comme ça que l'on se réfère à elle dans le mythe —, qui est l'allégorie d'un peuple conquis, c'est elle qui vient briser l'ordre établi et provoquer la séparation de Tahiti et de Raiatea. Cette rupture entre ces deux communautés, qui sont en fait les deux figures d'un même peuple, va engendrer des rivalités entre ces deux îles. Au-delà d'immenses sagas, et des légendes qui sont des trésors de notre imaginaire commun, ces oppositions séculaires vont laisser à la tradition des paroles, des éléments de discours qui constituaient l'épine dorsale de la propagande hégémonique de Raiatea jadis :

« *Tahiti, la terrible [...] Tahiti, la soumise [...] Tahiti, notre poisson* ».

De la même façon Terehē peut se traduire par « voyage de mauvais augure », ou bien encore par « celle qui chemine dans l'erreur », des noms peu valorisants qui manifestement lui furent donnés par des partisans de l'ancienne *Havai'i Nui* (NDT, *nom de l'ancien royaume des Îles sous-le-vent*), un peu à la manière de ceux qui aujourd'hui se font des démarcheurs du maintien de la République en Polynésie.

Je conclurai mon propos en disant qu'il y a un réel travail de réflexion à avoir sur la question des rapports que l'on entretient avec nos archipels, nous en tant que gens de Tahiti, et particulièrement nous qui sommes l'incarnation de nos institutions, et de la sphère publique en général. Mais au-delà de ces questions, ce travail porte aussi à réfléchir sur la configuration politique idéale pour garantir un minimum d'autonomie aux entités administratives de notre pays, et sortir de ce modèle unitaire franco-français.

Le Tavini huiraatira a d'ailleurs toujours milité pour l'introduction d'un modèle fédéral dans notre pays lors de l'accession à notre pleine souveraineté. Ce modèle, on le retrouve déjà en Russie, en Allemagne, aux États-Unis, ou plus proche de chez nous, en Australie.

Chers collègues, je vous demande à présent de bien vouloir voter en faveur de ce projet de délibération.

Merci bien. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraatira.)

Le président : *Merci, Madame.*

Je demande au gouvernement si vous voulez intervenir.

M^{me} Vannina Crolas : Je ne suis que le porte-parole de Monsieur le ministre de l'éducation.

Je prends note de la demande qui est ici faite par notre représentante et effectivement, on transmettra la demande à notre ministre pour que l'idée d'égalité entre Tahiti et les archipels soit effectivement une réalité et que cela se traduise dans les noms que l'on peut donner à nos établissements ou à nos institutions, pour qu'il n'y ait pas effectivement, que l'on ne reproduise pas ce que nous reprochons à la France et que l'on reconnaisse l'égalité des archipels. *Merci.*

Sinon, je prends note aussi de la demande de Tepuaraurii tout à l'heure quand même en ce qui concerne la fréquentation de notre musée. Elle demandait, je pense, un appel à tous, qu'on puisse nous approprier notre musée aussi, qu'on puisse faire un tour. Et comme projet dont m'a fait part la représentante du musée tout à l'heure, aujourd'hui le musée retrace l'histoire de notre pays avant 1845. Et là, les prochains projets vont concerner l'histoire de notre pays depuis 1845, c'est l'aile moderne et contemporaine qui est en étude aujourd'hui et qui va faire l'objet d'un déploiement au niveau du musée pour cette période de notre histoire. Mais c'est vrai que ce serait bien que l'on se l'approprie nous-mêmes de notre musée.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Nous passons à l'examen de la délibération. Je vous propose... Tetua, *la parole est à vous.*

M. Félix, Hoa Tetua : *Oui. Merci, Monsieur le président.*

Madame la ministre, mon intervention portera sur la langue. Lorsqu'on parle de langue, celle qui a bien évidemment été officialisée dans notre pays reste la langue tahitienne. Ma question : ne serait-il pas possible que l'on change ce terme pour le remplacer par la langue « polynésienne » qui comprendra l'ensemble des langues ? Voilà ma question.

Le président : *Tapati, c'est à vous.*

M. Tafai, Mitema Tapati *Oui. Merci bien pour cette remarque. Il s'agit d'un sujet vaste et, à mon avis, il y a plusieurs points qui méritent d'être corrigés : corriger est différent de réparer. Corriger, c'est dès que l'erreur a été commise, on corrige de suite. Réparer, c'est l'erreur qui a été commise il y a fort longtemps mais que l'on n'arrive toujours pas à résoudre.*

Je vais juste reprendre ce qui vient d'être soulevé. Aujourd'hui, il n'y a plus de langue polynésienne. L'Académie que nous avons ici est une académie de la langue tahitienne. De plus, dans l'intervention qui vient d'être faite par Jeanne, voici ce qui a été dit « Tahiti, sans terre ; Tahiti, sans dieu ; Tahiti, la terrible ; Tahiti, sans roi ; Tahiti, sans langue ». C'est cela qui a été dit.

La langue parlée à Tahiti n'est pas originaire de Tahiti mais de l'île de Raiatea. La fleur que l'on appelle « fleur de Tahiti (NDT, Gardenia Tahitensis) » n'appartient pas à Tahiti, c'est la « fleur de Maurua (NDT, ancien nom de l'île de Maupiti située aux Îles sous-le-vent). S'agissant des remèdes traditionnels que l'on nomme de remèdes tahitiens, on retrouve les mêmes partout dans Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française). Quant au repas que l'on nomme de repas traditionnel tahitien, on le consomme dans tout Mā'ohi Nui (NDT, toute la Polynésie française). Il semble que l'on ait réduit Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française) à Tahiti. Et c'est d'ailleurs pour cela que je parlais précédemment de réparations afin de nous réconcilier.

Si l'on ne garde que Tahiti, et que l'on s'intéresse à la langue, il faut laisser l'Académie tahitienne en place mais créer l'Académie des langues polynésiennes car il y a effectivement trop de disparités — n'est-ce pas ? — sur ce point. Autrefois, ce que l'on appelait dans ce..., ce n'est pas une légende. Car, lorsqu'on parle de légende, on retire aux propos leur aspect sacré. On parle de 'ā'ai (NDT, absorber des connaissances et savoir) et, une légende, c'est une connaissance. Une légende et un récit, c'est la même chose, tout comme manger et faire manger (NDT, dans le sens de partager des connaissances et savoir) : « faire manger », c'est transmettre tout ce qui provient finalement de la tradition des anciens. N'est-ce pas ?

Maintenant, que disait-on ? Tahiti, le poisson démembré de Hava'i (NDT, ancien nom de l'île de Raiatea aux Îles sous-le-vent) berceau des dieux. Autrement dit, Tahiti était autrefois soumise à Raiatea, d'où le terme de poisson, l'un de nos poissons. Auparavant, Tahiti était sous la gouvernance de Raiatea mais qui a libéré, fait en sorte que Tahiti et Raiatea se séparent ? C'est cette jeune fille du nom de Terehē ! Elle défia le pouvoir qui était en place à Raiatea en allant se baigner dans une rivière alors que cela était défendu. Elle a bravé l'interdit et, normalement, la sanction pour avoir enfreint cet interdit, c'était la mort. Terehē n'est pas morte, mais son esprit a pris possession de l'anguille avant que le poisson ne naisse des profondeurs. Normalement, le nom de cette île (NDT, Tahiti) devrait être celui qui a été choisi par la communauté de communes qui est présidé par Monsieur Alpha Tearii, c'est-à-dire Terehēamanu.

Et donc, pour ma part, j'apprécie énormément ce qu'a dit notre collègue s'agissant du fait d'acter cela car ceci est le moment propice pour nous de bien échanger afin de ramener les choses à leur place.

Et pour conclure sur le sens du terme Tahiti, il faut savoir que le sens premier fut que « Tahiti n'en pouvait plus du mode de gouvernance de Havaiki (NDT, ancien nom de Raiatea). Elle ne supportait vraiment plus et en avait assez. Autrement dit, qu'on le veuille ou pas, l'indépendance de Tahiti, de Mā'ohi Nui d'avec la France se fera de toute manière demain. L'on ne fait que retarder cela actuellement...

Donc, pour ma part, je ne sais pas quand, mais le gouvernement devrait choisir un moment pour mener une réflexion tous ensemble et pas qu'on soit les seuls. Nous avons des forces vives dans notre pays afin de régler cette question. Car, lorsque l'on me dit que je suis un Tahitien, ah, je ne suis pas à l'aise car je suis né à Ua Pou. L'idéal serait de dire que je suis un Polynésien de Ua Pou. Et pour toutes les personnes de Tahiti, l'idéal serait de dire que ce sont des Polynésiens de Tahiti. Quant aux habitants des Tuamotu, des Polynésiens des Tuamotu. Mā'ohi Nui est le nom de ce pays, ce n'est pas Tahiti Nui ! De plus, s'agissant de notre hymne, il faut revoir cela, tout comme le nom donné à notre musée également.

Voilà ce que j'avais à dire. Merci.

Le président : *Merci*, Tapati.

Maurea, *la parole est à vous.*

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Je salue évidemment les interventions de mes collègues que je partage complètement. Il ne s'agit pas non plus de nous distinguer complètement de nos archipels ou de Tahiti, pas du tout. Mais, comme Tapati l'a bien évoqué, c'est au contraire de nous rassembler sous une même identité mais tout en gardant nos spécificités.

Maintenant, pour en revenir à Te Fare Iamanaha, pour l'avoir visité avec mes élèves quand j'étais prof, c'est un très beau musée et effectivement nous devons nous l'approprier, nous devons aller le visiter, nous devons en faire la promotion parce que, les missions principales d'un musée, c'est effectivement de conserver les objets qui font partie de notre patrimoine, de faire des recherches sur les objets existants et qui sont disséminés ici et là, de rendre cet espace accessible au plus grand nombre et c'est le cas aujourd'hui grâce aux travaux d'aménagement, de rénovation qui ont été faits. Et il y a cette diffusion culturelle dont vient de parler nos différents intervenants, mais il y a aussi l'éducation. Et c'est vrai que le musée tel qu'il est conçu actuellement permet à nos scolaires de mieux comprendre la mission d'un musée. Mais, au-delà de cela, je pense que nous devrions aussi utiliser le musée comme un espace de connaissances de notre histoire coloniale et c'est peut-être ce qui manque un petit peu à notre musée : c'est permettre à nos enfants de comprendre que, comme beaucoup de territoires dans le monde, nous avons été colonisés, nous avons une histoire coloniale, qu'on n'ait pas honte de la raconter ; et que dans cette histoire coloniale, il y a eu les bombes atomiques, les essais nucléaires. Et puis voilà, ouvrir aussi sur des perspectives peut-être plus, j'ai envie de dire, portées vers l'avenir et pas seulement figées dans le passé.

Voilà. En tout cas, j'adresse mes remerciements à l'équipe de Te Fare Iamanaha pour le travail qui est effectué. Il y a encore des choses à faire, c'est sûr, mais en tout cas bon courage et puis bonne continuation dans vos missions.

Merci.

Le président : *Merci, Maurea. Y-a-t-il d'autres interventions ?... Pas d'intervention. On poursuit.*

Nous passons à l'examen de la délibération et je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée : qui est pour ?... À l'unanimité. *Merci.*

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : qui est contre ?... Abstention ?... Pour ?... À l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 89-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2021 DU COLLÈGE DE TAIOHAE - NUKU HIVA ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} et M. les représentants Marielle Kohumoetini et Heinui Le Caill

Le président : Nous passons au dossier numéro 6 : rapport n° 89-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 du collège de Taiohae - Nuku Hiva et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien, Monsieur le vice-président.*

Le Collège de Taiohae a été ouvert en 1969. Il comprend 53 agents, dont 22 personnels enseignant et 31 non-enseignants, et 280 élèves, avec des résultats pas tout à fait satisfaisants, notamment en français et en mathématiques.

Au niveau financier, le collège a terminé l'année 2021 avec des recettes totales de 57 millions à peu près (56,8 millions F CFP plus précisément) et des dépenses à hauteur de 59,8 millions F CFP, soit un déficit de 3 millions F CFP au global, dont 1,758 million F CFP d'excédent en fonctionnement et 4,7 millions F CFP en investissement. Et donc, un fonds de roulement cumulé au 31 décembre 2021 de 10 245 000 F CFP, soit 68 jours de fonctionnement, ce qui reste satisfaisant pour notre collège de Taiohae.

Voici quelques propos introductifs.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Je demande au rapporteur Heinui Le Caill de faire une présentation du rapport. *Merci.*

M. Heinui Le Caill : *Merci, Monsieur le vice-président.*

Merci, Madame la ministre, tu as pratiquement tout dit. *Mes salutations* à la DGEE et au cabinet du ministre de l'éducation qui n'a pas pu être là aujourd'hui, qui est sur le terrain.

Le Collège de Taiohae a été ouvert en 1969. Il comprend donc un collège, une classe de seconde et une section d'enseignement professionnel, donc un CÉTAD. Il est composé de deux structures qui sont séparées par 3 kilomètres avec des bâtiments construits sur plusieurs niveaux, et la gestion de la surveillance est complexe.

La section d'enseignement professionnel de l'établissement propose des formations, en deux ans, permettant l'obtention de deux certificats d'aptitude professionnelle (des CPAP) et un certificat polynésien des métiers d'arts (CPMA) :

- le CPAP « Petite et moyenne hôtellerie » (PMH) et le CPAP « Gestion et exploitation en milieu marin » (GEMM), celui-ci ayant réouvert en 2021 après un an de suspension ;
- le CPMA option sculpture (depuis la rentrée scolaire 2018-2019).

En 2021, le collège comptait donc 53 postes contre 52 en 2020 répartis en 22 enseignants et 31 postes pour le personnel non-enseignant.

L'effectif scolaire a augmenté par rapport à 2020, avec 280 élèves contre 271 l'année précédente. L'établissement est composé donc d'un internat occupé en moyenne par 52 élèves. Environ 35 élèves restent chaque week-end et sont pris en charge dans le cadre d'un dispositif WEI (Week-end à l'internat).

Au regard des résultats des évaluations à l'entrée en 6^e de 2021, il est constaté que les élèves ont davantage de besoins identifiés en français pour ce qui concerne la maîtrise des constituants d'une phrase (c'est-à-dire la grammaire), et en mathématiques, plus de la moitié ont une maîtrise fragile de l'espace et la géométrie ainsi que les grandeurs et mesures.

S'agissant des taux de réussite de l'établissement, les résultats au DNB augmentent de 21 % pour la série générale et diminuent de 17 % pour la série professionnelle. Pour le CPAP PMH et le CPMA, les quatre élèves ayant passé les épreuves ont obtenu leur diplôme (aucun candidat pour le CPAP GEMM, c'est-à-dire Gestion et exploitation en milieu marin).

La majorité des sortants de 3e continue à poursuivre leur scolarité en lycée professionnel. Le taux a toutefois diminué par rapport à l'année précédente (50 % contre 76 % en 2020), avec parallèlement une légère augmentation dans l'orientation en lycée général et technologique (27 % contre 22 % en 2020).

Pour l'exercice 2021, les subventions représentaient 68,2 % des moyens financiers de l'établissement et les ressources propres, près de 27 %. La participation de la CPS pour les élèves boursiers représente quant à elle 3,8 % de ces moyens financiers et les autres ressources (neutralisation des amortissements), 1,2 %.

En section d'investissement, aucune recette n'a été enregistrée et les dépenses s'élèvent à 4,779 millions de francs pour un résultat de la section déficitaire du même montant. En section de fonctionnement, les recettes atteignent 56,802 millions de francs et les dépenses s'établissent à un peu plus de 55 millions de francs, soit un résultat de fonctionnement excédentaire de 1,759 million de francs. Il est proposé d'affecter entièrement ce montant au compte 10681 « Établissement ».

Le fonds de roulement de plus de 12,862 millions de francs en 2020 diminue de 20 % pour atteindre 10,245 millions de francs à fin 2021, représentant 68 jours de fonctionnement.

Le rapport a été examiné en commission le 21 août. Ce projet de délibération a suscité des discussions ayant permis aux représentants présents d'échanger notamment sur les difficultés que posent les infrastructures du collège, le niveau de ses élèves en français et mathématiques, et le rôle des parents d'élèves.

Ainsi, il a été question de l'état vétuste notamment du CÉTAD et du projet de construction d'un nouveau collège.

Le Plan Marshall du Pays visant à rénover les infrastructures scolaires a alors été évoqué, afin que la liste des opérations retenues dans ce cadre soit communiquée aux membres de l'assemblée.

Concernant le niveau des élèves du collège en français et mathématiques, il a été question de la place à consacrer aux usages numériques dans les enseignements afin de remédier aux fragilités observées.

Enfin, le peu d'implication des parents dans cet établissement a été mis en exergue. Il a alors été suggéré notamment de favoriser les rencontres avec les parents, mettant en avant les réalisations de leurs enfants, afin de valoriser également les enseignements dispensés.

Donc, à l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission, et donc je vous invite, chers collègues, à faire de même et à voter pour ces comptes financiers.

Maintenant, je tiens aussi à préciser que depuis cette nouvelle rentrée scolaire, nous recevons également en commission de l'éducation un représentant des parents, un représentant des élèves, notamment pour les lycéens, et un représentant des enseignants, en plus bien sûr de la DGEE, du ministère et des directions des établissements scolaires.

Merci.

Le président : *Merci* Heinui.

Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Bonjour à tous.

J'ai vu dans le rapport « *les élèves formulent leurs vœux via une plateforme numérique dénommée "Affelnet."* » La poursuite des études ne cause pas trop de problème parce qu'il y a aucun abondant et peu de redoublement. Par contre, la réorientation est plus difficile parce qu'il y a peu de places proposées. Est-ce au niveau même des Marquises qu'il y a ce problème ou est-ce la venue sur Tahiti qui pose problème ? Qu'en est-il au niveau des internats par rapport à cette situation, puisque Madame Marielle Kohumoetini m'a appelée tantôt sur des problèmes de rentrée dans les internats.

Donc j'ai eu une réponse où on m'a dit, voilà, en principes, les internats du Diadème sont plus réservés aux Tuamotu qu'aux Marquises. Voilà, que fait-on donc quand les enfants viennent sur Tahiti ? Y a-t-il des chiffres où on ne peut pas les accueillir et que fait-on par la suite ? Merci.

Le président : *Merci* Thilda.

Maite, à toi la parole.

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Oui, merci bien. À toutes et à tous, recevez mes chaleureuses salutations en cet après-midi.*

Nous abordons à présent le compte financier de l'année 2021 du collège-CÉTAD « Te Tau Vae ia » de Taiohae à Nuku Hiva.

Chers collègues, l'exposé de notre rapporteur étant suffisamment complet et détaillé sur la situation financière de 2021 de cet établissement scolaire, mon intervention sera succincte.

Ayant eu l'opportunité en commission d'échanger en visioconférence avec le gestionnaire de l'établissement, Monsieur Stanislas Haiti, et une représentante des professeurs, Madame Laiza Deane, l'essentiel de mon intervention concernera les besoins actuels de cet établissement.

Néanmoins, un petit mot sur les états financiers de l'établissement en 2021. On peut constater que ce collège bénéficie d'une excellente santé financière, avec un fonds de roulement solide et une gestion efficace.

Le collège-CÉTAD « Te Tau Vae ia » de Nuku Hiva, accueillant la seule 2^{de} générale des Marquises et avec un peu plus 300 élèves, l'établissement scolaire est le plus important de l'archipel en nombre d'élèves et l'un des plus anciens puisqu'il a été construit en 1969. L'établissement a donc 55 ans cette année !

Sachant cela, permettez-moi donc d'aborder en premier lieu la question des travaux. En ce qui concerne les travaux, un plan de réhabilitation avait été élaboré et comprenait la restructuration globale du bâtiment administratif, la rénovation des cuisines et du réfectoire de la demi-pension, la réhabilitation du bâtiment principal et du plateau sportif, ainsi que l'extension d'un bâtiment de l'administration. À ce jour, les cuisines et le plateau sportif ont été réhabilités. De plus, durant les vacances de juillet, d'autres travaux importants ont été réalisés, notamment la remise en peinture de l'internat et la rénovation des sols des internats des garçons.

Pour répondre aux besoins actuels du collège, il est crucial de poursuivre les travaux de réhabilitation restants. En outre, un travail urgent est à faire au niveau du CÉTAD qui se situe à 3 kilomètres de

l'établissement (à l'autre bout de la baie de Taiohae), car le bâtiment existant est très ancien et n'est plus adapté à l'accompagnement des élèves ni aux conditions de travail du personnel.

Un autre problème remonté par les représentants du collège concerne l'implication des parents dans l'accompagnement de leurs enfants dans leur parcours scolaire. Certes, pour certains parents, il n'est pas simple de suivre leurs enfants convenablement, mais leur soutien à la maison, au moins, est nécessaire pour leur réussite.

Malgré ces défis, l'établissement a des projets prometteurs pour prendre en charge les difficultés des élèves et cherche activement à renforcer l'implication des parents. Lors de la commission, il a été suggéré d'axer davantage sur la valorisation de la réussite des enfants. Par exemple, organiser une exposition pour présenter leurs travaux, leurs projets de production de texte, de poèmes en français ou en marquisien ou alors en arts plastiques, en technologie, ou dans d'autres matières, et inviter les parents à découvrir les réalisations de leurs enfants comme le font déjà d'autres collèges. Ce type d'initiative met en lumière le travail des élèves et encourage les parents à venir au collège, leur permettant ainsi de voir les réussites de leurs enfants. Cela pourrait contribuer à renforcer leur engagement.

De la même manière que pour « les journées portes ouvertes » organisées dans les écoles primaires, des journées de collèges ouverts, permettant aux parents d'assister à certaines leçons, pourraient également être très intéressantes.

Au niveau des ressources humaines, même si six nouveaux professeurs viennent d'intégrer l'équipe, le collège fait face à une absence de professeur d'arts plastiques en raison d'un congé maladie de longue durée, et il n'y a pas non plus d'enseignant en musique. Bien que ce ne soient pas des matières principales, elles demeurent néanmoins très importantes. Il est crucial de prendre en compte ces différents besoins afin de garantir le bon fonctionnement de l'établissement.

J'aimerais enfin saluer les initiatives remarquables qui ont été mises en place dans le collège de Taiohae ainsi que l'engagement des élèves dans diverses disciplines sportives, telles que le rameur *indoor* et le football. Le collège bénéficie d'une page Facebook très active, ce qui permet d'avoir une visibilité régulière sur les nombreuses réussites et les événements.

En outre, le CÉTAD se distingue par son dynamisme, comme en témoigne la réussite de ses neuf élèves à l'examen du CRR maritime en avril, leur permettant désormais d'utiliser des stations radiotéléphoniques en mer.

Je tiens également à féliciter les sections PMH (Petite et moyenne hôtellerie), GEMM (Gestion et exploitation en milieu marin) et CPMA Sculpture du CÉTAD pour leur réussite au concours « Show devant 2024 » qui s'est déroulé en février dernier. Après l'avoir déjà remporté en 2019 et en 2023, nos élèves de Taiohae ont su faire rayonner une fois de plus la gastronomie, l'attractivité touristique et maritime des Marquises ainsi que l'art marquisien, face à une concurrence de très grande qualité. *Félicitons-les, soyons fiers !* D'où l'importance de rénover l'infrastructure du CÉTAD pour fournir aux élèves les meilleures conditions possibles et continuer à soutenir leur excellence.

Pour terminer, saluons l'engagement quotidien de la principale et de toute son équipe éducative dans la réussite des élèves et surtout, je reprends ici ses mots, dans « *l'épanouissement de tous les élèves* » au sein du collège-CÉTAD, dans leur environnement et dans leur culture. Notons également l'existence au sein de l'établissement d'une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) pour les élèves en situation d'handicap et l'action active d'une enseignante spécialisée auprès des élèves en grande difficulté.

C'est au bénéfice de ces commentaires que j'invite tous mes collègues élus composant notre assemblée à permettre l'adoption favorable de ce compte financier du collège-CÉTAD « Te Tau Vae ia » de Nuku Hiva.

Merci bien, que l'amour règne.

Le président : *Merci Maite.*

Maurea.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Je voudrais saluer l'intervention de ma collègue Maite et puis remercier le collège de Taiohae et toutes les initiatives qui sont prises. Effectivement, c'est un collège qui travaille beaucoup pour ses élèves, donc félicitations à eux.

J'en profite aussi pour féliciter la commission de l'éducation qui effectivement, comme son président l'a dit tout à l'heure, invite — et c'est bien la première fois que l'on voit dans notre institution — non seulement la DGEE mais aussi les parties prenantes de chaque établissement scolaire. Il en va du dirigeant de l'établissement scolaire jusqu'à la déléguée ou aux délégués des élèves. Et cette représentativité, cette représentation des établissements scolaire au sein d'une commission, elle est à saluer parce que leur présence nous permet à nous, élus, de bien comprendre le fonctionnement, l'organisation de ces établissements scolaires qui, grâce à ces rencontres, nous partagent leur quotidien, leurs difficultés que nous méconnaissons la plupart du temps.

Et donc merci beaucoup à cette commission de l'éducation de prendre — j'ai envie de dire — au sérieux toutes ces interventions, notamment l'intervention des élèves et des parents. Parce que les représentants des APE sont aussi conviés et avec les diverses rencontrent qui ont pu se tenir lors de la dernière commission, c'est une organisation qui a été beaucoup saluée et qui est importante. En tout cas merci beaucoup, merci pour nos élèves, merci au corps enseignant, merci aussi aux non-enseignants de prendre soin de nos élèves au quotidien et puis bon courage à nos élèves dans leur cursus scolaire.

Merci.

Le président : *Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?*

Tapati, *vous avez la parole.*

M. Tafai, Mitema Tapati : *Non, merci bien pour le rapport qui a été fait pour le collège de Taiohae à Nuku-Hiva. Bonjour aux habitants des Marquises. Merci de notre rencontre en cet après-midi.*

Je ne saisis pas bien quelles sont les dépenses, ou bien quelle est la somme investie dans la réhabilitation du collège, ou bien la construction de nouveaux bâtiments scolaires à l'avenir. J'ai aussi été élève au collège que nous évoquons, à Taiohae, j'y ai aussi été pendant quatre ans.

Si le collège fait la requête d'un nouveau bâtiment, c'est légitime. Il ne faudrait plus se contenter de rafistolage. Il conviendrait même de faire de cette requête une priorité absolue. Si le collège veut construire un nouveau bâtiment... Je vois très bien ce que dit le CÉTAD : le bâtiment où est dispensé l'enseignement secondaire est d'un côté du village, et le bâtiment où est dispensé l'enseignement professionnel est de l'autre côté du village. C'est loin ! Il faudrait chercher un moyen de les rapprocher comme je l'entends dire. Il faut le faire et vite.

Ma deuxième pensée porte sur l'enseignement. J'entends toujours dire que les élèves ont des lacunes en français. Ce n'est pas grave s'ils ont des lacunes en français. Par contre, s'ils avaient des lacunes quant à la maîtrise de leur langue, la nôtre, ce serait inquiétant. Ce serait très inquiétant si à l'avenir un Marquisien ne parle pas sa propre langue comme c'est le cas à Tahiti. Je ne sais pas combien d'heures sont consacrées à l'apprentissage du marquisien à l'école, mais il faudrait un nombre d'heures plus que suffisant pour enseigner la langue vernaculaire. C'est valable non seulement pour ces îles, mais aussi pour l'ensemble de nos établissements.

J'entends toujours dire ces temps-ci que seulement deux heures sont réservées à l'apprentissage de la langue vernaculaire ; on n'y arrivera pas. Il faudrait évidemment encourager... on encourage les parents à soutenir nos enfants en mathématiques, il faut aussi encourager les parents à enseigner ou bien à converser dans la langue vernaculaire, celle de ce peuple, ainsi que la pratique de toutes nos coutumes. Je pense qu'à l'avenir, ces enfants ne mangeront plus de kākaku (NDT, accompagnement marquisien à base de fruit de l'arbre à pain pilonné dans du lait de coco), ils se seront trop familiarisés avec les lentilles.

Voilà, c'est mon avis.

Le président : *Merci, Tapati.*

Tetua, *vous avez la parole.*

M. Félix, Hoa Tetua : *Merci, Monsieur le président.*

Dans mon intervention, je ne parlerai pas d'enseignement. Je mentionnerai plutôt les bâtiments, nos bâtiments.

Dans le Conseil d'administration du collège, je prends un exemple : il n'y a pas de ligne pour la maintenance et l'entretien. Je pense qu'à l'avenir, il serait bien d'avoir une ligne. Pourquoi ? Je suis de Rangiroa, et si l'on prend les bâtiments du collège et ceux des écoles communales, ces derniers sont plus anciens que le collège. Mais à les regarder, on dirait que c'est l'inverse, que les écoles communales sont plus neuf que ceux dépendant du Pays.

Et l'an dernier, je siégeais aussi au Conseil d'administration du collège, donc je connais. C'est parce qu'il n'y a pas de programme de maintenance. Il ne faut pas attendre que l'on atteigne des centaines de millions pour enfin commencer à chercher des fonds. Si nous mettons de côté une somme chaque année, nous n'en serions pas là.

Pire encore, j'entends dire que ces établissements scolaires sont en rénovation à Taiohae. Il faudra bien faire attention car le CÉTAD à Rangiroa — nous avons effectivement un CÉTAD — a fait l'objet de rénovations, on y a changé la toiture et le plafond. Ensuite, il a fallu demander l'inspection d'une commission de sécurité composé d'un représentant de la commune, un pompier et quelqu'un du service de l'équipement plus l'urbanisme, O.K. Quand ils sont venus, la toiture et le plafond ont été changés, tout a été repeint et paraissait comme neuf, et on a enfin reçu la SOCOTEC dont on aurait souhaité une visite préalable. Et lorsque la SOCOTEC a été missionnée, elle n'a pas pu nous accorder le certificat de conformité car les pannes où étaient fixées les tôles étaient en mauvais état.

C'est parce qu'il y a des dépenses injustifiées. Il ne faudrait plus reproduire le même schéma, mais examiner consciencieusement les travaux qu'il y a à accomplir. C'est pour cela que je demande si l'on ne pourrait pas insérer une nouvelle ligne dans les dépenses de nos groupes scolaires.

Voilà, merci.

Le président : *Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.*

La discussion générale est maintenant close, j'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Vannina Crolas : Alors, je vais répondre d'abord à Thilda en ce qui concerne les internes.

Il n'y a pas de place réservée à telle ou telle île, c'est ouvert à tous ceux qui respectent les conditions d'accès aux chambres en internat. Mais la politique du gouvernement, c'est de maintenir le plus

longtemps possible nos enfants chez eux, dans leur île, et c'est à ce titre — ça ne date pas de nous — que l'on a ouvert des secondes au lycée de Taiohae. Mais ce qu'il y a, c'est que beaucoup ne veulent pas rester chez eux en seconde. Donc les classes ne sont pas remplies, mais du coup ils n'ont pas la priorité ici puisqu'il y a des classes de seconde qui sont ouvertes là-bas, et donc lorsqu'ils viennent ici, ils ne sont pas prioritaires dans les internats.

Ensuite, pour ce qui est de l'intervention de Maite, pour les professeurs d'art plastique qui manquent effectivement. On est toujours à la recherche de candidat, ça ne court pas les rues les professeurs d'art plastique qui veulent aller là-bas enseigner ; mais apparemment on a un candidat pour la musique, qui serait disponible, mais pour janvier seulement.

En matière de construction, la priorité, c'est vrai qu'il y a des besoins énormes de réhabilitation, de reconstruction même. Mais pour la DGEE et notre ministère, la reconstruction du collège est une priorité.

Maintenant, je comprends la demande de Hoa. Parce qu'effectivement, si on prévoyait une ligne d'entretien et de maintenance tous les ans, on n'irait peut-être pas reconstruire les collèges 10 ou 15 ans plus tard, on maintiendrait en fonctionnement nos établissements. Et c'est vrai que pour 2023, il n'y avait aucune ligne réservée pour l'entretien des bâtiments. Enfin, peut-être en fonctionnement, mais en investissement, il n'y avait qu'effectivement des achats d'équipement (ordinateurs...) mais bon, les lignes d'entretien, en principe, c'est en fonctionnement. Mais lorsque l'on constate l'état de vétusté des bâtiments, c'est sûr que l'on n'a pas consacré suffisamment de moyen pour entretenir dans le temps nos constructions. Mais on prend note et la super équipe du ministère est là pour noter toutes les demandes qui vont entrer dans le plan de rénovation de nos écoles.

Et au titre du budget 2025, sachant que notre ministre parle également d'un plan Marshall de rénovation de nos constructions scolaires. Mais là, ce sont des milliards qu'il va falloir planifier sur plusieurs années, on ne peut pas faire tout en même temps. D'abord, on n'a pas la capacité technique et on n'a pas non plus la capacité financière de tout faire en même temps. Donc il faut définir les priorités, et ça, ça se fera dans le cadre de l'élaboration de nos budgets.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Tapati, vous avez la parole.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Une question : Le professeur de musique, c'est quel genre de musique ? Apprend-il à jouer de la flûte ?*

Le président : *C'est bon, Tapati ? Vous a-t-on répondu ? Merci.*

Thilda, vous avez la parole.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : *Oui, je voudrais revenir quand même sur le fait que nos étudiants aujourd'hui, un budget de 2021 donc, avec quand même un différé peut-être sur l'actualité.*

Est-il possible de savoir si le budget de 2022-2023 arrive aussitôt après pour qu'on puisse être à jour sur nos réflexions, peut-être entre temps, depuis 3 ans, le plafond est tombé, des choses comme ça. Qu'on actualise les choses, merci.

M^{me} Vannina Crolas : *Je suis d'accord, mais rappelez-vous que notre ministre n'a fait que ça depuis qu'on est arrivé, de rattraper les retards de l'ancien gouvernement. Il y avait certains collèges qui n'avaient pas, certains établissements qui n'avaient pas présenté leur compte financier depuis 4-5 ans. Donc là, on fait du rattrapage mais on y arrive là, on y arrive.*

Le président : *Maite, vous avez la parole.*

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Oui, merci.*

Non, je voudrais aussi évidemment... je rejoins les remerciements de Maurea, et je souhaite remercier le gouvernement de chercher des moyens de rénover nos écoles. Pourtant, les parents et parfois les écoles même trouvent les travaux lents, mais au moins ils sont en cours. Et en cela, des remerciements sont de mise.

Je reviens sur l'intervention de Tapati quand il parlait tantôt des enseignants de musique. Oui, comment le dire ? Il ne faudrait pas rester là, puisque des diplômés sont requis pour pouvoir enseigner une telle matière au collège. Car il faudrait trouver un moyen d'embaucher les spécialistes de notre territoire. Si l'on parle des Marquises, prenons des natifs ! On ne peut pas dire qu'ils n'ont pas de talent inné car nous le constatons toujours lors de leurs festivals, ils sont doués. Et c'est pareil pour les Australes ! Nous avons des enfants qui ont ce savoir inné, prenons-les, utilisons-les. Prenons-les, utilisons-les pour donner cet enseignement à nos élèves. N'apprenons pas que la flûte ! Je me souviens à mon époque, on m'a appris la flûte bien que je n'aimais pas cela. Mais bon, c'était l'enseignement qui était dispensé. C'est pour cela qu'aujourd'hui, je ne sais pas jouer du ukulele.

Il faudrait aussi voir cet aspect, comment simplifier le recrutement de nos jeunes qui ont ce savoir pour le dispenser à nos élèves. Mais cela ne s'arrête pas là, il y a d'autres savoir propres à nos îles qu'il faudrait examiner et recruter des spécialistes du pays.

Le président : *Merci. La parole est à vous.*

M^{me} Elise Vanaa : Merci Monsieur le président.

C'est vrai que je partage les réflexions de Tapati et de Maite sur l'enseignement de la musique. Parce qu'on fait venir des professeurs de l'extérieur qui viennent d'abord enseigner le solfège et la flûte, et adapter cet enseignement aux spécificités de nos îles, dans nos archipels. Et pourquoi pas pousser la réflexion plus loin puisque nous avons le directeur du conservatoire qui est là, donc créer des classes CHAM, dans ces écoles et puis faire appel, parce qu'on a beaucoup de lauréats qui sortent du conservatoire, parce que c'est un enseignement avec un diplôme, un titre à la sortie. Mais qu'est-ce qu'ils deviennent ? Qu'est-ce qu'ils peuvent faire avec ces titres ? Parce que moi je me rappelais, il fut un temps à l'école 10 de moyenne tu passais en classe supérieur mais au conservatoire il fallait avoir 13 pour passer en classe supérieur. Donc c'était vraiment prenant pour l'étudiant du conservatoire, passer le solfège et la musique. Et pourquoi pas ? C'est une demande qui ne date pas d'aujourd'hui, Président, je me suis toujours exprimée sur ce recrutement de nos enfants, apprendre à jouer de notre ukulélé, nos instruments à nous, parce qu'on a une richesse dans nos instruments, au lieu d'aller apprendre, parce qu'après ils donnent une flûte à un Paumotu. C'est vrai la flûte à son importance dans les sons et surtout sur les rythmes, après oui promouvoir notre musique, nos instruments à nous.

Donc je partage ce qui a été dit par mes collègues, merci. On a notre conservatoire — *bonjour* Fabien.

Le président : *N'y a-t-il plus d'intervention ? On poursuit.*

Nous passons à l'examen de la délibération, je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifié, vous êtes d'accord ? *Merci.*

En l'absence d'amendement je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Qui est contre ? Abstention ? Pour ? L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci.*

RAPPORT N° 90-2024 RELATIF À DEUX PROJETS DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2020 ET 2021 DU LYCÉE PAUL-GAUGUIN ET AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M. le représentant Heinui Le Caill

Le président : Nous passons au dossier n°7 : rapport n°90-2024 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2020 et 2021 du Lycée Paul-Gauguin et affectation de leurs résultats.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M. Heinui Le Caill : Monsieur le président je propose de présenter le rapport directement.

Le président : D'accord.

M. Heinui Le Caill : *Merci.*

Alors, le lycée Paul-Gauguin, compte financier de 2020 et 2021.

En 2020 donc, l'établissement disposait de 91 enseignants et de 55,5 postes pour le personnel non enseignant, pour un total de 146,5 postes, soit 1,5 postes en moins par rapport à l'année précédente.

En 2021, l'établissement disposait de 97 enseignants et de 56,5 postes pour le personnel non enseignant, pour un total de 153,5 postes, soit une augmentation de 7 personnels par rapport à 2020.

Concernant les effectifs scolaires, ils se sont élevés à 1469 élèves en 2020 (soit + 49 élèves) et 1438 élèves en 2021, année durant laquelle le montant des bourses allouées par le Pays représentait près de 15 800 000 F CFP, pour 367 élèves.

S'agissant des taux de réussite aux divers examens :

En ce qui concerne le baccalauréat, en 2020, le taux de réussite en séries générale a augmenté (+ 5,5 points) atteignant 96,4 % de réussite, et celui en série technologiques a également augmenté (+ 4,7 points), atteignant 89,6 % de réussite.

En 2021, les taux de réussite affichent une baisse pour la série générale (- 2,3 points) mais on observe une augmentation de 2,5 points pour la série technologique.

S'agissant des moyens financiers de fonctionnement de l'établissement, les subventions s'élèvent à 67,039 millions F CFP en 2020 et 99,813 millions F CFP en 2021. Elles représentent à elles seules plus de la moitié des ressources financières de l'établissement.

En section d'investissement, si aucune recette n'est enregistrée, les dépenses s'élèvent à 7,433 millions F CFP en 2020 et 492 600 F CFP en 2021, rendant le résultat de la section déficitaire des mêmes montants.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 136,811 millions F CFP en 2020 et 178,824 millions F CFP en 2021, et les dépenses s'établissent respectivement à 152,986 millions F CFP et 178,127 millions F CFP, pour des résultats de fonctionnement déficitaire de - 16,174 millions F CFP en 2020 et excédentaire de 697 642 F CFP en 2021.

Le fonds de roulement de l'établissement s'établit à 18,562 millions F CFP au 31 décembre 2020 et 25,184 millions F CFP au 31 décembre 2021. Ces résultats représentaient respectivement 46 et 53 jours de fonctionnement pour chacune de ces deux années, traduisant la bonne santé financière du Lycée Paul Gauguin.

L'examen du dossier est passé en commission le 21 août 2024, a suscité des échanges sur les points suivants :

- la direction signale à nouveau la vétusté de certaines infrastructures et l'urgence de procéder à des travaux de remise aux normes ;
- bien que les financements soient votés pour ces travaux, l'établissement éprouve des difficultés à trouver des entreprises pour les réaliser ;
- le Lycée Paul Gauguin peine à recruter des professeurs et souffre de l'absentéisme de certains qui sont en poste, pour lesquels il est difficile d'assurer un remplacement, malgré la mise en place du dispositif « Pacte ». De plus, un besoin de renfort en personnel d'encadrement a été évoqué ;
- enfin, au niveau du climat scolaire, la direction ainsi que le personnel (enseignant et non-enseignant) entretiennent de bonnes relations avec les élèves et l'association des parents d'élèves.

À l'issue des débats, les deux projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. Donc je vous invite, chers collègues, à faire de même.

Merci.

Le président : *Merci.*

Je demande à Jeanne de venir me remplacer.

(Présidence de M^{me} Jeanne Vaianui, secrétaire de la Commission permanente.)

La présidente : Parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ?

Vous avez la parole, Monsieur Shiro.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Merci, Madame. Mes salutations, à toutes celles et ceux qui sont encore parmi nous cet après-midi et qui ont résisté jusqu'à maintenant, merci et courage à nous.*

Abordons à présent les bilans financiers de l'année 2020 et 2021 du Lycée Paul Gauguin !

Je ne m'étendrai pas sur ces comptes, car ils ne reflètent plus la situation actuelle. Mon intervention se concentrera plutôt sur les besoins présents de cet établissement de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*.

On peut constater que le Lycée Paul Gauguin présente un bilan financier très satisfaisant, avec un fonds de roulement positif et une gestion de qualité.

Cependant, l'établissement est confronté à des difficultés persistantes.

Tout d'abord, en ce qui concerne les ressources humaines, on observe des difficultés de remplacement de certains professeurs longtemps absents. Le PACTE, qui a été instauré l'année dernière, est une solution viable et a permis de pallier à certains remplacements, mais cela ne concerne que les absences de courte durée.

À long terme, comme l'a soulevé en commission le représentant des parents d'élèves, aucune solution durable n'a encore été trouvée, en particulier pour le remplacement des professeurs de philosophie, où les effectifs sont insuffisants. Il est impératif de trouver une solution pérenne pour permettre de répondre à cette problématique de manière efficace, surtout pour les élèves de Terminale qui passent le BAC.

Au niveau de l'éducation, il me semble que l'idée de créer une brigade de remplacement pour le secondaire, comme celle qui existe pour le primaire, avait été évoquée l'année dernière.

Monsieur le ministre, la mise en place de cette brigade est-elle toujours d'actualité ? Est-ce possible de la mettre en place ?

De plus, l'instauration de cours par visioconférence pourrait peut-être être une solution intéressante. Par exemple, un professeur de philosophie à Taravao qui dispenserait des cours à distance aux élèves de Gauguin. C'est une idée, une proposition.

Il est également crucial d'être attentif à la demande d'un conseiller principal d'éducation (CPE) supplémentaire. Gérer 1600 élèves avec seulement deux CPE est extrêmement difficile et complique la gestion quotidienne des élèves. Une demande pour un deuxième proviseur adjoint a également été faite, mais elle n'a pas abouti. Il est essentiel de créer ou de redéployer des postes pour répondre à ces besoins, comme cela a été fait l'année dernière avec les postes de surveillants. Par exemple, le Lycée Diadème, avec ses 2050 élèves, soit 400 élèves de plus que Gauguin, dispose de trois proviseurs adjoints et de deux chefs des travaux. Il est donc évident que le Lycée Gauguin nécessite des ressources supplémentaires pour assurer son bon fonctionnement.

Une autre préoccupation majeure, et non des moindres, est la vétusté des bâtiments. À chaque fois que l'on visite ce lycée, c'est un véritable « *Retour vers le futur* ». C'est comme en 1960, presque rien n'a bougé et là est le problème aujourd'hui.

Nous sommes tout de même ravis de l'agrandissement récent de l'internat, avec 48 lits supplémentaires disponibles pour cette nouvelle rentrée. Nous savons à quel point les places en internat sont cruciales, notamment pour les élèves venant de nos archipels éloignés. Cet agrandissement était une priorité, d'autant plus qu'à la rentrée dernière, il manquait encore 65 à 70 places. Désormais, l'internat peut accueillir près de 200 élèves, et ce sont beaucoup de jeunes des archipels éloignés qui ont pu intégrer l'internat ainsi que des enfants de Moorea.

Merci, Monsieur le ministre. Merci, au ministère de l'éducation d'avoir agi dans l'intérêt de nos élèves !
Merci beaucoup.

Des travaux importants restent néanmoins à effectuer, notamment au niveau du vieux bâtiment jaune, où toute la partie électrique est à refaire.

Le premier bâtiment, encore plus vieux, nécessite également une rénovation majeure, en particulier au niveau du deuxième étage, où les plafonds menacent de s'effondrer depuis 2018 en raison des fientes de pigeons. Un premier appel d'offres avait été lancé, mais il n'a pas rencontré de succès, car très peu d'entreprises acceptent de réaliser ce type de travaux. Pendant les vacances de juillet, une entreprise a été engagée pour installer des cages à pigeons afin de capturer ces nuisibles. Une autre société est aussi intervenue pour nettoyer les plafonds, mais elle n'a pu le faire que pour trois salles de classe et n'est pas allé jusqu'au bout, car elle n'avait pas correctement évalué l'ampleur des travaux.

Cette situation est particulièrement préoccupante et très dangereuse. En décembre dernier, des dalles du faux plafond sont tombées dans une salle de classe d'un des bâtiments. Heureusement que c'était pendant les vacances, mais un tel incident pourrait survenir pendant les cours, avec des conséquences bien plus graves. C'est une problématique à prendre avec sérieux.

Nous l'avons d'ailleurs vu ces dernières années : il est déjà arrivé qu'une toiture s'effondre en 2018, notamment au Collège de Ua Pou, ainsi qu'une partie du plafond du dortoir A du collège-lycée de Uturoa en 2021. Ces cas ne doivent pas être vus comme des cas isolés, ces événements pourraient se reproduire à n'importe quel moment et n'importe où. La situation est urgente ! Concernant le collège de Ua Pou et le collège de Uturoa, le ministère et la DGEE ont pris les choses en main pour faire avancer les travaux et c'est une bonne chose !

Au Lycée Gauguin, l'état des infrastructures est tellement vieux que l'année dernière trois professeures femmes, âgées de la cinquantaine et de la soixantaine, ont chuté lourdement dans l'établissement. L'une a eu des points de suture, l'autre la main cassée et la troisième est passée à travers les grandes grilles d'évacuation des eaux et s'est retrouvée enfoncée jusqu'aux genoux. Heureusement, elle n'a pas eu la jambe cassée, mais ce n'est pas passé loin.

Les sols des bâtis sont dans un état désastreux. Il y a deux semaines, le lycée a même dû évacuer un élève du Collège de Tipaerui en camion-pompier depuis la cantine du lycée. Cet élève avait les genoux bien abîmés, tellement les sols de la cantine sont dégradés.

Les infrastructures défaillantes, combinées avec des odeurs nauséabondes, rendent les conditions de travail extrêmement difficiles, autant pour les élèves que pour les professeurs. La chaleur excessive met certains élèves au bord du malaise, et cette situation perdure depuis plusieurs années. Ces conditions affectent non seulement la qualité du travail mais aussi la capacité des élèves à apprendre dans un environnement optimal.

En commission, la responsable des constructions scolaires de la DGEE nous a informés que les procédures pour les travaux sont complexes, tant pour le bâtiment jaune que pour le premier bâtiment.

Pour le bâtiment jaune, les baies vitrées ne sont plus conformes et pas suffisamment étanches pour permettre une climatisation efficace. De plus, un permis de construire est requis auprès de l'Urbanisme pour pouvoir installer les compresseurs sur la façade extérieure. Mais, ce permis de construire tarde à venir !

Quant au premier bâtiment, les procédures du code des marchés publics sont strictes, ce qui complique le choix d'une entreprise pour réaliser les travaux, surtout lorsque le montant dépasse 8 millions de F CFP. Dans ce cas, une consultation est obligatoire, rendant la procédure lourde et peu accessible aux petites entreprises, qui ne peuvent pas répondre aux appels d'offres ni monter ce type de dossier. De plus, aucune grande entreprise n'est intéressée par le nettoyage des fientes de pigeons, car ce n'est pas suffisamment rentable pour elles.

À l'époque, le seuil était fixé à 15 millions de F CFP, mais il a été abaissé, rendant la situation encore plus complexe pour entreprendre les travaux nécessaires.

Différentes options doivent être envisagées. Soit on trouve un moyen de se débarrasser de ces nuisibles, mais je ne pense pas que la cage à pigeons soit la bonne solution. Surtout, si on les relâche juste après. Soit on met plus de budget et on propose des offres plus incitatives pour encourager les entreprises à nettoyer ces fientes. Soit il faudrait effectuer un travail législatif et réviser de nouveau les seuils et véritablement alléger ces procédures, que ce soit au niveau du marché public ou de l'urbanisme.

Nous ne pouvons pas continuer à être bloqués par ces contraintes pendant encore des années. Cela est valable pour tous nos établissements scolaires anciens et cet établissement en particulier. Cela fait six ans maintenant que le Lycée Gauguin attend. Trouvons une solution car la sécurité de nos enfants en dépend.

D'ailleurs, nous avons entendu qu'un changement au niveau du statut des établissements scolaires du second degré pourrait être envisagé. *Monsieur le ministre*, ce nouveau statut, ne permettrait-il pas d'offrir plus d'autonomie en matière de marchés publics ? Pourrait-il apporter des solutions ?

Mis à part ces sujets importants, je tiens à souligner que le Lycée Paul Gauguin reste un excellent établissement. Il propose des parcours de formation variés et de qualité, allant des filières générales aux filières spécialisées comme le théâtre ou les arts, ainsi que des classes préparatoires de haut niveau pour l'enseignement supérieur. La réputation de ce lycée est d'ailleurs excellente. Il ne lui manque que les moyens matériels pour que les élèves puissent étudier dans de bonnes conditions, et des ressources humaines supplémentaires pour améliorer le travail avec les élèves qui en ont le plus besoin.

Je tiens d'ailleurs à saluer l'excellent travail des équipes pédagogiques, administratives, logistiques, la direction, la cantine, l'engagement précieux des parents d'élèves et des délégués des élèves. Engagements précieux d'une communauté éducative qui font de cet établissement d'excellence, l'un des meilleurs du Pays.

Voici les principales observations que je tenais à partager avec vous aujourd'hui. J'espère que toutes ces problématiques pourront un jour être résolues. Pour l'heure, je vous invite, chers collègues, à adopter favorablement ces comptes financiers.

Merci de votre attention. Mes salutations.

La présidente : Je demande à Monsieur Shiro-Abe de rejoindre sa place.

Merci.

(Présidence de M. Edwin Shiro-Abe Peu, vice-président de la Commission permanente.)

Le président : Thilda, à toi la parole.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Je vais réitérer mes remarques sur les comptes présentés ce jour sur une situation ancienne de trois à quatre ans puisque même 2020 ce n'était même pas encore fait. Alors bien sûr que ce n'est pas du fait que... Je ne dis pas que c'est du fait de ce gouvernement, mais de rappeler que ces retards de prise de conscience qu'on vient de citer engage des risques structurels déjà et qui auraient pu être préjudiciables au Pays. Donc vraiment d'accélérer encore nos différents budgets pour qu'on puisse être au courant de tout ce qui se passe et mettre en place tout ce qui est à risque.

Merci beaucoup.

Le président : *Merci*, Thilda.

Maurea, à toi la parole.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Merci, Monsieur le président.

Non, je voulais juste te remercier du coup pour ton intervention très complète qui reflète bien la discussion que l'on a eue avec les intervenants du lycée, notamment les représentants des élèves et des parents d'élèves. Donc, merci beaucoup.

Je voulais juste revenir sur la prise en charge des travaux qui soient de rénovation ou de construction tout simplement et même d'entretien. Alors j'avais posé la question de savoir quelle était la part de financement de l'État et il m'a été répondu « rien en ce qui concerne l'entretien ». La réhabilitation du rez-de-chaussée a été prise en charge, en revanche à 80 % par l'État et 20 % par le Pays. Mais pour ce qui relève de l'entretien, rien concernant l'État. Alors je déplore un petit peu ce manque de participation de l'État, s'agissant d'établissement du 2nd degré où l'accent est quand même mis sur l'enseignement de l'histoire, de la culture française.

Voilà, moi j'attends un peu plus de participation de l'État et j'espère que... Eh bien, voilà, j'adresse ce message à notre vice-recteur et à notre haut-commissaire.

Merci.

Le président : *Merci.*

Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui. Merci bien. Merci bien pour ces échanges.*

Votre rapport m'inquiète. En l'écoutant, on a l'impression que cet établissement n'est plus apte à recevoir des élèves, car il est délabré. C'est bien cela, Monsieur le président, qu'il est délabré ? Ce n'est pas acceptable, on ne peut pas traiter nos enfants de cette manière.

Comment pouvons-nous l'accepter ? Où allons-nous envoyer nos enfants, dans quel établissement ? Vous venez de citer que des enseignants ont chuté et qu'ils se sont blessés, n'en parlons pas des élèves. L'établissement est couvert de fiente de pigeons — c'est bien cela ? — et on ne peut pas les nettoyer ?

Ce que j'aimerais demander aux dirigeants de ce pays maintenant : « Pouvons-nous faire maintenant quelque chose qui n'a jamais été faite auparavant ? Ce nouvel immeuble qui est en phase d'être terminée qui est immense et qui est situé juste dans la ruelle de l'avenue Pouvanaa a Oopa, ce grand immeuble toujours en construction. À qui appartient-il ? Il est au pays ? Il appartient au gouvernement Polynésien cet immeuble ? Et, si on transférait les élèves dans cet immeuble pour ensuite détruire le lycée afin de le reconstruire, et y ramener à nouveau les élèves.

J'ai entendu dire qu'il y a encore une demande des parents qui date de six ans et qui n'a toujours pas été traitée. Si nous ne renouvelons pas notre vision sur l'éducation dans notre pays, notre système non plus ne changera pas. Nous ne pouvons pas raisonnablement entreprendre ces actions en rénovant une partie de l'établissement tout en laissant une autre. Une fois que l'une est terminée, l'autre se détériore. Et quand celle-ci est faite, une autre est en mauvais état. Je pense qu'il serait préférable de rénover l'ensemble, avec une refonte complète.

L'éducation est un sujet très important. En observant la situation actuelle, je réalise que nous ne pouvons pas continuer ainsi. Nous mettons en pause pour le moment la culture du cocotier ainsi que les petites tâches pour réorienter nos actions. Il est nécessaire de considérer l'éducation comme une priorité pour nous aujourd'hui. Nous devons observer, analyser et ne pas laisser les choses dériver. Cela n'est pas acceptable.

J'ai également entendu dire que certains enseignants sont absents depuis six mois. Ah, mon ami ! Il faut vraiment s'assurer que les enseignants envoyés de France s'ils sont malades de ne pas les envoyez !

Nos enfants ne pourront pas progresser si les enseignants ne se présentent pas ou sont malades. Pour nous, représentants, l'absence d'un bâtiment ne serait pas un problème, mais pour ces enfants, c'est acceptable. Ce n'est pas correct. C'est pourquoi je ne prends pas ce sujet à la légère. Si ce lycée peut être intégré dans ce nouveau bâtiment, alors rénovons le lycée.

Voilà mon avis. Merci.

Le président : *Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? Nous poursuivons.*

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Vannina Crolas : *Merci bien pour toutes ces interventions.*

Comme l'a dit Thilda, cela fait déjà... Ce sont des comptes financiers de 2020-2021 donc on est déjà en retard, mais la situation a évolué par rapport à ce qui est décrit parce que les travaux ont commencé. Sauf que nous sommes en site occupé et, donc, il faut jouer avec les vacances et donc c'est des systèmes modulaires et on ne peut pas effectuer tous les travaux d'un seul coup. Mais sinon, eh bien, les travaux ont bien commencé.

Le professeur de philo a bien été remplacé depuis la rentrée dernière. Le CPE, on a estimé que les collèges étaient plus prioritaires que les lycées et, donc, on a affecté un CPE supplémentaire au Collège de Tipaerui qui avait 1000 élèves — c'est un collège, les enfants sont plus turbulents que les lycées — et à Huahine.

En ce qui concerne le changement de statut des établissements ce n'est pas d'actualité. C'est notre vice-président qui le disait, c'est juste dans le fonctionnement même des établissements qu'il va y avoir des modifications. Mais sinon les établissements scolaires ont déjà une autonomie financière, administrative et financière, donc ils ont un budget et ils ont la liberté d'utiliser ce budget mais par contre, dans le cadre des procédures en vigueur en matière d'utilisation des deniers publics. Donc les procédures de marché public s'appliquent également à nos établissements scolaires parce qu'il s'agit de deniers publics.

En ce qui concerne la participation de l'État dont Maurea parlait tout à l'heure, alors il faut savoir que l'État octroie au Pays mais pour l'ensemble de ses établissements scolaires, 660 millions F CFP par an, mais c'est pour l'ensemble des établissements scolaires, pas pour un établissement, sans compter la rémunération des professeurs, des enseignants pour 60 milliards F CFP à peu près par an.

Concernant la mise à jour de notre vision de l'éducation afin de réviser également notre système. Alors juste rappeler qu'un des projets phares de notre ministre de l'éducation c'est de lancer une consultation sur une nouvelle Charte de l'éducation qui va nous permettre justement d'introduire la culture et la nature au cœur de notre système éducatif et donc c'est, à ce moment-là, qu'il va falloir justement... Ça sera une consultation citoyenne comme la consultation qui a eu lieu sur les rythmes scolaires et donc c'est, à ce niveau-là, qu'on invitera toutes les forces vives de notre Pays, toutes les parties prenantes de faire part de leurs réflexions, de leurs propositions qui vont faire l'objet d'arbitrage ensuite au niveau du ministère.

Voici donc quelques précisions. Merci.

Le président : *Merci bien, Monsieur le ministre.*

Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'intervention, nous poursuivons.

Je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Vous êtes d'accord ? À l'unanimité

Nous passons à l'examen de la première délibération sur le compte financier 2020. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est contre ? Abstentions ? Qui est pour ?

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Merci bien.

Maintenant, nous passons à l'examen de la deuxième délibération sur le compte financier de 2021. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Qui est contre ? Abstentions ? Pour ?

L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Merci bien.

RAPPORT N° 91-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 DU CONSERVATOIRE ARTISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} la représentante Frangélica Bourgeois-Tarahu – M. le représentant Bruno Flores.

Le président : Nous passons maintenant au dossier n°8 : rapport n° 91-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Vannina Crolas : Notre conservatoire existe depuis 1978. En 2022-2023, il avait 2 039 élèves. En 2023-2024, 2 228 élèves. Soixante personnes sont chargées du fonctionnement de notre conservatoire (dont 38 permanents, 9 temporaires et 13 prestataires).

Au niveau des principaux résultats financiers, notre conservatoire a terminé l'année 2023 avec des recettes totales de 438,400 millions F CFP et des dépenses de 438,754 millions F CFP. Donc un résultat déficitaire de 333 272 F CFP au global (dont 26,200 millions F CFP d'excédent en fonctionnement, mais 26,533 millions F CFP de déficit en investissement). Et au 31 décembre 2023, le fonds de roulement a été de 127 705 694 F CFP, soit 126 jours de fonctionnement.

Voilà un peu quelques...

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Je demande au rapporteur de faire une présentation du rapport.

M. Bruno Flores : *Merci*, merci. Monsieur le vice-président, *à toutes et à tous, bonjour.*

Créé en 1978, le Conservatoire artistique de la Polynésie française a pour vocation notamment l'enseignement théorique et pratique de la musique, du chant, de la danse, des arts plastiques et des arts dramatiques, et la promotion des danses et chants polynésiens.

En 2023, la fréquentation de l'établissement a poursuivi sa croissance, dépassant même largement les chiffres d'avant la période Covid.

Les arts traditionnels notamment, qui constituent près de 65 % de l'effectif total de l'établissement, poursuivent leur croissance de manière stable et continue, cet accroissement étant encouragé par la réussite du dispositif CHAM-CHAD, avec 603 élèves inscrits en 2023 à 2024.

La mise en œuvre de la mission sociale, partie intégrante des activités pluriannuelles de l'établissement, a également permis la reconduction de multiples actions en faveur d'une meilleure accessibilité aux savoirs artistiques et culturels.

S'agissant de l'activité événementielle, sur les 22 événements organisés par le conservatoire en 2023, deux consistaient en des stages internationaux qui ont accueilli 123 stagiaires provenant principalement du Mexique et des États-Unis, et 20 visaient à offrir un spectacle. Peuvent notamment être relevés les concerts « Rock sur scène » ou « Les nuits du jazz », ainsi que les spectacles vivants produits sur le *marae* (NDT, *plateforme construite en pierres sèches et où se déroulait le culte ancien*) 'Arahurahu ou encore l'ouverture de la période d'abondance « Te Tau 'Auhune » célébrée dans les jardins du Musée de Tahiti et des Îles.

En ce qui concerne la gestion de l'établissement. L'établissement employait, au 31 décembre 2023, 60 personnes (dont 38 agents permanents, 9 agents non titulaires de la fonction publique et 13 prestataires de services).

S'agissant de son compte financier 2023, en section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 413 185 193 F CFP et les dépenses à 386 984 808 F CFP, soit un résultat excédentaire de 26 200 385 F CFP affecté au compte 1068 intitulé « Autres réserves ».

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 25 236 478 F CFP et les dépenses à 51 770 135 F CFP, soit un résultat déficitaire de 26 533 657 F CFP.

Le résultat du compte financier présente ainsi un déficit de 333 272 F CFP qui vient diminuer le fonds de roulement de l'établissement lequel s'établit à 127 705 694 F CFP à la clôture de l'exercice, soit 126 jours de fonctionnement.

Après avoir pris acte des résultats de ce compte financier, je vous propose, chers collègues, d'approuver le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : *Merci.*

Parmi les membres de la commission, qui souhaite intervenir ? Hoïore, *c'est à vous.*

M. Tevaipaea Hoïore : *Merci bien, Monsieur le président.*

À toutes et à tous, bonjour. Monsieur le directeur du conservatoire, *bonjour.*

Notre assemblée est saisie pour l'examen d'un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 du Conservatoire artistique de la Polynésie française et affectation de son résultat.

En commission de la culture du 23 août dernier, nous avons reçu le directeur du conservatoire, Monsieur Fabien Dinard, avec qui nous avons pu aborder différents sujets comme le succès des classes CHAM-CHAD qui attirent chaque année de nombreux élèves ; et les résultats positifs du compte financier qui appelle, si je peux me permettre, des félicitations. Comme à la fin de chaque exercice, on voit que le conservatoire demeure un établissement stable à ce niveau.

Pour parler du dispositif CHAM-CHAD qui a animé une grande partie de nos discussions, on ne peut qu'être satisfait de voir qu'il porte des résultats vraiment positifs vis-à-vis de la scolarité de nos enfants. Plus de concentration pendant les cours, une estime de soi renforcée, des notes qui s'améliorent, c'est là un exemple de la plus-value qu'apporte ce parcours aux élèves. On a vu en outre le cas des 2^{des} S2TMD — S2TMD étant une sous-catégorie du dispositif CHAM-CHAD — qui ont été introduites dans certains lycées de Polynésie, comme celui de Taravao et de Notre Dame des Anges à Faa'a. La première promotion de ces classes a passé le baccalauréat cette année : sur les 29 élèves 27 ont été reçus, 22 avec mention (dont deux ayant obtenu la mention « Très bien »).

On voit là le succès de ce dispositif. Mais au-delà de ce phénomène, on peut se demander qu'est-ce que véritablement les CHAM-CHAD, si ce n'est que la recontextualisation de l'enseignement en Polynésie dans son substrat naturel qui est l'identité polynésienne. Avec des résultats aussi positifs, pourquoi ne serait-il pas possible de généraliser ce type d'enseignement à l'ensemble des classes du pays ? Nous avons la compétence de l'enseignement, et il me semble aussi que des programmes scolaires adaptés à la Polynésie existent.

Notre collègue du Tavini Ah-Ky Temarii, en commission du 8 août dernier, avait déjà alerté sur la nécessité d'adapter l'enseignement à l'attention de nos élèves. Pourquoi en classe de musique — puisque c'est l'exemple qu'il avait donné — enseigne-t-on la flûte à bec, alors que nous avons la *flûte nasale* ? Ou encore, pourquoi enseigne-t-on des mouvements musicaux venus d'autres cultures, alors que nous avons ici une richesse musicale et historique incroyable ? Lorsqu'un élève sort du lycée, il connaît par cœur « Heureux qui comme Ulysse » de Ridan, mais il est incapable d'expliquer ce qu'est un *tārava* (NDT, chant polyphonique traditionnel comportant six à dix voix et chanté a cappella), quelle est la différence entre un chant polyphonique traditionnel des Îles sous-le-vent, un chant polyphonique traditionnel de Tahiti et un chant polyphonique traditionnel des Australes. Il ne sait même pas ce qu'est un *rū'au* (NDT, chant polyphonique à tempo lent comportant trois à six voix et chanté a cappella), il est incapable de chanter un *pāta'uta'u* (NDT, chant ou récitation rythmé), alors que cela doit faire partie de la culture commune de tous les Polynésiens et l'école est là pour construire cette identité commune.

En parlant de culture commune, je n'ai pris ici que des exemples venus de Tahiti, mais cette identité polynésienne doit absolument dépasser les frontières des archipels, elle doit se nourrir de toutes les cultures de notre pays, comme l'avaient souligné nos chers collègues tantôt. Aux Marquises, par exemple, on a des chants guerriers comme le *maha'u*, le *ru'u*. Ces chants pourraient trouver leur place dans un cursus scolaire commun et, potentiellement, ils permettraient aux enseignants d'introduire le thème de la guerre dans les sociétés polynésiennes ; aux Tuamotu, on a des chants funèbres les *fangu*, les *kūheahea*, le *peka* le *huakupu*, qui sont autant d'occasions d'évoquer avec les élèves le sujet de la mort aux temps anciens ; aux Gambier, on a le *pe'i* ; à Rapa, il y a *takipā*, etc. C'est cela la richesse de la culture polynésienne. Aujourd'hui, cette culture est folklorisée, on l'a réduite à des manifestations touristiques, ou commerciales, et c'est comme ça que nos jeunes la perçoivent aujourd'hui parce qu'on ne leur a pas appris à la considérer autrement.

Mais une culture, elle doit être vécue, et nos ancêtres en étaient conscients. C'est d'ailleurs pour cela que nous n'avons pas véritablement de mot en tahitien pour verbaliser le concept de « culture ». Il a fallu attendre les années 70-80 pour que des intellectuels comme Turo a Raapoto ou Henri Hiro élaborent en tahitien le terme de « culture » pour que l'on puisse en parler. C'est ce qui a donné des expressions composées comme *hīro'a tumu*, *ta'ere mā'ohi* (NDT, culture) qui est un mot de l'académie. Auparavant, la culture c'était simplement la vie, *te orara'a* (NDT, la vie), *te huru o te orara'a* (NDT, le mode de vie).

Cette prise de conscience de notre culture commune et de l'identité *polynésienne*, je pense qu'elle est fondamentale si l'on veut bâtir un pays qui nous ressemble. Car comment être polynésien et comment se dire polynésien si l'on ne se connaît pas ? « L'éducation est l'arme la plus puissante au monde. » disait Nelson Mandela, et c'est la raison pour laquelle l'école est véritablement l'endroit qui nous permettra d'atteindre cet objectif, et le Conservatoire en tant qu'établissement scolaire a un rôle à jouer dans ce projet ambitieux.

Je terminerai mon propos en citant une phrase de A'eau (Chris) Hazelman, le directeur général du service de l'éducation des Samoa indépendantes, lors de son déplacement au Festival des arts du Pacifique à Honolulu en juin dernier. Dans son discours de présentation de la délégation samoane, il rappelait à l'Océanie tout entière, et à tous les peuples autochtones qui l'auraient oublié une réalité intangible : « *Our identity is not negotiable* », notre identité n'est pas négociable.

Ce message, je m'en fais le relais auprès de notre honorable assemblée : nous sommes *Polynésiens* et si aujourd'hui nous négligeons de l'enseigner à nos enfants, ils cesseront de l'être demain. Je vous demande maintenant, chers collègues, de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mais avant de terminer, si vous permettez, Monsieur le président, j'aimerais prendre un petit moment pour remercier l'ensemble des agents qui composent justement notre conservatoire, pour les remercier, pour les féliciter, pour le travail qu'ils fournissent tous les jours auprès de notre jeunesse. Et donc *courage et merci bien*.

Le président : *Merci.*

D'autres interventions ?... *Non.* La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Vannina Crolas : Juste rien à dire... (*Rire.*) Mais complètement d'accord avec ce que Tevaipaea vient de dire.

Le président : *Merci. Nous poursuivons.*

Je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Vous êtes d'accord.

En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. Contre ?... Abstention ?... Pour ?... L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité. *Merci bien.*

RAPPORT N° 92-2024 RELATIF À DEUX PROJETS DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2020 ET 2021 DU LYCÉE HÔTELIER DE TAHITI ET AFFECTATION DE LEURS RÉSULTATS

Présenté par M^{me} la représentante Jeanne Vaianui

Le président : On passe au dossier n°9 : rapport n° 92-2024 relatif à deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2020 et 2021 du Lycée hôtelier de Tahiti et affectation de leurs résultats.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Vannina Crolas : Je ne veux pas être redondante, donc je vais laisser la parole à notre rapporteur tout de suite.

Le président : Madame Jeanne, c'est à vous.

M^{me} Jeanne Vaianui : *Merci bien, Monsieur le président.*

Par lettres n°s 2890 et 2912/PR du 21 mai 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, deux projets de délibération portant approbation des comptes financiers 2020 et 2021 et affectation de leurs résultats du Lycée hôtelier de Tahiti, dénomination qui a changé depuis février 2024 pour devenir « École hôtelière de Tahiti ».

En 2020, l'établissement disposait de 73 enseignants et de 52,5 postes pour le personnel non-enseignant, pour un total de 125,5 postes, soit le même nombre qu'en 2019. En 2021, l'établissement disposait de 74 enseignants et de 49,5 postes pour le personnel non-enseignant, pour un total de 123,5 postes, soit une diminution de deux personnels par rapport à 2020.

Concernant les effectifs scolaires, ils se sont élevés à 659 élèves en 2020 et 662 élèves en 2021, en légère augmentation. À l'instar de tous les établissements, les années 2020 et 2021 ont été marquées par la pandémie due à la Covid-19, qui a eu un impact sur la motivation et la formation des élèves ainsi que sur le bon fonctionnement de l'établissement (conséquences sur la formation en présentiel indispensable pour préparer les élèves aux examens pratiques ; fermeture des frontières, hôtels, restaurants et agences de voyage qui a pesé sur le secteur de formation de l'établissement ; crise économique qui a entraîné des abandons de formations).

S'agissant des taux de réussite aux divers examens.

En ce qui concerne le baccalauréat, en 2020, le taux de réussite en séries technologiques a augmenté, atteignant 100 % de réussite, et celui en séries professionnelles a légèrement diminué pour atteindre 94 % de réussite. En ce qui concerne les autres diplômes pour cette même année, les taux de réussite pour les CAP diminuent de 1,7 point alors que ceux pour les BEP et BTS enregistrent une augmentation qui s'élèvent respectivement à 95,8 % et 100 %. Les taux de réussite des mentions complémentaires (sommellerie, traiteur, accueil réception, etc.) se maintiennent à 100 %.

En 2021, les taux de réussite affichent une baisse générale pour toutes les formations proposées, ce qui peut être expliquée par la crise sanitaire : -5,3 points pour le baccalauréat en séries technologiques et -2,6 points en séries professionnelles ; -11,5 points pour les CAP ; -4,8 points pour les BTS ; -30 points pour les mentions complémentaires.

S'agissant des moyens financiers de l'établissement, les subventions s'élèvent à 120 967 000 F CFP en 2020 et 130 229 000 F CFP en 2021. Elles représentent à elles seules plus de la moitié des ressources financières de l'établissement.

En section d'investissement, si aucune recette n'est enregistrée, les dépenses s'élèvent à 1 821 000 F CFP en 2020 et 4 089 000 F CFP en 2021, rendant le résultat de la section déficitaire des mêmes montants.

En section de fonctionnement, les recettes atteignent 181 836 000 F CFP en 2020 et 216 022 000 F CFP en 2021, et les dépenses s'établissent respectivement à 190 967 000 F CFP et 232 213 000 F CFP, pour des résultats de fonctionnement excédentaires de 9 130 000 F CFP en 2020 et 16 190 000 F CFP en 2021.

Le fonds de roulement de l'établissement s'établit à 54 852 000 F CFP au 31 décembre 2020 et à 66 953 000 F CFP au 31 décembre 2021. Ces résultats représentaient 112 jours de fonctionnement pour chacune de ces deux années, traduisant la bonne santé financière du Lycée hôtelier de Tahiti.

Examinés en commission le 21 août 2024, ces projets de délibération ont suscité des discussions ayant permis aux représentants présents de s'informer plus amplement notamment sur la santé financière de l'établissement, la réussite scolaire des élèves et étudiants, ainsi que la problématique du décrochage scolaire, en présence d'une représentante des étudiants et d'une représentante du personnel enseignant.

À l'issue des débats, les deux projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les deux projets de délibération ci-joints.

Merci.

Le président : *Merci*, Madame.

Parmi les membres de la CP, qui souhaite intervenir ? Le Caill, à vous.

M. Heinui Le Caill : *Merci.*

Comptes financiers 2020 et 2021 de l'École hôtelière de Tahiti.

Ouvert en 1981 au Taaone, le lycée hôtelier actuel a ouvert ses portes à Punaauia en 2003 sous l'impulsion de Monsieur Nicolas Sanquer, ancien ministre de l'éducation, que je salue. Désormais donc nommé « Ha'api'ira'a Hotera no Tahiti Te ParePare – École hôtelière de Tahiti Te ParePare », l'École hôtelière de Tahiti est un établissement clé dans la formation de nos jeunes aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, secteurs vitaux pour le développement économique de notre pays.

Sur le plan financier pour 2020 et 2021, à la lecture des documents transmis à la commission de l'éducation, « paradoxalement » — je vais revenir dessus —, l'établissement semble se porter bien, notamment grâce aux recettes supplémentaires générées par les restaurants pédagogiques, la boutique pédagogique, et l'hôtel d'application...

Néanmoins, des difficultés existent et persistent, notamment dans le domaine comptable et financier. Plusieurs audits de la Direction des finances publiques (la DFIP) ont mis en évidence des désordres comptables et la Chambre territoriale des comptes (la CTC), dans son rapport d'avril dernier, a émis des réserves sur la fiabilité des comptes.

Lors de la commission, Monsieur Alain Cinna, agent comptable depuis deux ans, qui a sous sa responsabilité la plus grande agence comptable des établissements du 2^d degré puisqu'il doit gérer à la fois les comptes financiers de l'école hôtelière, du Lycée Paul Gauguin, du Collège de Tipaerui, du

Collège Maco Tevane et des collègues des Marquises, précisa — et là, je reprends ses mots : « *que concernant le compte financier de l'école hôtelière de 2020 plusieurs documents manquaient. Cela concerne principalement certains comptes de tiers, notamment les comptes débiteurs des parents tels que les créances. Ce manque de documents ne permettait pas d'avoir une fiabilité des comptes de 2020.* »

Cependant, à l'heure d'aujourd'hui en 2024 — là, je reprends de nouveau ses mots : « *Tout le travail de redressement et d'apurement des comptes est en cours. Nous sommes actuellement devant un comité de suivi avec la DGEE ainsi que la DFIP. Suite à l'audit de la DFIP, nous avons mis en place un plan d'action. Le travail qui est en train de se faire est d'identifier les créances et à apurer ces comptes. Le travail a été entamé il y a deux ans, et nous sommes sur la bonne voie pour obtenir une situation plus claire.* »

Pour le proviseur de l'école hôtelière, Monsieur Pépin Mou Kam Tsé, dès sa prise de fonction en 2019, il a rapidement identifié des problèmes avec son agent comptable de l'époque. Après deux ans, un nouvel agent comptable a donc été affecté, mais celui-ci est parti en congé maladie après deux mois, laissant le lycée sans agent comptable pendant un an. Ils ont dû faire appel à un autre agent comptable pour assurer le paiement des factures. Toutes ces défaillances conjuguées à la période du Covid-19 ont handicapé l'établissement d'un point de vue comptable et financier. Mais, depuis deux ans, les choses reviennent à la normale.

Ensuite, concernant le détournement de fonds au sein du CNAM mis à jour en 2023 et évalué à 36 millions F CFP, sans certitude, par le nouveau DAF (Directeur administratif et financier) de cette structure (structure dont le siège est à l'école hôtelière), l'affaire a été portée au tribunal et suit son cours.

Abordons maintenant le rapport de la CTC. La CTC, dans son rapport sur l'école hôtelière pour la période de 2016 à 2023, soulignait que la fiabilité des comptes financiers de l'établissement doit encore être recherchée sur plusieurs points. Elle recommande à l'établissement :

1. De respecter, dès 2024, le calendrier de programmation des manifestations et des projets ;
2. De reverser périodiquement sur le compte dépôt de fonds au Trésor les sommes encaissées sur le compte bancaire privé ;
3. D'assurer, dès 2024, un meilleur suivi de l'encaissement des subventions reçues ;
4. D'élaborer et faire voter, à compter du budget 2024, un état prévisionnel des achats au moment du vote du budget primitif ;
5. De recourir, dès à présent et de façon systématique, à l'accord-cadre de denrées alimentaires dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre plusieurs établissements publics d'enseignement de Polynésie ;
6. De mettre en place, dès 2024, les marchés publics adaptés pour couvrir les achats de denrées alimentaires spécifiques liés à l'activité pédagogique ;
7. D'améliorer, dès à présent, les processus de commande, de réception et de suivi des stocks du service économat ;
8. Et enfin d'être capable, dès 2024, de restituer par atelier professionnel, la ventilation annuelle des recettes et des achats réalisés.

Recommandations en huit points qui, comme le préconisent certains agents et enseignants qui se sont exprimés sur le sujet lors d'un conseil d'établissement de l'école, devraient être suivies telle une feuille de route pour les années à venir. Mais cela nécessite des ressources humaines évidentes et nous remercions le ministre de l'éducation pour sa réactivité avec l'ouverture de deux postes supplémentaires, dont un fondé de pouvoir et un gestionnaire adjoint qui viendront donc soutenir davantage l'agent comptable. Et nous espérons que ces postes seront pourvus rapidement.

Après les comptes financiers, passons maintenant à une autre préoccupation majeure pour l'établissement : le taux de décrochage scolaire. Depuis 20 ans, les rapports des chefs d'établissement montrent que ce taux varie généralement entre 10 et 15 %, avec des pics pouvant atteindre jusqu'à 20 %

certaines années. Ce phénomène peut être attribué à plusieurs facteurs, notamment la confrontation des élèves avec la réalité du terrain et des métiers et des formations, la réalité quotidienne des métiers de l'hôtellerie et de la restauration. Le taux de décrochage est encore plus élevé au niveau du CAP et des formations en mentions complémentaires, qui sont des diplômes de spécialisation d'un an très recherchés par les professionnels.

Pour y remédier, plusieurs dispositifs ont été mis en place, dont la formation en apprentissage en alternance avec le SEFI, qui a été instaurée depuis trois ans. Ce dispositif, qui combine formation théorique au lycée et pratique en entreprise, a démontré toute son efficacité puisque les élèves en apprentissage ne décrochent plus. Le taux d'insertion professionnelle est remarquable, avec 98 % des élèves qui ont obtenu un contrat au cours de ces deux dernières années, contre 60 à 64 % il y a cinq ans. Le nombre de bénéficiaires a d'ailleurs considérablement augmenté, passant de cinq apprentis il y a deux ans à neuf l'année dernière ; et cette année, l'école a été dotée de 45 contrats en apprentissage grâce à notre ministre du travail. *Madame la ministre, merci* pour ce travail d'exception.

Les dispositifs de réorientation et les stages d'immersion instaurés par l'établissement aident également les élèves à mieux s'orienter dès leur entrée dans le lycée, contribuant ainsi à réduire ce taux de décrochage.

En commission, il a été évoqué la pertinence de pouvoir réintroduire les entretiens préalables avec les élèves de 3^e et les professeurs, comme ceux organisés auparavant lorsque le lycée hôtelier était encore au Taaone. D'après la représentante des professeurs, Madame Vatina Buisson, ces entretiens étaient efficaces pour présenter le lycée hôtelier/l'école hôtelière, pour sonder les élèves sur leur orientation, leur réelle motivation, et pour établir un premier contact avec eux. Aujourd'hui, l'inscription se fait avant tout sur une plateforme en ligne !

Donc, peut-être qu'il serait judicieux de restaurer ce dispositif et d'intensifier les actions préparatoires avant l'entrée au lycée, afin que les élèves aient une vision claire de ce qui les attend et ainsi limiter davantage les risques de décrochage.

Au-delà de ces défis, nous tenons à saluer le travail remarquable des équipes pédagogiques et administratives. Malgré les difficultés, elles continuent d'accompagner les élèves avec un dévouement, une passion et un professionnalisme exemplaires. Nous avons été particulièrement touchés par l'intervention de la déléguée des élèves, Mademoiselle Hau Maru Pohemai, qui, après un *discours*, nous a fait comprendre que l'école hôtelière de Tahiti a été un véritable tremplin pour sa vie professionnelle et personnelle. Son expérience démontre l'impact positif que l'établissement a sur ses élèves, en leur offrant des opportunités précieuses et une vision pour leur avenir. Ce témoignage démontre que la rigueur et l'excellence sont au cœur de l'École hôtelière de Tahiti.

D'ailleurs, la réussite est évidente et se reflète dans les nombreux concours d'excellence auxquels participent les élèves, notamment le concours du Meilleur Apprenti de France. En cinq ans, six élèves ont été médaillés d'or.

Les projets de l'établissement sont également innovants. Encore récemment, un *food truck* a été inauguré, faisant de l'École hôtelière de Tahiti le seul lycée hôtelier en France à posséder un tel équipement. Ce *food truck* permet de valoriser les produits locaux, promouvoir les formations du lycée dans les établissements scolaires et lors de salons ; et il s'agit aussi d'un outil de formation et d'insertion professionnelle. Les élèves apprennent à gérer de manière autonome tous les aspects, tant techniques que culinaires et financiers. Ce projet constitue une alternative plus accessible qu'un restaurant traditionnel et inclut une dimension entrepreneuriale, suscitant un vif intérêt parmi les élèves, comme en témoigne la déléguée des élèves qui aspire à se lancer dans l'entrepreneuriat. D'ailleurs, elle a déjà une vision de son avenir. À la question de savoir ce qu'elle fera après son BTS au lycée, elle répond : « *Créer ma propre entreprise, soit un petit restaurant ou une petite pension, qui se situera peut-être sur l'atoll de Takarao, là où ma famille vit. Pourquoi ne pas valoriser cet atoll grâce à ma pension ou mon*

restaurant même s'il y aura des difficultés d'approvisionnement et économiques aussi. J'essaierai de faire aboutir ce projet. »

Le panel des formations permet d'offrir des parcours complets et variés allant du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) jusqu'au brevet de technicien supérieur (BTS), en passant par des mentions complémentaires. Ces dernières ont été élargies ces dernières années avec l'ajout de spécialisations spécifiques comme la sommellerie et la pâtisserie, qui sont venues répondre aux besoins exprimés par les professionnels du secteur.

L'école hôtelière de Tahiti se distingue également par sa flexibilité, adaptant chaque année sa carte de formation en fonction des besoins de développement de notre pays. Grâce à sa collaboration étroite avec le Campus des Métiers et des Qualifications du Pacifique (CMQP), elle consulte régulièrement les professionnels pour s'assurer que ses programmes sont en adéquation avec les exigences actuelles du marché.

Enfin, nous souhaitons vivement encourager l'école hôtelière de Tahiti à poursuivre et à intensifier son ouverture internationale tout en élevant les qualifications de nos jeunes. Il n'est pas normal que les postes de cadres ou de direction dans le secteur hôtelier ne soient occupés que très peu par des *Mā'ohi*, par des Polynésiens. À quand une formation de cadres d'hôtels au *pays* ?

L'école a d'ailleurs la chance de bénéficier du programme d'Erasmus + grâce à des subventions qui ont été accordées par l'Union Européenne. Ce programme a permis, par exemple, à moins d'une dizaine de jeunes de partir à l'étranger pour des stages de trois à cinq mois il y a cinq ans. Aujourd'hui, ce nombre a considérablement augmenté, avec une quarantaine de jeunes partant cette année, et une cinquantaine prévue pour l'année prochaine.

L'établissement prévoit également, toujours avec le soutien de l'UE, de développer les échanges linguistiques pour les élèves de Bac pro à travers des stages d'immersion à l'étranger d'un à deux mois. En outre, il souhaite élargir ses échanges avec *la Nouvelle-Zélande*, la Nouvelle-Calédonie, Hawaii, et l'Australie grâce au fonds Pacifique.

Chères collègues, voici donc les principales observations que je tenais à partager avec vous aujourd'hui, et il est vrai que les comptes financiers des établissements scolaires du second degré nous arrivent un peu trop tardivement entre nos mains, notamment ceux-là qui datent de 2020 et 2021. Nous encourageons vivement les établissements scolaires et la DGEE à faire les choses dans les temps. Ensuite, il est également vrai que les différentes défaillances comptables relevées peuvent porter atteinte au bon fonctionnement de l'établissement. Néanmoins, il a été dit que de vrais efforts sont menés depuis deux ans pour redresser la barre et les résultats financiers restent aujourd'hui positif. Enfin, il est également vrai que l'établissement offre un enseignement d'excellence qui permet à des élèves de trouver leur vocation et qui permettra à notre Pays de construire son futur Tourisme. Alors, chers collègues, apportons notre soutien à cet établissement scolaire unique et essentiel pour notre pays.

Merci.

Le président : *Merci.*

Parmi les membres de la CP, qui souhaite intervenir ? Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Il ne faut pas être *las*, mais je vais encore redire la même chose ; je réitère mes remarques sur le retard de l'étude de ce bilan, mais croisé avec les remarques d'une récente commission, cela donne quoi ? C'est 2020-2021, on n'a pas beaucoup dépensé à cause du Covid, donc on a un fonds de roulement important. Et après on entend, ce jour, le compte financier est limite fiable, a besoin d'un redressement. Alors le risque, c'est qu'aujourd'hui, quand on nous présente ces deux bilans, c'est un risque de voter des comptes insincères. Donc voilà, ça fait un petit peu... ce que l'on entend quand on croise les deux, ça me donne un peu cette impression.

Après je reviendrai sur la réalité de la vie des élèves. On parle de décrochage scolaire, a-t-on seulement fait une enquête sur les causes de ce décrochage scolaire ? À savoir... bon sur Pirae, par exemple, les jeunes qui n'y vont plus m'ont parlé d'un problème de transport, m'ont parlé de problème d'insécurité. Donc est-ce que par rapport à leur lieu de résidence qui se trouve assez loin du lycée où il faut encore remonter... donc voilà c'est à creuser, pas seulement juste un constat, mais creuser les réelles causes de ce décrochage scolaire pour pouvoir améliorer.

Autre cause que j'entends aussi parmi les enfants de Pirae, bon, c'est leur mis en couple. Alors c'est vrai qu'on leur apprend à faire de la cuisine, mais est-ce qu'on leur apprend à être parent. Parce que c'est un peu l'âge aussi où ils commencent à se mettre en couple. Et je continuerai sur l'enquête du devenir de ces élèves, c'est magnifique de voir qu'il y a quand même sur les 600 élèves, là on a entendu une personne, on entend cinq personnes qui sont dans les meilleurs élèves apprentis, il y a une élève qui voudrait créer son entreprise. Sur 600 et quelques élèves, il serait bon que l'on ait une enquête aussi de qu'est-ce qu'ils deviennent ces élèves par la suite. Parce que du coup, si on travaille pour apprendre quelque chose et on veut en faire son métier, on veut rentrer dans l'entrepreneuriat, il y a encore d'autres choses qu'il faut apporter à ces enfants, c'est des cours de gestion, des cours à la CCISM pour qu'ils puissent voler de leurs propres ailes et en faire un métier réel, assez durable je vais dire, puisqu'ils auront cette maîtrise de la gestion. Voilà ce sont des petites remarques en plus.

Le président : Merci Madame. D'autres interventions ? *Non.*

La discussion générale est maintenant close, j'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs.

M^{me} Vannina Crolas : Merci Heinui pour ce rapport très, très, très complet. En fait, on n'a plus rien à dire, tu as tout dit.

Alors juste peut être alors répondre à ce que Thilda vient de dire, identifier les vraies causes du décrochage scolaire. D'après nos cabinets du ministère, c'est souvent parce qu'ils sont pour certains internes au lycée, et c'est souvent après les vacances de décembre ils ne reviennent plus, parce qu'ils n'ont pas trouvé la motivation et peut-être aussi la difficulté de quitter la famille. Mais c'est vrai qu'il faut qu'on creuse, il y a peut-être aussi le problème du transport et donc il faut que l'on voit ça également avec notre *ministre* Jordy et le ministère qui a la délégation pour le transport scolaire.

Après, on est dans le cadre d'une formation initiale. Et c'est sûr que pour l'insertion professionnelle, même s'il y a des passerelles avec le CMQP, le Campus des Métiers et des Qualifications, Erasmus, les contrats d'apprentissage que l'on a pu mettre en place au lycée, il faut qu'il y ait une suite par des formations professionnelles, par un accompagnement comme Thilda l'a dit, la gestion comptable d'une entité, d'une entreprise, donc il faut une prise en main après la formation. Et donc c'est là où ils peuvent entrer dans le circuit d'accompagnement et des mesures d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Vous avez d'autres questions ? Pas de question. Je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifié, d'accord ? À l'unanimité.

Nous passons à l'examen de la première délibération sur le compte financier de 2020. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Contre ? Abstention ? Pour ? *Merci.* L'ensemble de la délibération est adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'examen de la deuxième délibération sur le compte financier de 2021. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération : Contre ? Abstention ? Pour ? Pour à l'unanimité. Donc l'ensemble de la délibération est adopté. *Merci bien.*

RAPPORT N° 94-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DU CENTRE DES MÉTIERS D'ART POUR L'EXERCICE 2023 ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M^{me} et M. les représentants Odette Homai et Cliff Loussan

Le président : On passe au dossier n° 10 : rapport n° 94-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier du Centre des métiers d'art pour l'exercice 2023 et affectation de son résultat.

Je demande donc au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

M^{me} Vannina Crolas : Effectivement, il s'agit du compte financier de notre centre des métiers d'art qui a été créé en 80, qui propose trois formations diplômantes : le certificat polynésien des métiers d'art, le brevet polynésien des métiers d'art et le diplôme national des métiers d'art et design. Et en cela, il faut saluer le gros et le beau travail fait par notre directeur qui a mis huit ans pour une reconnaissance au niveau national de ces diplômes.

Le service comprend 14 agents, dont 10 titulaires et 4 ANT et comprend également 32 élèves, enfin... disposait de 32 élèves de janvier à juin 2023 et de 36 de septembre à décembre 2023.

En ce qui concerne le compte financier, l'année 2023 s'est terminée avec des recettes totales de 169 millions, 170 millions presque et des dépenses totales de 160 millions. Soit un excédent global de 9,8 millions, dont 18 millions d'excédant en fonctionnement et 8 millions de déficits en investissement.

Le fonds de roulement atteint 57 742 862 F CFP au 31 décembre et 146 jours de fonctionnement.

Le président : *Merci, Madame la ministre.*

Je demande à la rapporteure, Madame Odette Homai, de faire une présentation du rapport.

M^{me} Odette Homai : Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les représentants,

Le présent projet de délibération a été transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française par lettre n° 4839/PR du 6 août 2024.

Le Centre des métiers d'art est un établissement public administratif dont les attributions peuvent s'étendre sur l'ensemble de la Polynésie française dans les domaines artistique et artisanal. Il se charge notamment de la recherche et du perfectionnement des techniques artisanales, tout en formant des artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes.

S'agissant des faits marquants de l'année 2023 :

- Un taux de réussite de 100 %, aux épreuves du Certificat Polynésien des Métiers d'Art et du Brevet Polynésien des Métiers d'Art ;
- Deux expositions ont eu lieu au cours de l'exercice. La première, l'exposition « HURI » qui s'est déroulée du 24 juin au 19 novembre 2023, a mis en lumière les travaux des diplômés et les œuvres des anciens élèves et enseignants du centre, accueillant ainsi un large public de près de 4 843 entrées. La deuxième exposition, « TO'A – Corail », s'est tenue du 11 décembre 2023 au 13 janvier 2024. En partenariat avec le lycée Samuel Raapoto et l'Institut des récifs coralliens du Pacifique, une cinquantaine d'œuvres (sculptures, gravures, estampes, peintures) ont été exposées au Carrousel du Louvre, à Paris ;
- La présentation de 14 candidats sur 16 au titre spécifique Parau tū'ite hanahana étant précisé que ce titre était attribué aux élèves stagiaires et étudiants ayant mis en œuvre des travaux inédits

réquisitionnant leur patrimoine, leurs cultures polynésiennes et/ou océaniques pour les inscrire dans des thématiques et/ou des œuvres contemporaines.

En complément du rapport, je vous invite également à prendre connaissance du rapport d'activité de l'établissement pour l'exercice 2023 joint à la saisine.

S'agissant de l'exécution budgétaire 2023 :

Le montant définitif des recettes du compte financier de l'établissement est arrêté à la somme de 169 831 684 F CFP et, celui des dépenses, à 159 978 079 F CFP.

Le résultat global du compte financier présente ainsi un solde excédentaire de 9 853 605 F CFP venant en augmentation du fonds de roulement de l'établissement qui passe de 47 889 257 F CFP en début d'exercice à 57 742 862 F CFP à la clôture de l'exercice budgétaire 2023.

Quant au résultat de fonctionnement, excédentaire à hauteur de 18 103 388 F CFP, il est affecté au crédit du compte 1068 « Autres réserves ».

S'agissant des travaux en commission, examiné en commission le 23 août 2024, le présent projet de délibération a suscité des échanges qui ont ainsi permis à la commission d'aborder principalement les points suivants :

- Les cours du DNMADE sont dispensés sur trois sites d'enseignement différents, ce qui n'est pas une configuration d'apprentissage idéale pour les étudiants ;
- 90 % des œuvres réalisées au centre trouvent acquéreurs. Au niveau des travaux réalisés par les élèves, une commission interne au CMA est chargée de fixer le prix de chaque œuvre, selon des critères précis ; étant entendu que les prix fixés ne concurrencent pas ceux pratiqués par les artisans de la place ;
- Les élèves du centre bénéficient de cours de gestion et de comptabilité, dans l'éventualité où ils voudraient poursuivre dans l'entrepreneuriat ;
- Enfin, les membres de la commission ont été sensibilisés aux difficultés d'approvisionnement en matières premières et ont été informés des problématiques rencontrées suite aux réflexions menées sur le déplacement du centre.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme et de la culture propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci, monsieur le président.

(Présidence de M. Oscar, Manutahi Temaru, président de la Commission permanente.)

Le président : Oui, parmi les membres de la commission permanente, qui souhaite intervenir ? Vous avez un temps de parole de 10 minutes et même plus parce qu'il n'y a pas le Tapura cet après-midi.

Oui, Madame Garbutt, vous avez la parole.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : *Oui, Monsieur le président de la commission permanente et président-fondateur bien aimé, Madame la vice-présidente du gouvernement, chers ministres, bienvenus. À tous les représentants, au peuple et à toutes et à tous, bonjour.*

Notre assemblée est saisie pour l'examen d'un projet de délibération portant approbation du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2023 du Centre des métiers d'art, qui pour rappel, se trouve sous la tutelle du Ministre de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture.

Le Centre des métiers d'art fut créé en 1980, — *je salue Monsieur Bouvier ainsi que ses collaborateurs de l'époque* — et aujourd'hui, il compte 14 agents pour 36 élèves en moyenne.

Lors de la commission législative, la rencontre avec la direction du Centre des métiers d'art s'est révélée très instructive, car elle a permis, entre autres, de prendre connaissance des difficultés et des perspectives de l'établissement.

La première difficulté tient à sa situation géographique et à son manque de place. Il est vrai, que le CMA dispose d'une surface très limitée. La solution qui a été trouvée par le ministère de l'époque, était de mettre à disposition un hangar de Tipaerui, qui sert d'ailleurs aussi à une association d'artistes. L'étroitesse des locaux du CMA engendre un phénomène d'éparpillement des étudiants, tout particulièrement les élèves en licence, puisqu'ils doivent se déplacer sur 4 lieux d'enseignements différents et relativement distants les uns des autres : Le lycée Samuel Raapoto, Sainte Thérèse, l'UPF à Outumaoro, et le CMA lui-même.

Autre point évoqué par Monsieur Viri Taimana — que nous saluons aujourd'hui —, le directeur du Centre, son expérience très positive auprès des étudiants postbac pour conclure sur une émergence de projets très intéressants tant au niveau de la formation des futurs artisans que de la promotion de leur travail à l'étranger. C'est typiquement le cas des projets d'immersion culturelle, ou d'échanges scolaires dans le Pacifique auprès d'artisans professionnels et d'acheteurs potentiels. Cette volonté de s'ouvrir à notre bassin régional environnant est non seulement une évidence, mais elle permet aussi de renforcer à la fois les connaissances techniques de nos futurs artisans et de développer leur sentiment d'appartenance à l'Océanie, ce qui contribue fortement à leur épanouissement tant professionnel que personnel.

Ce lien à l'Océanie s'est enrichi l'an dernier lorsque le service de la culture avait organisé la première édition du « Firi ā Tau : le festival des savoir-faire du Pacifique » dans les jardins du Musée de Tahiti. À cette occasion, des délégations venues du « Moana-Nui-Ātea » ont fait le déplacement, et notamment une délégation du NZMACI (*The New Zealand Māori Arts and Crafts Institute*) l'Institut des Arts Māori et de l'artisanat de Nouvelle Zélande. Ces derniers avaient montré leur volonté d'ouverture vis-à-vis d'autres nations du Pacifique, et en l'occurrence des artisans locaux, spécialement au niveau de la formation des jeunes artisans. Je pense qu'il y a là un partenariat que le CMA pourrait établir de façon permanente.

Le NZMACI est en effet à la pointe de la formation des artisans traditionnels. Sa collaboration avec le centre culturel « Te Puia » lui permet une plus grande ouverture et transmission culturelles et constitue un point de chute incontournable pour tous les touristes intéressés par la culture *de Nouvelle-Zélande*. Ce modèle pourrait nous inspirer nous aussi à l'avenir pour éventuellement fonder notre propre Centre culturel qui proposerait, bien sûr, toutes sortes d'activités en lien avec la culture à l'instar de ce qui se fait à Laie, avec le PCC (*The Polynesian Cultural Centre*) où l'on pourrait établir un futur CMA 2.0.

Ainsi, les élèves disposeraient d'un espace de formation unique, leurs œuvres seraient mises en valeur dans une galerie, et des objets promotionnels pourraient être vendus dans une boutique-souvenirs. Ces recettes pourraient financer des projets des élèves du CMA, contribuant aux formations à l'étranger, aux échanges culturels, et aux participations à des chantiers de restauration du patrimoine.

À l'instar du lycée agricole de Moorea, il serait bon d'établir ce futur centre culturel et son futur CMA, soit vers la presqu'île où le Pays dispose encore de terrains — par exemple juste avant la montée vers le Carrefour à Taravao. Nous avons là une affectation à plusieurs ministères. Et qui est intéressé également ? Les groupes de danse de la presqu'île d'en face à la Baie Phaëton où on pourrait mettre des pirogues qui viendraient au coucher de soleil par exemple, ou encore dans les îles. Voilà, ce sont des petites idées qu'il faudrait revoir et bien sûr créer un campus à aménager et prévoir des logements.

Le risque pourrait être de mettre en concurrence les apprentis du CMA aux artisans locaux, ce qui n'est pas le but, et Monsieur le directeur en est bien conscient. Et c'est pour cela qu'il prend avec ses équipes

beaucoup de précautions pour éviter ce type de situation. Ce serait un autre type de marché car le travail des élèves étant d'une nature tout à fait différente de celui d'un artisan professionnel.

Les motivations ne sont pas les mêmes et les pièces qui sont produites non plus, car contrairement aux artisans titulaires, l'élève n'est pas contraint par un besoin lucratif, son travail n'est pas motivé par l'urgence de la vente. Il se trouve dans un contexte scolaire, de tâtonnements et d'expériences sur des matériaux divers qu'il expérimente, d'acquisition de technique, et de la recherche d'authenticité prévu dans son cursus. Il travaillera sur des œuvres techniques et spécialisées qui ne se trouvent pas à la vente habituelle sur le marché. Ces œuvres pourraient être rachetées par le Pays pour être exposées dans des lieux publics. On sait aussi que le rapatriement des objets patrimoniaux depuis les musées européens coûte excessivement cher, et nous n'avons souvent pas la garantie que ces objets demeurent chez nous. Aussi le Pays pourrait prendre cette situation comme une occasion de promouvoir le travail du CMA, en passant des commandes sur des pièces de nature patrimoniale, d'envergure plus ou moins ambitieuse, qui pourrait potentiellement trouver leur place dans une salle d'exposition muséale, ou d'une place publique, ce qui profiterait à l'ensemble de la population locale, ou de passage.

Ce qui paraît important aussi sur ce sujet, c'est la mise en valeur de nos futurs artisans et, au travers d'eux, de l'artisanat local. C'est le rapport que l'on entretient en tant que Pays avec son patrimoine, et plus spécifiquement notre patrimoine matériel.

Aussi, parmi les diplômes attribués aux élèves, le titre spécifique « Parau tū'ite hanahana » conclut une reconnaissance des compétences de la compréhension du patrimoine polynésien et océanien dans les domaines de la gravure, de la peinture et des arts numériques.

Ici en Polynésie, il y aurait donc un gros effort à faire en conservation du patrimoine, comme un devoir de mémoire. Effectivement, comment mieux appréhender et restituer des objets ou productions si l'on ne connaît pas l'histoire de son pays ? Et pour ne citer que quelques exemples : la maison de la princesse Takau Pomare, fille de Marau a Taaora — qui fut quand même la dernière reine tahitienne —, cette maison se situait juste en face de la vallée de Papehue à Paea. Elle a été laissée à l'abandon, à l'indifférence et aux désastres du temps pour ensuite être rachetée puis rasée par un promoteur immobilier qui a construit à la place un complexe de villas. Puis la maison de sa mère la reine Marau suivait jusqu'à récemment le même chemin. Il a fallu une initiative privée pour qu'elle ait une chance d'être sauvée, ou du moins reconstruite à l'identique. Souvenez-vous aussi de Hawaiki Nui, la pirogue double de Francis Cowan, fruit de 30 années d'expériences en mer de l'un de nos grand *Précurseur* du renouveau de la navigation traditionnelle. Hawaiki Nui qui, en octobre 1985, a fendu les vagues du grand océan Pacifique pour faire un voyage de 71 jours sur 4500 km de Moorea jusqu'à Aotearoa, en passant par Raiatea et Rarotoa ; Hawaiki Nui à la renommée si grande qu'elle a même donné son nom à la célèbre course de *pirogue*. Qui se souvient aujourd'hui encore de son histoire ? Elle a pourri sous le soleil et la pluie, abandonnée pendant 11 ans dans les jardins du Musée de Tahiti, où le gouvernement de l'époque l'avait laissée se dégrader, alors même que le Musée de la Mer d'Auckland s'était engagé à « *en assurer la réfection totale* » en échange d'un prêt, mais proposition qui fut alors balayée d'un revers de main.

J'ose espérer un regain de considération et de sagesse pour sauvegarder notre patrimoine. Concrètement, pour atteindre cet objectif, il faudrait passer par un travail de sensibilisation de notre société vis-à-vis de l'importance de nos *trésors culturels*, de nos *valeurs ancestrales*, d'hier et d'aujourd'hui. Et ce n'est possible que si l'on met les personnes en contact avec le patrimoine, et c'est cela qui nous fait défaut, nous n'avons pas suffisamment de lieux où la culture de notre pays est mise en valeur, où elle est visible et accessible à tous, et cela, tout au long de l'année et non pas de manière sporadique comme dans le cadre des salons qui s'organisent ponctuellement un peu partout dans le pays. Regardons autour de nous, à Motu Uta, il y a Fa'afaite qui subit les aléas de la météo. Voyons ce qui se fait ailleurs dans la région, comment ils solutionnent leurs problématiques de conservation, de restitution, de transmission.

Aussi, tout ce pan de notre histoire, de notre patrimoine, de ses objets anciens et revisités par nos élèves vaut bien un budget de plus de 190 millions F CFP sous la houlette d'un Directeur charismatique et d'un

personnel compétent, passionné et bienveillant, malgré des charges de personnel représentant 64 % du budget de fonctionnement qui était en baisse en 2023, mais les résultats sont là. Le bilan de 2023 est positif en termes de résultats des élèves mais aussi pour un bilan de fonctionnement excédentaire de plus de 18 millions de FCP, et d'un bilan global excédentaire de 9,8 millions de FCP portant ainsi le fonds de roulement à 57,7 millions de FCP.

C'est donc sans une once d'hésitation que je vous invite, chers élus, à voter favorablement ce projet de délibération.

Merci bien, recevez mes salutations.

Le président : La discussion générale est close, j'invite le gouvernement à répondre aux interventions. Gouvernement !

M^{me} Vannina Crolas : Pardon. Alors, merci pour cet exposé très détaillé, très complet.

En ce qui concerne le manque de place, effectivement, nous l'avons bien entendu et nous l'avons bien remarqué aussi. Nous sommes allés au dernier conseil d'administration — enfin moi, c'était la première fois que j'y allais — et constaté effectivement le peu de place. Donc pour votre information la nouvelle gare maritime qui s'ouvre bientôt, 200 et 300 m² sera réservé à l'exposition des œuvres produites par les élèves du CMA. Et puis le rez-de-chaussée sera consacré pour l'artisanat. Donc voilà quelques informations qui va... En principe, la nouvelle gare devrait s'ouvrir là, d'ici peu.

Ensuite, en ce qui concerne l'extension voire même la reconstruction du CMA puisqu'il est quand même vétuste. Plusieurs options ont été envisagées de lieux de reconstruction : soit au Taharaa, la reprise de l'ancien hôtel Taharaa ou à Outumaoro juste en dessous du lycée hôtelier ou à Mamao même, là où ils sont déjà. Mais ça semble quand même trop contraint à Mamao. Donc ces options feront l'objet d'une étude de faisabilité et seront présentées au ministre pour avis. Et, ensuite, de toute façon, ça sera devant pour la mise en œuvre.

Voilà quelques précisions que je voulais apporter à l'exposé de notre représentante Thilda.

Merci bien.

Le président : *Merci.*

Je vous propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Est-ce que vous êtes d'accord ? À l'unanimité.

Nous passons à l'examen de la délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. L'ensemble de la délibération est adopté par 15 voix pour, aucune abstention et aucun contre.

RAPPORT N° 93-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2023 DE L'INSTITUT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET AFFECTATION DE SON RÉSULTAT

Présenté par M. le représentant Mike Cowan

Le président : Nous passons au onzième rapport n° 93-2024 relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie et affectation de son résultat.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. Gouvernement.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Bonsoir à nouveau à toutes et à tous.*

L'IJSPF est un établissement public à caractère administratif créé en 1980. Donc cet établissement remplit 16 missions réparties au titre de l'équipement, de l'utilisation des installations, de l'accueil, de la formation et du sport de haut-niveau.

À fin 2023, l'effectif de l'établissement était de 105 agents. Les actions menées tout au long de l'année 2023 par l'établissement tant au titre du fonctionnement qu'à celui de l'investissement ont été denses, c'est-à-dire soutien à la co-organisation, Jeux du Pacifique 2023, opérations liées aux Jeux Olympiques de Surf 2024. Donc le compte financier qui vous est présenté en est le reflet, chers élus de l'assemblée.

Je vous remercie de nous présenter le rapport.

Le président : Je demande à Monsieur Mike Cowan de nous faire une présentation du rapport.

Merci.

M. Mike Cowan : Monsieur le président, Madame la vice-présidente, *Madame la ministre*, chers collègues, chers élus, chers internautes, *bonjour*.

Par lettre n° 2822/PR du 16 mai 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2023 de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française et affectation de son résultat.

Créé par délibération du 22 août 1980, l'IJSPF est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Au titre des faits marquants de l'année 2023, dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques de Surf de 2024 à Teahupo'o et des Jeux du Pacifique de 2027, l'établissement a été désigné maître d'ouvrage pour la réhabilitation d'installations existantes et la construction de nouvelles installations, étant précisé que la construction de la tour des juges, et plus particulièrement l'installation de ses fondations, a marqué le troisième trimestre de l'année.

Il a également contribué au développement de l'environnement sportif et de la jeunesse par la co-organisation de 59 manifestations, pour un montant total de 169 600 000 F CFP.

Le conseil d'administration de l'établissement s'est réuni à quatre reprises afin d'examiner 53 délibérations, qui tenaient principalement aux projets d'investissement de l'établissement.

Au titre des moyens humains, l'IJSPF comptait 105 agents en 2023, déployés dans quatre archipels de la Polynésie française et concentrés plus particulièrement sur l'île de Tahiti.

S'agissant du compte financier de l'établissement en 2023, celui-ci présente en section de fonctionnement 1 381 075 818 F CFP de recettes pour 1 477 668 887 F CFP de dépenses, soit une exécution de 90,7 % des prévisions budgétaires. Les dépenses de fonctionnement de l'IJSPF en 2023 augmentent ainsi de 62,96 % par rapport à l'exercice 2022.

La subvention d'exploitation de la Polynésie française accordée à l'IJSPF s'établit à 1 005 600 000 F CFP en 2023 (contre 676 950 000 F CFP en 2022).

Les charges de personnel, représentant un montant de 440 078 104 F CFP (soit 29,8 % des dépenses totales de fonctionnement) ont augmenté de 12,3 % par rapport à l'exercice précédent.

En section d'investissement, l'établissement a enregistré 1 515 427 682 F CFP de recettes pour une prévision de 4 149 260 085 F CFP et 1 713 462 125 F CFP de dépenses pour une prévision de 4 179 260 085 F CFP, soit une réalisation de 41 % des prévisions budgétaires.

Au final, les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 apparaissent déficitaires de 96 593 069 F CFP en section de fonctionnement et 198 034 443 F CFP en section d'investissement, conduisant à un résultat global du compte financier déficitaire de 294 627 512 F CFP (contre un résultat global excédentaire de 240 104 912 F CFP en 2022).

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement est affecté au compte 1068 « Autres réserves ».

Enfin, le fonds de roulement, qui passe de 676 876 283 F CFP à la fin de l'exercice 2022 à 382 248 771 F CFP au 31 décembre 2023, permet de couvrir 120 jours de fonctionnement.

L'examen de ce projet de délibération en commission le 21 août 2024, a été l'occasion d'échanger notamment sur l'état des infrastructures dont l'IJSPF a la charge dans le cadre de la préparation des Jeux du Pacifique de 2027, ainsi que sur l'intérêt d'une éventuelle redéfinition des missions de l'établissement.

Il a ainsi été rappelé qu'en prévision des prochains Jeux du Pacifique, l'IJSPF réalise de nombreuses opérations d'études et de travaux, expliquant le bond important observé au niveau de ses dépenses et la diminution de son fonds de roulement.

Par ailleurs, compte tenu du nombre important et de la diversité des missions confiées à l'établissement, au regard des moyens notamment humains dont celui-ci dispose, les discussions ont porté également sur l'opportunité de revoir les missions de l'établissement, en veillant à ce que celui-ci dispose de moyens suffisants lui permettant d'assurer efficacement ses missions principales consistant à assurer la gestion des équipements sportifs et socio-éducatifs du Pays, et en faire bénéficier les mouvements sportif et de jeunesse.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci.

Le président : Merci.

Est-ce qu'il y a des membres de la commission permanente... Oui, Tevaipaea.

M. Tevaipaea Hoiore : *Merci bien, Monsieur le président.* Monsieur le directeur de l'IJSPF, *bonjour.*

Nous examinons à présent la situation financière de l'IJSPF qui aura traversé des eaux agitées en 2023. Pourtant, entre les défis et les succès, cet institut a su naviguer de manière prudente et ainsi ajuster son cap avec sagesse et détermination.

L'année 2023 a été marquée par des défis financiers importants. Le point le plus frappant du rapport financier est le déficit global de 295 millions F CFP. Ce contraste par rapport à l'excédent de l'année précédente (+240 millions F CFP) indique une dégradation de la situation financière de l'IJSPF. C'est un point d'attention que nous ne devons pas ignorer. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de façon notable, tandis que les recettes d'investissement n'ont pas atteint les prévisions attendues. Cette situation est à surveiller de près pour que nous puissions y répondre avec rigueur.

L'une des principales raisons de ce déficit est l'augmentation des dépenses de fonctionnement. En 2023, les dépenses ont augmenté de près de 63 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est en partie

due à l'augmentation des charges de personnel, qui représentent près de 30 % des dépenses totales de fonctionnement. Bien que le maintien d'un effectif stable et compétent soit essentiel pour l'IJSPF, cette augmentation des charges de personnel exerce une pression supplémentaire sur les finances de l'institut. L'Établissement pourrait réévaluer ses projets d'investissement, en particulier ceux qui sont coûteux et risqués. Cela impliquerait de prioriser les projets les plus critiques ou les plus urgents et de reporter ou d'ajuster ceux qui ne sont pas immédiatement nécessaires. En se concentrant sur des investissements plus ciblés et en évitant les dépassements budgétaires, l'Institut pourrait mieux aligner ses dépenses avec ses capacités financières.

Dans le cadre de l'examen de ce projet de délibération en commission le 21 août 2024, ainsi que lors de l'examen des dernières demandes de subventions de l'établissement en CCBF, plusieurs sujets d'ordre structurel ont été abordés avec le nouveau directeur de l'établissement, Monsieur James Cowan, qui a pris ses fonctions à la fin du premier trimestre de cette année. Sa transparence et son pragmatisme ont permis d'avoir des échanges très constructifs sur les différents défis auxquels l'établissement est confronté. En effet, les récentes demandes de subvention doivent être examinées à la lumière des défis structurels actuels de l'IJSPF. Il est essentiel de réfléchir à la manière dont ces fonds peuvent être utilisés pour renforcer la pérennité des infrastructures et des services de l'institut. Un investissement ponctuel, sans stratégie à long terme, risque de ne faire que retarder les problèmes sans les résoudre. Au contraire, en intégrant ces subventions dans un plan global de développement, l'IJSPF pourrait non seulement stabiliser sa situation actuelle, mais aussi se préparer à des défis futurs de manière proactive.

L'année 2023 a également été marquée par des événements majeurs, notamment la préparation des Jeux Olympiques de Surf à Teahupoo et des Jeux du Pacifique de 2027. L'IJSPF a été désigné maître d'ouvrage pour la réhabilitation et la construction de plusieurs installations sportives ciblées pour ces Jeux, réalisant de nombreuses opérations d'études et de travaux. Cela explique notamment le bond significatif observé au niveau de ses dépenses et la diminution de son fonds de roulement. Certains projets de rénovation et de construction ont aussi été confiés à G2P, l'IJSPF n'ayant pas les ressources humaines et financières nécessaires pour mener seul l'ensemble des opérations infrastructurelles des Jeux du Pacifique de 2027.

L'absence d'un schéma directeur des infrastructures sportives de la Polynésie au cours des 20 dernières années a engendré une dégradation avancée de ces dernières, aujourd'hui vétustes et nécessitant des travaux urgents de remise aux normes pour accueillir les nombreux usagers de ces lieux de vie incontournables du paysage polynésien. Les infrastructures sportives les plus importantes du Pays sont l'héritage des Jeux du Pacifique de 1978 et 1995. Le Pays prévoit de réaliser entre 2024 et 2027 des investissements conséquents pour accueillir à nouveau ces Jeux, ce qui impactera forcément le budget du Pays sur cette courte période. Une question s'impose alors à nous aujourd'hui : devons-nous attendre d'accueillir une édition des Jeux du Pacifique pour nous occuper de nos infrastructures sportives et socioéducatives ?

Par ailleurs, compte tenu du nombre important et de la diversité des missions confiées à l'établissement, les discussions au sein de la commission ont mis en lumière la nécessité de redéfinir les missions de l'IJSPF. L'établissement est aujourd'hui confronté à une multitude de responsabilités, allant de la gestion des équipements sportifs à l'organisation de grands événements.

Cette diversité de missions, bien que louable, peut également diluer les efforts et les ressources disponibles. Nous devons nous assurer que l'IJSPF reste concentré sur ses objectifs principaux : la gestion des équipements sportifs et socio-éducatifs, ainsi que le soutien aux mouvements sportifs et de jeunesse. Cela impliquera certainement de réévaluer les priorités de l'établissement et d'optimiser l'utilisation de ses ressources. En effet, L'IJSPF rencontre des difficultés dans la mise en œuvre opérationnelle de ses diverses missions pour deux raisons : un manque de personnel pour faire face aux nombreuses missions qui lui sont assignées, obligeant l'établissement à devoir souvent passer par des prestations externes ; et des moyens financiers qui ne sont pas à la mesure des défis que doit relever l'établissement dans le cadre de ses missions.

Nous devons impérativement nous interroger sur la pertinence de notre approche actuelle. La diversité des missions confiées à l'IJSPF nécessite une réflexion sérieuse sur l'adéquation entre ses ressources humaines et ses objectifs. Il est crucial que l'institut dispose des moyens nécessaires à l'exercice efficace de ses missions. Le Pays a de nouveaux besoins et de nouveaux objectifs concernant la jeunesse et le sport, une collaboration et un dialogue continu seront les clefs de la réussite pour l'IJSPF et le Pays.

Malgré les défis, l'avenir de l'IJSPF peut être prometteur. Avec une vision claire, un engagement renouvelé et des ressources adéquates voire mutualisées avec les acteurs locaux tels que les communes, les associations ou les acteurs économiques privés, nous pouvons faire de cet établissement un véritable partenaire du mouvement sportif et de jeunesse.

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, chers collègues, suivant l'avis favorable de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports. Adoptons le présent projet de délibération !

Et je profite aussi pour rendre hommage justement à l'ensemble des équipes de l'IJSPF qui, contre vents et marées, arrivent à porter des projets somptueux. Donc, *bon courage et merci bien*.

Le président : Y a-t-il des orateurs ?

Gouvernement.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Non, je voulais vraiment vous remercier pour vos interventions ; remercier Monsieur Tevaipaea pour ses interventions pertinentes.

J'ai bien noté que vous aviez apprécié l'intervention du nouveau directeur de cette année, Monsieur James Cowan, qui est ici présent, donc qui a un esprit très pragmatique et vraiment vous avez raison de féliciter tout le personnel de l'IJSPF.

Vous avez bien précisé que, dans cet établissement, il y a beaucoup beaucoup de défis structurels et vous avez même conseillé de revoir les missions et surtout de cibler les missions de l'IJSPF et c'est à juste titre puisqu'il y a des missions prioritaires à avoir. Et pour votre information, il y a un projet de travail de restructuration avec la ministre des sports concernant les missions justement prioritaires de l'IJSPF.

Cependant, vous parliez aussi des infrastructures et vous disiez aussi : est-ce qu'il faut attendre des Jeux pour rénover les infrastructures ? Sachez que vous n'avez qu'à voir l'organisation des Jeux Olympiques de Surf, toutes les infrastructures qui ont été mises en place du côté de Taiarapu, qui a été quand même très appréciées par la population, ne serait-ce que l'aménagement des quais, la construction d'une petite hôtellerie là-bas qui a vraiment été... Tout cela, toutes ces infrastructures, ont été appréciées par la population et vous avez aussi le pont de Teahupoo qui a été rénové pour la population et puis aussi tout l'impact touristique qu'il y a eu.

Donc oui, les Jeux sont un booster pour l'IJSPF donc ces vraiment ces Jeux, donc les Jeux du Pacifique aussi vont aider l'IJSPF justement le Pays a rénové les infrastructures sportives. Comme vous l'aviez souligné, ces infrastructures sportives datent des derniers Jeux du Pacifique et c'est pour vous dire que je souhaite aussi remercier notre directeur et tout le personnel de l'IJSPF d'accepter toute cette multitude de responsabilités concernant les grands évènements. C'est vrai qu'il faut beaucoup de dynamisme, il faut beaucoup aussi d'implication.

Donc merci, merci pour votre soutien et nous comptons aussi sur vous pour le soutien donc pour la préparation des Jeux du Pacifique.

Merci bien

Le président : *Merci.*

Je propose d'appliquer la procédure d'examen simplifiée. Est-ce que vous êtes d'accord ? Oui, d'accord.

Nous passons à l'examen de la délibération. En l'absence d'amendement, je mets aux voix l'ensemble de la délibération. L'ensemble de la délibération est adopté. Aucune voix contre, aucune abstention.

Merci bien. Nous poursuivons.

RAPPORT N° 84-2024 RELATIF À UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION POUR LA NUMÉRISATION ET LA PUBLICATION EN LIGNE DES FONDS D'ARCHIVES HISTORIQUES INTÉRESSANT LE PATRIMOINE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER (ANOM)

Présenté par M^{me} la représentante Odette Homai

Le président : Rapport n° 84-2024 relatif à une proposition de résolution pour la numérisation et la publication en ligne des fonds d'archives historiques intéressant le patrimoine de la Polynésie française conservés aux Archives nationales d'Outre-mer (ANOM).

Je demande au rapporteur, Madame Odette Homai, de faire une présentation du rapport.

Merci.

M^{me} Odette Homai : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants.

Les Archives nationales d'Outre-mer sont composées de deux grands ensembles comprenant les archives des secrétariats d'État et ministères chargés des colonies françaises ; et les archives transférées des anciennes colonies et de l'Algérie, à l'exclusion des archives de gestion restées dans les pays concernés.

En ce qui concerne la Polynésie française, ces fonds d'archives dénommés « Océanie » constituent des archives publiques soumises aux dispositions combinées du code du patrimoine et du code des relations entre le public et l'administration. De telles archives sont, en principe, communicables à toute personne qui en fait la demande, sous réserve de secrets prévus par la loi.

Dans les faits, hormis les registres d'état civil, l'iconothèque, la cartothèque et la bibliothèque, ces fonds ne sont toujours pas consultables en ligne, alors qu'ils sont pourtant librement communicables et publiables sur *Internet*. Ainsi, pour les consulter, les personnes intéressées doivent se rendre sur place, à Aix-en-Provence.

Une telle situation est difficilement compréhensible, compte tenu des moyens modernes d'information et de communication qui prévalent à ce jour.

Par un arrêté adopté le 23 février 2024, le gouvernement de la Polynésie française a fait un vœu pour la numérisation et la publication en ligne des fonds d'archives historiques intéressant le patrimoine culturel polynésien, conservés aux Archives nationales d'Outre-mer (ANOM).

Il est proposé qu'à son tour, l'assemblée de la Polynésie française apporte son soutien à cette démarche.

Cette proposition de résolution a été examinée en commission du 7 août 2024, lors de laquelle le travail de numérisation effectué par le service du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA) de la Polynésie française a été salué.

Il a été précisé que le Pays a prévu un budget de l'ordre de 30 millions F CFP, sur trois ans, pour participer au programme de numérisation et de mise en ligne de ces fonds archivistiques. En parallèle, des négociations sont en cours avec la société « *Family Search International* », qui dispose d'un

programme international de numérisation des données personnelles, pour un financement complémentaire.

À l'issue des débats, la présente proposition de résolution a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme et de la culture propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de résolution ci-jointe.

Merci.

Le président : Y a-t-il des membres de la commission permanente qui souhaite intervenir ?

Oui, Pauline Niva, s'il vous plaît, vous avez la parole.

M^{me} Pauline Niva : *Merci, Monsieur le président-fondateur. Merci pour votre endurance à demeurer ici et à m'accorder un peu de temps pour écouter le rapport que j'ai préparé.*

Numériser et publier en ligne des fonds d'archives relatifs à notre patrimoine de *Mā'ohi Nui (NDT, de Polynésie française)*, voilà bien un sujet qui touche l'âme même de notre histoire, de notre identité collective. Les archives de notre *pays*, conservées aux Archives nationales d'outre-mer, sont les gardiennes silencieuses de notre passé, de nos luttes, de nos victoires et de nos espoirs. Elles racontent notre histoire, celle que nous avons le devoir de préserver et de transmettre à nos enfants.

Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui est un monde connecté, où l'information circule à une vitesse sans précédent. Pourtant, nos archives, ces trésors d'une valeur inestimable, demeurent pour beaucoup hors de portée, confinées dans les rayons d'une institution lointaine à 20 000 km d'ici. L'heure est venue de rendre accessibles ces documents à tous les Polynésiens, ici et maintenant, grâce à la numérisation.

Grâce à la numérisation de ces fonds d'archives, chaque Polynésien, où qu'il se trouve, même à Tatakoto, il pourra accéder en ligne aux documents — et je le répète — historiques qui retracent notre passé, nos coutumes, et nos droits. Plus besoin de se déplacer jusqu'à Aix-en-Provence pour consulter ces trésors : ils seront désormais disponibles d'un simple clic, à portée de tous. *C'est vraiment merveilleux.*

Nous avons bien compris la nécessité de cette tâche, c'est pour cela que nous avons décidé de participer activement à ce grand projet de numérisation, en y apportant une contribution financière de 30 millions F CFP dont l'utilisation sera lissée sur trois ans. Cette somme témoigne de notre engagement à assurer que nos archives soient non seulement préservées, mais aussi partagées avec tous les Polynésiens. Car notre histoire appartient à chacun d'entre nous.

Ce projet concerne principalement les fonds d'archives « Océanie » (OCEA 1 à 163), qui couvrent une période allant de 1816 à 1954, incluant des documents essentiels tels que la correspondance générale, les registres d'état civil, et les archives notariales. Ce sont des milliers de documents qui seront ainsi numérisés, catalogués, et mis en ligne, rendant accessibles des informations cruciales pour la recherche historique, les droits fonciers, et les études culturelles.

Mais ce projet, mes chers amis, n'est pas l'affaire d'un individu. Nous avons engagé des discussions avec des partenaires, tels que *Family Search International*, pour élargir nos moyens et accélérer ce processus. Leur expertise en matière de numérisation des données personnelles pourrait alléger notre charge financière, et nous les accueillerons bientôt pour discuter de ce projet, avec la même hospitalité que nous avons toujours su offrir.

Et ici, je tiens à souligner le rôle du Service du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA) - Te Piha Faufa'a Tupuna. Sans leur travail, sans leur expertise, ce projet n'aurait pas vu le jour. Eux qui, chaque

jour, œuvrent à préserver nos trésors historiques, méritent notre reconnaissance la plus sincère.
Applaudissez ces agents.

Un autre aspect complémentaire du projet réside dans la complexité des compétences en matière d'état-civil, évoquée lors des discussions. Il est souligné que la gestion des archives de l'état-civil, en particulier celles liées aux duplicatas et triplicatas des documents, nécessite une coordination minutieuse entre les différentes instances administratives.

Dans cette perspective, nous n'oublions pas non plus nos communes, qui sont les premières à être sollicitées par notre population pour accéder à ces informations. Les communes seront des partenaires essentiels dans ce projet. Donc il serait souhaitable d'envisager une convention avec le SPCF (Syndicat pour la promotion des communes) pour assurer que toutes les données numérisées soient partagées efficacement avec nos communes, facilitant ainsi les recherches de nos administrés.

En ce sens, l'intégration du projet de numérisation dans le futur dispositif des Fare Ora — et là, dommage que notre ministre Vannina Crolas soit rentrée — revêt une importance capitale pour l'avenir. Ces centres, dédiés à l'accompagnement et au bien-être de la population, joueront un rôle clé en facilitant l'accès aux archives numérisées pour ceux qui n'ont pas les moyens ou la connaissance technique pour naviguer en ligne.

Les Fare Ora pourront servir de points d'accès locaux où les citoyens pourront consulter des documents historiques, recevoir de l'aide pour leur démarche administrative et participer activement à la préservation de leur patrimoine.

Chers amis, ce projet de numérisation n'est pas seulement une question de technologie ou de budget. C'est un acte de respect envers notre passé, un investissement dans l'avenir de notre *pays*. Les archives de notre histoire doivent être préservées et rendues accessibles pour que nos enfants puissent les lire demain.

Ce projet de numérisation est une étape importante pour que notre histoire, celle que nous portons dans nos cœurs et nos esprits, ne soit jamais, jamais perdue. Ensemble, faisons en sorte que la voix de nos *ancêtres* continue de résonner à travers les âges, les générations, forte, claire, et accessible à tous.

Donc chers amis, à tous ceux qui sont là, *lorsque vous rentrerez dans vos foyers*, passez une belle nuit.

Merci beaucoup.

Le président : *Merci.*

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?... Oui, Madame Thilda Garbutt.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Oui. Merci beaucoup, président.

Moi, j'ai deux sujets. Ma toute première intervention consiste à dire merci à Éliane Tevahitua, qui est notre gardienne de la culture, pour avoir obtenu l'accord de principe des autorités hexagonales pour la numérisation dont on vient d'en parler. *Merci bien*, Éliane.

Deuxièmement, nous avons un bâtiment à Tipaerui « Archives territoriales » qui fut très fréquenté à l'époque par notre *population* en recherche de leur généalogie à cause des terres mais aussi parfois — j'en voyais aussi — qui cherchaient leur histoire. Et peu à peu, l'ouverture a été restreinte. Ma question : quel est son devenir par rapport à la population ?

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président.*

Moi, j'ai juste une petite intervention, et je saisis la balle au bond donnée par Thilda, par rapport à nos archives de Tipaerui. L'État a des documents archivés là-bas et je me demande quelle est la participation de l'État quant à l'entretien de nos archives de Tipaerui sachant que l'État a des documents exposés, conservés tant bien que mal dans ces archives.

Et je finirais en disant, et c'est dommage que notre *ministre* Vannina ne soit pas là, pour vous remercier toutes les deux, vice-présidente, et vous féliciter parce que, bien que vous portiez les dossiers de vos collègues ministres, eh bien on a pu apprécier votre expertise et votre professionnalisme à pouvoir répondre à nos questions et à nos observations. *Merci bien.*

Le président : N'y a-t-il pas d'autres interventions, non ?... Le gouvernement, vous souhaitez intervenir ?

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Merci* pour les remerciements. Je voudrais aussi remercier notre élue d'avoir félicité aussi le travail de notre ancienne vice-présidente Éliane Tevahitua. C'est vrai, quand il faut féliciter, il faut le faire. Merci beaucoup, nous apprécions beaucoup.

Merci aussi à toi, Maurea. Mais, nous estimons qu'au niveau du gouvernement, nous devons être présents, surtout lorsqu'il s'agit d'études de nos dossiers. C'est tout à fait normal que nous soyons là et sachez que c'est avec plaisir que nous le faisons parce que nous devons le faire et cela fait partie de nos missions. Voilà.

Deuxième chose, vous posiez une question sur la conservation, sur les moyens de la conservation des dossiers du patrimoine. Je vous ferai un courrier sur la conservation de ces dossiers parce que maintenant, je n'ai pas de réponse concernant la conservation de ces dossiers du patrimoine. D'accord ? On vous fera parvenir un courrier pour vous expliquer comment se passe cette conservation.

Merci.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Je pose la question parce que la question a été posée tantôt à l'État lors d'une commission — la commission des institutions, il me semble... — et l'État était incapable de nous répondre. Et donc, c'est une question qui a été posée l'année dernière déjà.

Le président : Qu'est-ce qui se passe actuellement ? Quand il y a des visiteurs, je dirais, culturels qui veulent connaître la Polynésie, ils vont au quai Branly à Paris où il y a pas mal de choses sur la Polynésie ou alors ils vont à l'ANOM. Est-ce que financièrement pour nous, ce n'est pas mieux de retirer tout cela ? Comment ils ont eu tout cela dans leurs musées ?... Il faut se poser cette question-là. Ce n'est pas arrivé comme ça à Paris, ces gens-là qui sont venus à l'époque... ! C'est plus rentable pour nous de les ramener tout ça ici ; et s'il y a des visiteurs à travers le monde qui veulent de visu voir tout cela, eh bien ils viendront ici en Polynésie, et non pas laisser cela dans ces musées-là. Enfin, je suis passé une fois au Musée du quai Branly, eh bien cela m'a fait un choc ! Tout de suite, je n'ai pas voulu continuer la visite parce que vous avez tout ce qu'il faut, sur les Tuamotu, les Gambier..., là, dans le musée de Jacques Chirac.

Enfin, voilà. Nous passons à l'examen de la résolution. Nous passons au vote : qui est pour ? *Merci.* Même vote : pas de contre, pas d'abstention.

L'ensemble de la résolution est donc adopté. *Merci bien.*

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Voilà. Mesdames et Messieurs les représentants, Madame la ministre, je vous remercie de votre présence.

La séance est close.

Merci bien.

(Il est 17 heures 24 minutes.)

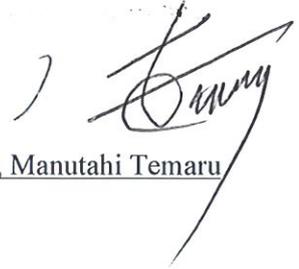
LA SECRÉTAIRE,



Jeanne Vaianui



LE PRÉSIDENT,



Oscar, Manutahi Temaru